CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU LUNDI 27 septembre 2021

Le lundi 27 septembre 2021, à 19 h, les membres du Conseil du 17ème arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17ème arrondissement le 21 septembre 2021, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17ème Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :
Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, M. BOHBOT, M. BOUET, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, M. DASSIE, M. DE LIVONNIÈRE, Mme DUMAS, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, Mme HAZARABERDIAN, Mme JACQUEMONT, Mme KOBON-MONNET, M.LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, M. MALLO, M. MICHEL, Mme DE LA MARENDIERE, M. PECHENARD, Mme PEREZ, Mme PERIFAN, Mme ROUAH-ZANGRILLI, Mme SERFATI, Mme TAIEB, M. TERRIOUX, Mme TOURY, M. ZIADY.

Est arrivée en cours de séance :
Mme MAMAN à la délibération 2021 DDCT 58

Sont partis en cours de séance :
M. BERTHAULT à la délibération 2021 DASCO 109
Mme JACQUEMONT à la délibération 2021 DLH 126

Excusées, ayant donné pouvoir :
Mme KUSTER donne pouvoir à M. BOULARD
Mme LUBIN-NOËL donne pouvoir à M. HATTE

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :
I. Adoption de la procédure d'urgence (172021025)
IV. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021 (172021028)

V. Projets
2021 DDCT 58 Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2022
V172021051 Vœu rattaché à la délibération 2021 DDCT 58 - Relatif aux critères de répartition de la dotation d'animation locale

2021 DDCT 59 Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2022
2021 DDCT 60 Inventaire des Equipements de proximité pour l'exercice 2022
172021029 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2022
172021027 Désignation du secrétaire de séance
2021 DAC 633 Subvention (500 euros) à l'association Union pour le Patrimoine du Lycée Carnot (UPALYCA) au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement.
2021 DAC 246 Subventions (239.000 euros), convention et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des TAP
2021 DASCO 113 Subventions (256.000 euros) et conventions avec des associations ou organismes, pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir.
2021 DAC 568 Subventions (165.000 euros) et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens.
2021 DAC 236 Subvention d'équipement (350.000 euros) et convention avec le Centre d'Études et de Mémoire du Judaïsme (17e)
2021 DEVE 67 Protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Paris et les consorts SABATIER lié à la destruction de l'œuvre murale «Mur de Lave» du sculpteur Pierre SABATIER située dans le square Balagny (17e)
2021 DEVE 104 Plan Arbre, Charte de l'Arbre et modification barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers
2021 DEVE 90 Subventions à 6 associations de protection des chats libres dans le cadre de l'appel à projets « Animaux en ville » (15 000 euros)
2021 DVD 94 Schéma Directeur de la Chaleur Urbaine à Paris. Adoption
2021 DFPE 166 Subvention (9 110 921€) et avenants avec la fondation des Œuvres de la Croix St Simon (FOCSS) pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance.
2021 DFPE 171 Subventions (553 184 euros) et avenants n° 1, 4 et 6 avec l'association France Horizon (10e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance
2021 DFPE 199 Subventions (3 420 570 euros), convention et avenants 2, 3, 4, 5 et 6 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) dans le 10e pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.
2021 DFPE 215 Subvention de (234 000 €) et convention avec l'association La Maison Kangourou pour des travaux de restructuration pour le multi accueil 2 rue Albert Roussel 17e
2021 DFPE 218 Subventions (6 375 542 euros), avenants n° 1, n° 3 et n° 6 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance
2021 DFPE 24 Subvention (1.972.258€) à 16 associations, conventions et avenants pour la gestion de 28 LAEP à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations dans les centres sociaux
2021 DVD 90 Embellissement de la Porte Pouchet (17e). Subvention d'équipement à l'association Toqué Frères (montant: 50 000 €)
2021 DDCT 41 Subventions à 72 associations pour le financement de 83 projets dans les quartiers populaires parisiens - Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2021
2021 DASES 126 Subventions (1 118 220 euros) à 4 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté (1 convention et 1 avenant)
V172021049 Vœu rattaché à la délibération 2021 DASES 126 - information des maires d'arrondissement dans le cadre des attributions de subventions par la DASES
2021 DJS 30 Subvention (121 500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Comité des O.M.S. et 12 O.M.S.
2021 DDCT 77 Subventions (100.000 euros) à 5 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2021 du Budget Participatif

V172021052 Vœu rattaché à la délibération 2021 DDCT 77 - relatif au bilan de l'action dans le 17e de l'association « Les Parques » dans le cadre du Budget Participatif 2021
2021 DDCT 50 Délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne rénovée
2021 DAE 162 Mesures en soutien aux acteurs économique dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants non alimentaires
2021 DAE 20 Marchés découverts alimentaires - Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19 - avenants
2021 DAE 280 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 4 000 euros.
2021 DAE 283 Huit marchés couverts alimentaires et un marché découvert parisiens – approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public
2021 DAE 94 Conventions et subventions (1 430 500 euros) à 36 structures lauréates de l'appel à projets "Alimentation durable et solidaire 2021"
2021 DASCO 115 Collèges publics – Contribution (2.005.969 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2022.
2021 DEVE 62 Plan de sortie des plastiques Subventions (378 638 euros) aux gestionnaires de la restauration collective et convention avec le CASVP
2021 DASES 24 Participations pour l'année 2021 aux 6 Maisons des aînés et des aidants au titre des CLIC (centres locaux d'information et de coordination) autorisés à Paris (3 247 510 euros) et signature d'avenant
2021 DASES 147 Actions d'aide alimentaire (397 984 euros) : 6 subventions de fonctionnement (252 142 euros) et 2 subventions d'investissement (145 842 euros). Conventions-Avenant.
V172021050 Vœu rattaché à la délibération 2021 DASES 147, relatif aux distributions alimentaires solidaires situées rue André Bréchet
2021 DVD 16 Parcs de stationnement Carnot Prony (17e). Convention de concession avec la SAEMES pour leur exploitation.
2021 DVD 55 Prolongement du RER E EOLE à l'ouest et aménagement de la place Porte Maillot (17e). Exonération de SNCF Réseau et la SPL PariSeine des redevances d'occupation du domaine public pour les travaux
V172021055 Vœu rattaché à la délibération 2021 DVD 55 - relatif à la convocation en urgence d'une réunion du comité Porte Maillot
2021 DVD 58 Subventions Plan Vélo (197 000 €) et conventions avec 16 associations).
2021 DEVE 76 Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore
V172021053 Vœu rattaché à la délibération 2021 DEVE 76 - relatif à la pollution sonore à proximité des portes du 17e et à l'utilisation des sirènes « deux-tons » par les véhicules administratifs et de secours sur la voie publique
2021 DAE 78 Conventions et subventions (100.000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2021
2021 DAE 278 Subvention (50 000 euros) et convention avec l'association Tremplin Paris 17 pour la préfiguration du projet "Territoires Zéro Chômeur" dans le 17ème arrondissement
2021 DU 77 Appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris - Site Porte de Saint-Ouen (17e) - Avenant à la promesse de vente conclue avec la SNC PARIS 17 AND CO.
2021 DASCO 109 Divers collèges - Dotations (837 576 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs - Dotations (14.350 euros) dans le cadre de l'Action Collégiens.
2021 DASCO 110 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (233 887 euros), subventions d'équipement (79 920 euros) et subventions pour travaux (189 219 euros).
2021 DASCO 111 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2022 (10 925 189 euros)

2021 DASCO 112 Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2022 (2 779 824 euros)
2021 DASCO 143 Convention de partenariat « Accompagnement du projet Oasis » avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement.
2021 DLH 126 Réalisation dans les 9e, 11e ,13e et 17e arrondissements d'un programme de création de 6 logements PLA-I par SNL-Prologues
2021 DLH 168 Modification de la délibération 2020 DLH 256 portant location de l'ensemble immobilier « Clichy II » à ELOGIE-SIEMP.
2021 DLH 170 Location de l'immeuble 89-91, boulevard Gouvion Saint Cyr (17e) à la RIVP-bail emphytéotique.
V172021054 Vœu rattaché à la délibération 2021 DLH 170 - relatif à l'implantation d'établissement de petite enfance au sein du programme immobilier 89-91 boulevard Gouvion Saint-Cyr
2021 DLH 179 Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP

VI Vœux

V172021056 Vœu relatif à la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques
V172021047 Vœu relatif à l'aménagement des pistes cyclables des avenues de Clichy et de Saint-Ouen
V172021048 Vœu relatif aux du Parc Martin Luther King

DELIBERATION N° 17-21-171

OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172021025)

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu les articles L 2121-12 et L 2511-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 21 septembre 2021 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 27 septembre 2021;

Vu l'ordre du jour initial publié le 21 septembre 2021 et l'ordre du jour complémentaire publié le 24 septembre 2021.

Considérant le dépôt des vœux dans la limite du jeudi 23 septembre 2021 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17ème arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-172

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021 (172021028)

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 septembre 2021;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-173

OBJET : 2021 DDCT 58 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2022

Mme BOUGERET : Merci Monsieur le Maire. Une délibération qui a trait plus particulièrement à la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation locale et de gestion locale 2022 ; délibération que nous avons l'habitude de voter comme chaque année. Elle fixe les conditions d'affectation de ces deux dotations de fonctionnement de l'état spécial d'arrondissement telles qu'elles ont été établies en 2002 et inchangées depuis. La dotation de gestion locale finance les dépenses de fonctionnement, des équipements de proximité. Comme chaque année, la délibération va donc fixer les règles du jeu pour l'adoption du budget et surtout les critères de répartition de la dotation d'animation locale. Cette dotation finance :

- les interventions d'urgence en Mairie et dans les équipements de proximité basées sur la moyenne des trois comptes administratifs précédents, soit pour le 17e, 434 000 € pour l'année 2022 ;
- les dépenses de fonctionnement des conseils de quartier à raison de 3 306 € par conseil de quartier, soit pour l'arrondissement 30 000 € pour les 9 conseils de quartier ;
- et l'animation locale et culturelle de l'arrondissement proprement dites que nous connaissons bien.

Les critères de répartition demeurent inchangés cette année. J'en profite pour vous indiquer que le vœu qui a été présenté est retiré, ce qui réduira, je pense, nos débats. En revanche, la dotation par habitant devrait quant à elle augmenter. Chaque année, nous regrettons la répartition de ces critères pour qu'une place plus importante soit faite au nombre d'habitants de l'arrondissement pour nous permettre d'organiser davantage d'animations à leur encontre. Je vous proposerai, au terme de cet échange, de vous abstenir sur cette délibération. A noter que, dans le cas de l'étape de territorialisation initiée par la Mairie de Paris, la Mairie du 17e va avoir une enveloppe plus importante par habitant qui passe de 2,5 € par habitant à 3,2 € par habitant, ce qui n'est pas négligeable. Elle devrait donc augmenter de 30 %, soit 95 000 €.

Pour le reste, pas de remarque particulière. Je vous propose, sous réserve des remarques que je viens de faire, de vous abstenir sur cette délibération.

M. BOULARD : Merci, y a-t-il des prises de parole ?

M. LAVAUD : Merci. Il y avait un vœu rattaché à cette délibération : Pour quelle raison est-ce terminé ?

Mme BOUGERET : Il est retiré.

M. LAVAUD : D'accord, c'est dommage. Je partage la position sur le fait qu'une partie des états spéciaux d'arrondissement, notamment la dotation d'animation locale, 50 % des critères sont attribués sur des bases sociales. Effectivement, je pense que ce serait pas mal que nous puissions modifier cela, mais je pense que nous n'allons pas débattre de cela ici ce soir sur le fond. Donc, notre position sera de nous abstenir également.

Mme BOUGERET : Je rebondis sur votre propos, puisque, nous, nous demandons de longue date, notamment un groupe de travail, pour réfléchir, mairies d'arrondissement et mairie de Paris, sur cette répartition, de manière à introduire peut-être d'autres critères, faire une part peut-être plus importante au nombre d'habitants dans l'arrondissement et engager aussi une réflexion autour des critères peut-être plus économiques sur le nombre d'entreprises qui peut aussi avoir un impact, notamment sur les opérations que nous menons auprès d'elles au quotidien. Nous avons tout cela en tête collectivement. Je voulais quand même souligner le fait que cette enveloppe allait a priori augmenter, ce qui explique notre abstention aujourd'hui et non l'habituel vote contre.

M. BOULARD : Merci pour ces explications.

Mme TAIEB : Merci. C'est sans doute pour les mêmes raisons que nous allons voter pour, parce qu'il faut que nous nous félicitions justement de l'augmentation de cette enveloppe globale qui, finalement, se remarque par habitant, comme vous l'avez dit, puisque c'est un chiffre qui augmente sensiblement. Il faut s'en féliciter. Je pense que les habitants du 17e arrondissement comme de Paris en général s'en féliciteront. C'est bien pour cette raison que nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et notamment ses articles L.2511-16, L.2511-18, L.2511-36 à L.2511-41 et R. 2511-22 ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris lui propose de déterminer, au titre de l'exercice 2022, les modalités de répartition des sommes destinées aux dotations des arrondissements ;

Sur le rapport présenté par Alix BOUGERET 1ère adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au projet 2021 DDCT 58.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 30

DELIBERATION N° 17-21-174

OBJET : V172021051 Vœu rattaché à la délibération 2021 DDCT 58 - Relatif aux critères de répartition de la dotation d'animation locale

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que la vocation de la dotation d'animation locale est de financer les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locales, et en

particulier aux activités culturelles et sportives, ainsi qu'aux interventions motivées par des travaux d'urgence dans les équipements de proximité ;

Considérant que la vocation sociale n'apparaît pas parmi les objectifs de la dotation d'animation locale ;

Considérant qu'à ce titre la dimension socio-économique retenue (part des foyers fiscaux relevant de la 1ère tranche du revenu fiscal de référence et part des effectifs scolaires du 1er degré et des collèges publics relevant des politiques d'éducation prioritaire) comme critère de répartition de la dotation d'animation locale est sans objet ;

Considérant à l'inverse que l'activité économique (nombre d'entreprises et de salariés), qui est partie prenante de l'animation locale, n'est mentionnée nulle part comme critère de répartition de la dotation ;

Considérant que le critère relatif à l'importance démographique de chaque arrondissement est largement sous-évalué, au regard de ce qu'il représente en termes de dépenses ;

Considérant l'engagement pris mais jamais respecté de l'exécutif parisien en faveur de l'organisation d'un groupe de travail destiné à remettre à plat les critères de répartition de la dotation d'animation locale ;

Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET et les élus de la majorité d'arrondissement demandent à la Maire

- D'attribuer ensuite 75 % des crédits restants en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement suivant le chiffre de la population légale au 1er janvier 2021 ;

Le vœu a été retiré en séance.

DELIBERATION N° 17-21-175

OBJET : 2021 DDCT 59 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2022

Mme BOUGERET : Une délibération là aussi que nous votons chaque année, qui ne porte pas, elle, sur la fixation de la dotation d'investissement qui reste inchangée pour l'année 2022 à 420 000 €, mais qui reconduit l'autorisation donnée au maire d'arrondissement d'effectuer des dépenses d'investissement en dehors des équipements de proximité inscrits à l'inventaire, c'est-à-dire sur l'espace public ou les équipements gérés par le Conseil de Paris. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le livre V, titre I du Code général des collectivités territoriales portant dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon et notamment les articles L. 2511-16, L. 2511-18, L. 2511-22, L. 2511 -27, L. 2511-28, L. 2511-36, L. 2511-36-1 et L. 2511-43 ;

Vu le Code de la commande publique du 1er avril 2019 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2020 DFA 28 des 23 et 24 juillet 2020 relative à la délégation donnée aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris lui propose d'autoriser les conseils d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L. 2511-16 du Code général des Collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Alix BOUGERET 1ère adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DDCT 59.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-176

OBJET : DDCT 60 Inventaire des Équipements de proximité pour l'exercice 2022

Mme BOUGERET : Merci, Monsieur le Maire. Deux délibérations qui ont le même objet : le Conseil d'arrondissement, vous le savez, a la gestion des équipements de proximité inscrits à l'inventaire. Celui-ci est chaque année actualisé lors des séances de rentrée du Conseil d'arrondissement et du Conseil de Paris, en articulation avec les délibérations que je viens de vous présenter de cadrage budgétaire. Le CGCT dispose que l'inventaire des équipements de proximité est fixé par délibération concordante du Conseil municipal et du Conseil d'arrondissement, d'où les deux délibérations. Il faut donc émettre un avis sur ce nouvel inventaire qui présente plusieurs changements plutôt techniques.

Tout d'abord, des actualisations de dénomination. Ainsi, le jardin de la rue Pierre Rebière se voit attribuer son nom de jardin Clémence-Annick Burgard ; comme le jardin Hans et Sophie Scholl qui vient d'être inauguré porte Pouchet ; place du général Catroux la dénomination du jardin de la mulâtresse Solitude est intégré également à l'inventaire.

Assez technique, là aussi, s'agissant des crèches : une mise à jour des dénominations en tant qu'établissement multi-accueil les crèches collectives et des haltes-garderies, qui se poursuit en articulation au fur et à mesure des arrêtés de structure.

Cet inventaire prévoit aussi des mises à jour des sites de végétalisation dans l'espace public et de nos jardinières. Chaque année, l'inventaire de ces sites est actualisé. Les sites supprimés sont donc la végétalisation de la placette 39-41 avenue de Clichy, la jardinière de la porte d'Asnières et la jardinière de la rue Jouffroy d'Abbans. Sont ajoutées à l'inventaire la jardinière verticale du passage Saint-Ange et la jardinière de la rue du Capitaine Lagache plus communément connue sous le nom de rue aux Ecoles.

Il y a aussi une correction matérielle sur la liste des crèches s'agissant de la crèche 16 avenue Brunetière.

Ces ajouts, ces retraits et ces modifications portent donc le nombre de nos équipements de proximité à 189.

Je propose d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci, des interventions ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18,

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris lui propose, au titre de l'exercice 2022, de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge,

Sur le rapport présenté par Alix BOUGERET 1ère adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DDCT 60.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-177

OBJET : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2022 (172021029)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13, L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 17e arrondissement a la charge ;

Sur le rapport présenté par Madame Alix BOUGERET, Première adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de Monsieur Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 172021029 par lequel :

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-178

OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172021027)

M. BOULARD : J'ai omis de voter notre secrétaire de séance. Je vous propose que ce soit Théo MICHEL.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 septembre 2021;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Théo MICHEL, Conseiller d'arrondissement, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-179

OBJET : 2021 DAC 633 Subvention (500 euros) à l'association Union pour le Patrimoine du Lycée Carnot (UPALYCA) au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement.

Mme BOUGERET : Une subvention qui s'inscrit dans le soutien aux actions culturelles locales, qui vient un petit peu à retardement. Elle s'inscrit dans l'enveloppe dite Bloche. Cela attribue 500 € à l'Union pour le patrimoine du lycée Carnot. Il y avait un petit calage avec des documents à transmettre, mais c'est rectifié. Cela va permettre à l'association d'aménager son nouveau local pour le rangement, l'entretien et la conservation de son patrimoine et de ses archives, et leur permettre d'acheter des boîtes d'archives spécifiques. Je vous propose évidemment d'émettre un avis favorable.

M. LAVAUD : Juste une précision : je vois que c'est 500 € alors que, toutes les années précédentes, c'était 1 000 € à chaque fois. Y a-t-il une raison particulière à cette diminution ?

Mme BOUGERET : Une nouvelle répartition de l'enveloppe Bloche avec de nouvelles associations qui ont été accompagnées également, en accord avec eux. Il n'y a pas de difficulté là-dessus.

M. LAVAUD : L'association est au courant que ce sera 500 € ?

Mme BOUGERET : Oui, ils sont au courant.

M. BOULARD : Et ils nous en remercient, pas de pas de problème là-dessus, cela a été vu avec l'association. Leur activité a été moindre avec l'année que nous avons vécue, donc ils ont compris aussi le fait que nous puissions proposer cette subvention sur d'autres associations.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant s ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribut ion d'une subvention de fonctionnement à l'association Union pour le Patrimoine du Lycée Carnot (UPALYCA) ;

Sur le rapport présenté par Madame Alix BOUGERET, Première adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de Monsieur Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DAC 633.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-180

OBJET : 2021 DAC 246 Subventions (239.000 euros), convention et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des TAP

Mme BOUGERET : Des subventions des structures culturelles qui sont d'envergure parisienne et qui interviennent dans le dispositif « l'art pour grandir » dans le cadre de partenariats avec des établissements scolaires, qui permettent des activités, des ateliers autour de plusieurs disciplines théâtrales, artistiques notamment. Il s'agit du Théâtre de la Ville, le théâtre Dunois, l'association nationale de recherche et d'action théâtrale qui intervient notamment auprès du collège Boris Vian, ou encore l'hôpital de jour Gombault-Darnaud dans le 17e arrondissement.

D'autres associations sont subventionnées. Je pense que vous avez vu la délibération, mais je voulais juste noter que le théâtre Paris la Villette allait intervenir également auprès de l'espace jeunes Paris le 27 ou le théâtre de la marionnette à Paris qui va intervenir là aussi auprès du collège Boris Vian et proposer des ateliers auprès des collégiens.

Je propose d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à huit structures au titre de l'Art pour Grandir,

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association Théâtre de la Ville ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association La Maison Ouverte ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association Théâtre Paris-Villette ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association Théâtre de la Marionnette à Paris ;

Vu la convention du 23 juin 2021 relative au soutien financier de l'association Musique Danse XXeme - Le regard du cygne ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association Orchestre des Concerts Lamoureux ;

Sur le rapport présenté par Madame Alix BOUGERET, Première adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de Monsieur Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DAC 246 :

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-181

OBJET : 2021 DASCO 113 Subventions (256.000 euros) et conventions avec des associations ou organismes, pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Mme BOUGERET : Là aussi dans le cadre du dispositif « l'Art pour grandir », cette fois-ci elle vise à subventionner l'implantation de résidences artistiques dans nos collèges. Plusieurs types de résidences existent à Paris : des résidences musique, danse, arts du cirque, marionnettes, arts visuels ou encore cinéma. Ces interventions se font dans nos établissements scolaires. Je

voulais noter plus particulièrement la résidence musique avec l'association concert Pas de loup que nous connaissons bien et qui intervient au collège Mallarmé, que nous suivons de près parce qu'elle intervient dans le cadre de la classe-orchestre du collège Mallarmé que nous soutenons et que nous souhaitons voir pérenniser pour les années à venir. C'est dit. Je vous propose bien évidemment d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'attribution en 2021 de subventions à diverses associations, établissements culturels et organismes pour l'implantation de résidences artistiques au sein de collèges parisiens et sollicite l'autorisation de signer les conventions et avenants correspondants ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'Établissement public de coopération culturelle 104 Centquatre ;

Vu la convention du 18 janvier 2021r el a t ive au soutien financier de l'association Cité-Théâtre ;

Vu la convention du 11 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association des Concerts Pasdeloup ;

Vu la convention relative au versement d'un premier acompte de 60.500 euros à l'association Cinémas indépendants parisiens, au titre du fonctionnement 2021, approuvé par la délibération 2020 DAC 669 des 15, 16, et 17 décembre 2020,

Vu la convention du 8 décembre 2020 relative au soutien financier de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif De rue et de cirque (SCIC SARL);

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'établissement public Cité de la Musique Philharmonie de Paris ;

Vu la convention ci-jointe relative à la subvention pour résidence artistique de l'association Le Concert spirituel ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association Les Plate aux Sauvages ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association Orchestre de Chambre de Paris ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association L'Etoile du Nord ;

Vu la convention du 5 mars 2021 relative au soutien financier de l'association Théâtre aux Mains Nues ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de la SARL Théâtre du Rond-Point ;

Vu la convention du 28 décembre 2021 relative au soutien financier de l'association le BAL ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de la Société par Actions Simplifiée Madline ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association Maison de la Poésie ;

Vu la convention du 23 décembre 2020 relative au soutien financier de l'association « ARCAL » ;

Vu la convention ci-jointe relative à la subvention pour résidence artistique de l'association «L'ensemble Les Talens Lyriques ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association International Visual Théâtre ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association « La Maison Ouverte ;

Vu la convention du 28 décembre 2021 relative au soutien financier de l'Association Paris-Audiovisuel – Maison Européenne de la Photographie ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association parisienne pour l'animation culturelle et sportive (APACS)/Théâtre 1 3 ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association Atelier de Paris – CDCN ;

Vu la convention du 11 janvier 2021 relative au soutien financier de l'établissement public de coopération culturelle « Maison des Métallos » ;

Vu la convention du 14 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association Maison du Geste et de l'Image ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association Théâtre du Monfort ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association Festival d'Automne à Paris ;

Vu la convention du 28 décembre 2020 relative au soutien financier de l'association Bétonsalon ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association Institut des cultures d'Islam ;

Vu la convention du 11 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association La Place, centre culturel hip hop ;

Sur le rapport présenté par Madame Alix BOUGERET, Première adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de Monsieur Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DASCO 113.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-182

OBJET : 2021 DAC 568 Subventions (165.000 euros) et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens.

Mme BOUGERET : Cinéma indépendant et d'art et d'essai avec deux subventions qui concernent deux établissements là aussi bien connus du 17e arrondissement. Ces subventions vont leur permettre d'investir et de s'équiper, notamment d'acheter des projecteurs numériques et d'investir dans leur salle. Il s'agit du Cinéma des cinéastes à hauteur de 35 000 € pour le renouvellement de leurs projecteurs numériques, et du Club de l'étoile pour l'achat de matériel de captation et de streaming pour une subvention de 5 000 €. Je propose d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ainsi que L2251- 4 et R1511- 40 à R1511- 43;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer 6 conventions relatives à l'attribution de subventions d'investissement avec 6 établissements cinématographiques parisiens ;

Sur le rapport présenté par Madame Alix BOUGERET, Première adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de Monsieur Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DAC 568.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-183

OBJET : 2021 DAC 236 Subvention d'équipement (350.000 euros) et convention avec le Centre d'Études et de Mémoire du Judaïsme (17e)

Mme BOUGERET : La DAC 236 attribue une subvention de 350 000 € au Centre d'études et de mémoires du judaïsme situé place de Jérusalem dans le 17e arrondissement. Il a une offre culturelle importante qui est en train d'évoluer et de se pérenniser avec des salles de spectacles, des salles d'exposition, une médiathèque. C'est un lieu qui a vocation – et c'est ce à quoi nous travaillons notamment avec le Centre européen de judaïsme et particulièrement avec Joël Mergui – à s'ouvrir sur le quartier avec des partenariats avec la Mairie du 17e avec les écoles environnantes. Ce sont des choses que nous sommes en train de travailler avec eux. Donc cette subvention de 350 000 € qui a vocation à financer des aménagements, acquérir des matériels d'équipement professionnel numérique, audiovisuel, scénographique, vient en complément d'une subvention du Conseil régional de 350 000 € également. Il y a eu plusieurs réunions pour initier ces partenariats il y a encore quelques mois en présence du Maire du 17e, d'Anne Hidalgo, Valérie Pécresse et de Joël Mergui, et nous sommes évidemment ravis de voir que ce partenariat décolle et que les subventions accompagnent les projets en matière culturelle qui vont être organisés et que nous accompagnerons.

M. BOULARD : Merci pour cette présentation.

M. BOHBOT : Compte tenu de mes responsabilités de trésorier du Conseil de Paris et de vice-président du Consistoire de France, je ne prends pas part au vote.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10- 1 inséré par la loi n°2021- 1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

Vu le projet en délibération, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Cent r e d'Études et de Mémoire du Judaïsme ;

Sur le rapport présenté par Alix BOUGERET, Première adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DAC 236.

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-184

OBJET : 2021 DEVE 67 Protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Paris et les consorts SABATIER lié à la destruction de l'œuvre murale «Mur de Lave» du sculpteur Pierre SABATIER située dans le square Balagny (17e).

Mme ASSOULINE : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Avec la délibération 67, il s'agit d'autoriser la Ville de Paris à signer un protocole d'accord transactionnel avec les consorts Sabatier d'un montant global de 25 000 € sur le budget 2021 de fonctionnement de la Ville afin d'indemniser les ayants-droit de l'artiste Pierre Sabatier. Cette indemnisation permettra la destruction de la sculpture intitulée « Mur de lave » qui se situe dans le square Auguste Balagny. Cette sculpture présente à la fois un ressentiment de mésusages et d'insécurité de la part des habitants et usagers du parc, et à la fois un problème de sécurité et de danger pour les enfants qui, malgré l'interdiction, continuent de grimper sur ce mur de lave. En outre, les briques de parement qui recouvrent ce mur de lave se désolidarisent, elles sont donc source de risques pour les usagers qui s'approchent de l'œuvre. Un périmètre de sécurité a donc été aménagé autour de la sculpture en créant une impasse. L'ensemble de la partie ouest du square a donc été fermée au public. C'est un sujet que nous connaissons bien à la Mairie du 17e puisqu'une réflexion de réaménagement du square est menée depuis de nombreuses années par la Mairie. Cette destruction est aussi demandée par le conseil de quartier de notre collègue Jean-Didier Berthault. C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir voter favorablement à cette délibération.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de cette délibération. Nous sommes assez heureux d'avoir trouvé un accord avec les ayants-droit de cet artiste parce que cela va nous permettre d'engager un travail de réfection, de rénovation, d'ouverture du square Balagny. C'est important parce que c'est la Porte de Champerret. Je veux remercier les équipes de la Ville qui ont entamé les discussions avec la famille pour arriver à cet accord qui nous permet de rénover dans quelques mois ce square assez méconnu, maltraité, il faut bien le dire, sur un plan urbain. C'était le passage obligé avant les travaux dont le projet date déjà de quelques années.

Mme TAIEB : Merci pour cette présentation. Il est vrai que c'est une histoire assez ancienne, et, finalement, un terrain d'entente a été trouvé avec la famille de l'artiste Pierre Sabatier. J'ai toujours un pincement au cœur quand il s'agit de déplacer une œuvre, de la déposer, c'est difficile. J'imagine que c'est aussi difficile pour la famille. Mais il faut rappeler que ces 25 000 € vont être utilisés notamment pour parler de l'œuvre de Pierre Sabatier puisqu'il est question d'éditer un livre et d'organiser une exposition ou des ateliers autour de son œuvre, parce que c'est toujours quelque chose qui, j'imagine, est compliqué à supporter. Même si on entend la vétusté de l'œuvre, on entend aussi la dangerosité que cela entraînait pour notamment les enfants qui grimpaient malgré tout dessus, et puis surtout cette volonté, cette réponse qui est donnée à une attente des riverains qui vivent au quotidien cette place et ce jardin.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil ;

Vu le projet de délibération relatif au protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Paris et les consorts SABATIER lié à la destruction de l'œuvre murale du sculpteur Pierre SABATIER intitulée « Mur de Lave » situé e dans l'enceinte du square Auguste Balagny (17 e) ;

Sur le rapport présenté par Aurélie ASSOULINE Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DEVE 67.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-185

OBJET : 2021 DEVE 104 Plan Arbre, Charte de l'Arbre et modification barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers.

Mme ASSOULINE : Il s'agit d'une délibération permettant d'approuver le plan Arbre 2021-2026 et donc d'entériner la charte de l'arbre, ainsi que les modifications du barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la ville de Paris, et des travaux qui sont effectués pour le compte de tiers. Ce plan met en œuvre des actions de protection, de labellisation des arbres existants et de sensibilisation avant même la révision du plan local d'urbanisme bioclimatique qui rendra opposable aux tiers la protection de l'arbre. Ce plan Arbre vient en miroir de l'objectif de plantation de 170 000 arbres à Paris sur l'ensemble de la mandature.

Après lecture du document stratégique qui fait environ 80 pages, il s'avère que de ce plan ressort une assez faible proposition. Il est plutôt rempli de banalités. Par exemple, nous n'avons pas du tout abordé, sur ce plan, la question des pieds d'arbres végétalisés, notamment sur le retrait des grilles ou les permis de végétaliser qui sont souvent abandonnés après quelques mois, sujet que nous avions d'ailleurs abordé en Conseil d'arrondissement il y a quelques mois et pour lequel nous avions voté un vœu. En outre, aucun chiffrage dans le temps avec objectif n'est proposé, ni aucune déclinaison par arrondissement. Nous ne savons donc absolument pas à quoi nous attendre sur le 17e. C'est la raison pour laquelle je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir voter contre cette délibération. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci pour ces explications. Je veux simplement rappeler que ce plan Arbre tel qu'il est présenté avait fait l'objet d'une consultation de la part de l'adjoint au maire Christophe NAJDOVSKI des différents groupes politiques avant l'été pour recueillir un certain nombre de contributions et des idées. Elles n'ont été que très peu reprises, c'est important de le dire, dans le document qui est présenté d'un certain nombre de pages, près de 84 pages. Beaucoup de banalités, comme l'a rappelé Aurélie, et peu de chiffres, peu d'objectifs, notamment sur les conséquences très concrètes d'agents chargés notamment du nettoyage, s'il y en a, à un nombre d'arbres renforcé. Peu d'informations aussi des riverains de l'ensemble des travaux qui concernent les arbres. Et nous avons beaucoup de demandes d'habitants pour comprendre pourquoi on abat un arbre pour en replanter un quelques mètres plus loin où quelques centaines de mètres plus loin. Il est lacunaire, même s'il fait 84 pages. Il ne remplit pas les objectifs que nous avions demandés. Une charte de l'arbre est annexée et reprend déjà des notions et des idées qui ont déjà été dites et redites. Et, je le rappelais, concernant les conditions d'abattage, la compensation, le sort des arbres sur les chantiers, il n'y a aucune précision. Le groupe Changer Paris avait déjà, au Conseil de Paris, alerté sur ce manque d'informations que nous ne retrouvons pas dans cette charte de l'arbre qui est annexée. Voilà ce que nous pouvions dire.

Mme TAIEB : A l'inverse de vous, cher Geoffroy BOULARD, moi je dirais que c'est un plan inédit : 170 000 arbres prévus dans la ville, c'est évidemment respecter ce que l'on dit sur nos objectifs de ce plan climat et de ce plan de la biodiversité qui est évidemment en lien avec la période que nous vivons aujourd'hui. Evidemment qu'il s'agit de renforcer la présence des arbres dans cette ville pour diminuer la chaleur et lutter contre la pollution, donc c'est évidemment avec joie que nous allons voter cette délibération.

M. LAVAUD : Merci, Monsieur le Maire. Bien sûr, nous partageons la philosophie sur le fond. C'est pourquoi nous n'allons pas voter contre, mais franchement, c'est vrai que cela manque de précision. En plus, l'objectif de 170 000 arbres durant la mandature : super ! Sauf que, depuis le début de la mandature, nous en avons 1 000. Les platanes du boulevard Berthier pour le tramway, vous avez vu ce qu'il vient de se passer. Il y a toujours de bonnes raisons, mais il y a d'autres endroits où on a réussi à ne pas les abattre. Ce genre de combat se gagne arbre par arbre. Très concrètement, nous ne sommes pas convaincus par les précisions du plan, donc nous allons nous abstenir.

M. BOULARD : Merci de votre intervention. Les platanes du boulevard Berthier, pour être juste, c'est vrai, ont créé un certain émoi au moment de leur abattage brutal. Nous avions demandé une information des riverains bien en amont, et cela a été fait tardivement. Cette information rappelle aux habitants que nous allons gagner une centaine d'arbres sur le tronçon du tramway, donc il faut être juste. Ce n'est pas le tramway qui est responsable de la non-atteinte des objectifs de la Ville de Paris ; au contraire, nous en aurons une centaine de plus jusqu'à la porte Dauphine à l'avenir. Ensuite, il y a des contraintes techniques. C'est un sujet que nous connaissons bien avec Christophe LEDRAN, Jean-Didier Berthault, notamment pour avoir accompagné ce projet. Le sujet est aussi sur les incohérences de la Ville. Le vrai sujet en matière d'urbanisme, quand, dans certains quartiers, on autorise des permis de construire qui vont abattre des arbres… Il y a une réalité : regardez l'est de Paris, ou on peut regarder aussi dans le 17e arrondissement, un certain nombre de cas d'école, pour revenir sur le cas Courcelles, notamment : permis RIVP, régie immobilière de la Ville de Paris. Il a fallu se mobiliser. Le Conseil d'arrondissement a été unanime – donc, je le dis aussi – pour de ne pas soutenir ce projet porté par Ian Brossat et son équipe, mais il y a beaucoup d'exemples. Des contraintes techniques fortes viennent aussi des sous-sols parisiens. Par exemple, si nous aménageons demain la place de la Mairie, nous aimerions pouvoir planter des arbres. Mais vous avez des réalités techniques qui s'imposent. Donc, c'est vrai que cet objectif de 170 000, on se demande sur quoi il repose. Il n'est pas détaillé non plus sur la faisabilité par quartier. On voit maintenant les services à marche forcée pour répondre à cet objectif de la Maire de Paris pour 170 000 alors que nous pourrions avoir une approche beaucoup plus pragmatique. Mais personne n'est contre le fait de planter des arbres, le sujet n'est pas là. Le sujet est de dire : où on peut les mettre, surtout d'un point de vue technique. C'est ce qui nous chagrine dans cette délibération qui est très dogmatique et pas du tout ancrée sur le terrain ; d'ailleurs, elle n'est pas déclinée par arrondissement, elle reste très globale. Nous sommes évidemment sur ce point très vigilants.

Mme ASSOULINE : Pardonnez-moi, Monsieur le Maire, je me suis un peu emballée dans mes lectures. Evidemment que nous ne sommes pas contre. Nous nous abstenons. Je vais vous demander de vous abstenir. Nous ne sommes pas contre l'implantation des arbres, ils participent à la lutte contre le réchauffement climatique. En revanche, nous n'avons absolument pas de visibilité sur ce qui va se passer dans le 17. Donc, effectivement, je vous demande de vous abstenir.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivant s ;
Vu la délibération 2013 DEVE 1 des 25 et 26 mars 2013 fixant les modalités d'évaluation des dégâts et du coût des travaux effectués à la demande de tiers sur les arbre s et espaces verts de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2014 DEVE 1106 DFA des 15, 16 et 17 décembre 2014 modifiant le barème d'évaluation des dégâts et du coût des travaux effectués à la demande de tiers sur les arbres et espaces verts de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le Plan Arbre 2021- 2026 et la Charte de l'Arbre et une modification du barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers ;

Sur le rapport présenté par Aurélie ASSOULINE Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DEVE 104.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 30

DELIBERATION N° 17-21-186

OBJET : 2021 DEVE 90 Subventions à 6 associations de protection des chats libres dans le cadre de l'appel à projets « Animaux en ville » (15 000 euros).

Mme ASSOULINE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une subvention globale de 15 000 € octroyée à six associations de protection des chats libres dans le cadre de l'appel à projets « Animaux en ville » qui a eu lieu au mois de mai 2021. Concernant le 17e, c'est l'association l'Ecole du chat située dans le 18e qui a demandé un montant de 2 000 € pour l'installation d'abris nommés « chat-LM » en forme de chalets de montagne écologiques et bioclimatiques dans le jardin Martin Luther King afin de faciliter la protection et le nourrissage des chats libres. Elle prévoit également d'organiser des ateliers pédagogiques pour les enfants et des expositions pour sensibiliser le public à la question des chats libres.

L'ensemble de l'enveloppe est en outre destinée à cinq autres associations qui ont pour projet d'encourager l'adoption des chats abandonnés, de suivre la population des chats errants et de sensibiliser le public au bien-être animal. Seules les associations Chats libres du bois de Vincennes et alentours et Chat d'Oc dans le 13e ont pour projet, entre autres, de limiter la propagation des chats libres par la stérilisation et la gestion du refuge du 13e dans lequel les chats en détresse sont nourris et soignés.

Même si je regrette qu'elle soit maigre, il est évident que je vais demander à l'ensemble de mes collègues de bien vouloir voter cette délibération qui va dans le bon sens. Cependant, je tiens à

rappeler que la priorité doit être donnée au trappage, à l'identification, aux soins et à la stérilisation des chats libres qui sont sous la responsabilité de la commune, d'autant plus que les associations telles que la SPA, que nous avons déjà rencontrée, la fondation Brigitte Bardot, One Voice ou 30 millions d'amis alertent depuis 4 ans sur l'accroissement des populations des chats errants, et que l'ensemble des opérations nécessaires à la prise en charge d'un chat est évalué entre 300 à 450 €. Par ailleurs, il est bon de se rappeler que des vœux avaient été votés au Conseil de Paris en octobre 2019 et en décembre 2019 afin d'allouer une ligne budgétaire de 300 000 €. Nous sommes bien loin des premières volontés. En attendant mieux, je vous demanderai, mes chers collègues, de bien vouloir voter cette délibération. Je vous remercie.

Mme Catherine DUMAS : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je voudrais remercier Aurélie ASSOULINE de porter ces subventions aux associations de protection des chats. Je sais qu'elle le fait avec efficacité. Je voudrais en profiter pour vous faire savoir qu'en ce moment, au Sénat, une proposition de loi qui vise à renforcer la lutte contre la maltraitance animale va être en discussion publique en fin de semaine prochaine, d'ailleurs j'ai cosigné plusieurs amendements de mes collègues sénateurs. Vous dire également que j'ai reçu récemment au Sénat un certain nombre d'élus conseillers de Paris, conseillers d'arrondissement investis sur ce dossier, et notamment Aurélie ASSOULINE, et enfin, pour conclure, me réjouir que les élus parisiens toutes tendances confondues s'emparent de ces sujets.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511- 1 et suivant s ;

Vu le projet de délibération, en date des 12, 13 et 14 octobre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à 6 associations de protection des chats libres dans le cadre de l'appel à projets « Animaux en ville » ;

Sur le rapport présenté par Aurélie ASSOULINE Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DEVE 90.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-187

OBJET : 2021 DVD 94 Schéma Directeur de la Chaleur Urbaine à Paris. Adoption

Mme ASSOULINE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération concernant l'approbation du schéma directeur 2020-2050 du réseau de chaleur parisien. En résumé, la concession accordée à la Compagnie parisienne de chauffage urbain prendra fin en 2024. Dans le même temps, le plan climat parisien a entériné de nouvelles mesures auxquelles le prochain concessionnaire devra se tenir, telles que l'accélération du verdissement du réseau de chaleur qui devrait être alimenté exclusivement à partir d'énergies renouvelables ou encore la

densification des raccordements. Il reste cependant des questions essentielles à régler : les investissements nécessaires ; l'évolution de la participation de la Ville dans la CPCU actuellement détenue à 33,5 % par la Ville, le reste appartenant à Engie ; le type de gestion à venir ; les problématiques de verdissement de la production et la faisabilité technique ; et enfin la tarification. En ce qui nous concerne, pour le 17e, nous ne sommes absolument pas représentés dans l'instance de la CPCU, nous n'avons donc aucun moyen de contrôle. C'est la raison pour laquelle je vous demanderai, mes chers collègues, cette fois-ci, de bien vouloir voter contre cette délibération. Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu l'article L2224- 38 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Climat parisien adopté par le conseil de Paris par la délibération 2018 DEVE 54 du 22 mars 2018 ;

Vu la convention de concession du 10 décembre 1927 entre la Ville de Paris et la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) pour la distribution de la chaleur à Paris, modifiée par les avenants n° 1 du 1er mars 1930, n° 2 du 3 juin 1933, n° 3 du 26 mars 1948, n° 4 du 27 janvier 1954, n° 5 du 13 juin 1983, n° 6 du 9 janvier 1987, n° 7 du 10 juin 1993, n° 8 du 20 décembre 2004, n° 9 du 7 avril 2009, n°10 du 25 juillet 2012 et n°11 du 17 septembre 2020 ;

Vu le projet de Schéma directeur du réseau de chaleur parisien 2020- 2050 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'approbation du Schéma directeur du réseau de chaleur 2020- 2050 ;

Sur le rapport présenté par Aurélie ASSOULINE Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2021 DVD 94

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 30
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-188

OBJET : 2021 DFPE 166 Subvention (9 110 921€) et avenants avec la fondation des Œuvres de la Croix St Simon (FOCSS) pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme BESSIS : Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et tous. Il nous est proposé ici de faire voter des subventions d'un montant global de 9 110 921 € et des avenants avec la Fondation des œuvres de la Croix Saint-Simon, donc la FOCSS pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance dont la capacité totale est de 1 498 places. La FOCSS a un établissement dans le 17e arrondissement situé 14 boulevard Gouvion-Saint-Cyr qui emploie de nombreuses

assistantes maternelles. Il est proposé pour cet établissement une subvention de 554 050 €. Merci, chers collègues, de voter ces subventions et avenants.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées les 27 décembre 2016, 11 décembre 2017, 29 novembre 2018, 11 octobre 2019 et le 21 décembre 2020 par la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon et la Ville de Paris ;

Vu les avenants n°1, 2 et 3 signés le 11 octobre 2019 prorogeant jusqu'au 31décembre 2020 les conventions susvisées ;

Vu les avenants n°1, 2, 3 et 4 signés le 30 décembre 2020, prorogeant jusqu'au 31 décembre 2021 les conventions susvisées ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon ;

Sur le rapport présenté par Aline BESSIS Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DFPE 166

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-189

OBJET : 2021 DFPE 171 Subventions (553 184 euros) et avenants n° 1, 4 et 6 avec l'association France Horizon (10e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance

Mme BESSIS : Merci Monsieur le Maire, il s'agit ici d'une subvention globale d'un montant de 553 184 € et des avenants proposés pour l'association France Horizon pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance. Pour notre arrondissement, un établissement de cette association est situé 143 avenue de Clichy. Une subvention de 291 476 € est demandée pour cet établissement multi-accueil. Il est indiqué que cette association participe à la commission d'attribution de places en crèche de la Mairie, alors que c'est absolument faux. Cela fait déjà plusieurs fois que j'ai fait cette remarque et que j'ai demandé à les rencontrer. Je demande donc à mes collègues de la majorité municipale de prononcer un vote d'abstention en espérant que cette fois-ci l'association Horizons accepte de se déplacer.

M. BOULARD : Merci de votre vigilance, chère Aline. Il est important notamment que les structures qui bénéficient des subventions avec l'argent du contribuable remplissent leurs

engagements vis-à-vis de la mairie d'arrondissement à travers la commission d'attribution des places en crèche. Votre vigilance est précieuse.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signé e s les 30 janvier 2017, 29 juin 2018 et 30 décembre 2020 par l'association France Horizon et la Ville de Paris ;

Vu les avenants n° 1 et 3 signés le 2 juillet 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions des 30 janvier 2017 et 29 juin 2018 susvisées ;

Vu les avenants n° 3 et 5 signés le 30 décembre 2020 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2021 les conventions des 30 janvier 2017 et 29 juin 2018 susvisées ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association France Horizon ;

Sur le rapport présenté par Aline BESSIS Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À la majorité, avis favorable est donné au projet 2021 DFPE 171.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 30

DELIBERATION N° 17-21-190

OBJET : 2021 DFPE 199 Subventions (3 420 570 euros), convention et avenants 2, 3, 4, 5 et 6 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) dans le 10e pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme BESSIS : Il s'agit de subventions d'un montant global de 3 420 570 € pour l'association La Maison Kangourou, dite LMK, pour ses dix-huit établissements d'accueil de la petite enfance. La capacité d'accueil totale de ces établissements est de 687 places. LMK a trois établissements situés dans notre arrondissement. Pour l'établissement situé 12 rue Jacquemont, une subvention de 239 932 € est demandée ; pour l'établissement situé 156bis rue de Saussure, il est demandé une subvention de 213 674 € ; enfin pour l'établissement situé 2 rue Albert Roussel, il est demandé une subvention de 196 561 €. Je demande donc un vote favorable pour ces subventions. Merci.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants,
Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées les 3 janvier, 6 avril 2017, 29 novembre 2018, 11 octobre 2019 et 2 novembre 2020 par l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) et la Ville de Paris,

Vu les avenants n° 1, 2 et 3 signés le 11 octobre 2019 proroge an t jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions susvisées et les conventions signés le 11 octobre 2019,

Vu les avenants n° 1, 2, 3, 4 et 5 signés le 30 décembre 2020 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2021 les conventions susvisées,

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.)

Sur le rapport présenté par Aline BESSIS Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DFPE 199.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-191

OBJET : 2021 DFPE 215 Subvention de (234 000 €) et convention avec l'association La Maison Kangourou pour des travaux de restructuration pour le multi accueil 2 rue Albert Roussel 17e

Mme BESSIS : Il vous est proposé de voter une subvention de travaux de restructuration avec, à nouveau, l'association Kangourou pour son établissement situé 2 rue Albert Roussel dans notre arrondissement. Son montant est de 234 000 €. Je vous propose de voter favorablement cette subvention.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association « La Maison Kangourou » ;

Sur le rapport présenté par Aline BESSIS Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DFPE 215.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-192

OBJET : 2021 DFPE 218 Subventions (6 375 542 euros), avenants n° 1, n° 3 et n° 6 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance

Mme BESSIS : Il est demandé une subvention d'un montant global de 6 375 542 € ainsi que des avenants pour l'association ABC puériculture pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance. La capacité totale de ces établissements est de 1 016 places. Il est demandé, pour l'établissement situé dans notre arrondissement, 36 avenue des Ternes, une subvention de 70 967 € pour ses services à domicile. J'y suis allée, et cela ne correspond pas à un établissement mais à des bureaux, donc il n'y a aucun service à domicile, il n'y a rien du tout. On n'a jamais vu d'assistante maternelle émanant d'ABC puériculture, en tout cas à la Mairie du 17e. Je souhaiterais rencontrer les membres d'ABC puériculture afin de comprendre un peu mieux leur fonctionnement et celui de ce bureau. Je demande donc à mes collègues de vous abstenir sur cette délibération. Je précise que toutes les subventions dans les autres arrondissements sont demandées pour des crèches ou des haltes-garderies ; nous, c'est pour des bureaux. Cela fait plusieurs fois, maintenant nous essayons de prévenir.

M. BOULARD : Merci Aline pour la vigilance dans un quartier déficitaire et largement carencé en structures d'accueil. Financer des bureaux qui ne servent pas à accueillir des berceaux, comme on dit, c'est difficilement explicable. Ce n'est pas la première fois avec cette structure, donc l'abstention de la majorité est un signal aussi que nous envoyons à cette structure.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants,

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées les 28 décembre 2016, 3 janvier 2017 et 11 octobre 2019 par l'association ABC Puériculture et la Ville de Paris,

Vu les avenants n° 3 signés le 11 octobre 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions susvisées,

Vu les avenants n° 2 et n° 5 signés le 30 décembre 2020 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2021 les conventions susvisées,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 25 novembre 2020 par l'association ABC Puériculture et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association ABC Puériculture,

Sur le rapport présenté par Aline BESSIS Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À la majorité, avis favorable est donné au projet 2021 DFPE 218.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 30

DELIBERATION N° 17-21-193

OBJET : 2021 DFPE 24 Subvention (1.972.258€) à 16 associations, conventions et avenants pour la gestion de 28 LAEP à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations dans les centres sociaux

Mme BESSIS : Il est proposé de voter pour cette délibération une subvention de 1 972 258 € à 16 associations, convention et avenant, pour la gestion de 28 LAEP – ce sont des lieux d'accueil parents enfants à Paris – et la participation au financement de ces LAEP de la Caisse d'allocation dans les centres sociaux. Les LAEP existent dans de nombreux établissements parisiens, y compris dans le 17e. Pour exemple, le lieu d'accueil enfants-parents Cesbron situé 46 rue Gilbert Cesbron accompagne à la parentalité de nombreuses familles et constitue une aide précieuse pour aider les familles. Il est demandé pour cet établissement une subvention de 17 581 €. Je vous demande donc, chers collègues, de voter favorablement la subvention globale proposée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs tripartite en date du 09 septembre 2019 avec l'association « Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation» (APASO) ayant son siège social 10 avenue Noyer Lambert 91 300 à Massy et l'association « Carrefour 14 » ayant son siège social 15, rue des Marinier s (14e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents dit « Le petit Port » situé dans le centre social Didot situé au 15 rue des Mariniers (14e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 29 septembre 2019 avec l'association « ARC- EA » ayant son siège social 8, rue Budé à Paris (4e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « La Caragole » situé 17, rue de l'Échiquier (10e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 20 juillet 2018 avec l'association « Centre d'Action Sociale Protestant» (CASP) ayant son siège social 20, rue Santerre à Paris (12 e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parent s « La Bulle d'Air » situé 60, rue Greneta (2 e) et son action LAEP mobile en CHU/CHRS (17e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 26 octobre 2017 et l'avenant n°°3 portant sa prorogation jusqu'au 31 décembre 2021 avec l'association « Consultation et lieu d'accueil psychanalytique » (CLAP) ayant son siège social 62, rue de la Rochefoucauld (9e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « Le Passage des Tout- Petits » et l'action « accueil des plus grands » situés 24 passage Raguinot (12e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 30 juillet 2019 avec l'association « Crescendo » ayant son siège social 102 C rue Amelot à Paris (11e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents « mobile » (15e et 19e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 25 juillet 2018 avec l'association « De l'Infans à L'Enfant », ayant son siège social 48 bis, rue Boinod à Paris (18e) pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents « La Babillo » situé à la même adresse ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 30 juillet 2019 avec l'association « École des Parents et des Éducateurs » d'Ile de France (EPE- IDF) ayant son siège social 5, impasse Bon Secours à Paris (11 e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « La Maison Ouverte » situé 164 boulevard Voltaire (11e) et le fonctionnement du LAEP hors les murs au sein des locaux du centre de PMI Gilbert Cesbron (17è) et au sein de la halte- garderie 35 rue Claude TERRASSE (16e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 26 octobre 2017 et l'avenant n°3 portant sa prorogation jusqu'au 31 décembre 2021 avec l'association « Estrelia » ayant son siège social 10, rue Perdonnet à Paris (10e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents dit «Le Coquelicot» situé 5, place du Maroc (19e), d'un lieu d'accueil enfants parents dit « Graine de Famille » situé 8, rue Perdonnet (10e) et du dispositif d'accueil enfants- parents du « Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie » (CSAPA) situé 10, rue Perdonnet (10e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 18 octobre 2017 et l'avenant n°3 portant sa prorogation jusqu'au 31 décembre 2021 avec la « Fondation de Rothschild », ayant son siège social 76, rue de Picpus à Paris (12e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents dénommé « L'Ilot Bébés », situé 4/7, square Dunois à Paris (13e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 30 juillet 2019 avec l'association « Institut de Recherche Appliquée pour l'enfant et le couple » (IRAEC) ayant son siège social 41, rue Joseph de Maistre à Paris (18e) pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents situé à la même adresse ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 26 octobre 2017 et l'avenant n°3 por tant sa prorogation jusqu'au 31 décembre 2021 avec l'association « L'Arbre Bleu » ayant son siège social 52, rue Polonceau à Paris (18e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents situé à la même adresse ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 23 novembre 2017 et l'avenant n°3 portant sa prorogation jusqu'au 31 décembre 2021 avec l'association « Œuvre de Secours aux Enfants » (OSE), ayant son siège social 117, rue du Faubourg du Temple à Paris (10e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « La Maison des Sources » situé 83 rue Julien Lacroix à Paris (20e) et du lieu d'accueil enfant parent mobile à destination des familles hébergées (10e, 18e, 19e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 23 juillet 2019 avec l'association « Œuvre de Secours aux Enfants » (OSE), ayant son siège social 117, rue du Faubourg du Temple à Paris (10e), pour le fonctionnement de l'Espace Solidarité Insertion Famille « Bonne nouvelle » situé 9, rue Thorel à Paris (2e) incluant le lieu d'accueil enfant parent « Thorel » ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 1er aout 2019 pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « Les P'tits, les Grands » et la convention pluriannuelle d'objectifs du 01 janvier 2018 et l'avenant n°3 portant sa prorogation jusqu'au 31 décembre 2021 pour l'accueil « Les P'tits Matins » situés 5, rue de la Boule Rouge à Paris (9e) avec l'association « Parler à d'Autres », ayant son siège social situé à la même adresse ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 13 septembre 2019 avec l'association « Petite Enfance et Parentalité, La Maison Verte » ayant son siège social 13, rue Meilhac à Paris (15e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents dit La Maison Verte situé à la même adresse ;

Vu la convention annuelle d'objectifs en date du 11 décembre 2019 avec l'association « SAMU SOCIAL », ayant son siège social 35, avenue Courteline à Paris (12e), pour le fonctionnement du LAEP hors les murs « les petits à l'hôtel » situé dans les hôtels sociaux situés boulevard Magenta (10e) et rue Chaligny (12e) ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à seize associations et à la Caisse d'allocations familiales de Paris ainsi que la signature de 7 conventions pluriannuelle d'objectif et 15 avenants aux conventions existantes pour la gestion de lieux d'accueils enfants parents ;

Sur le rapport présenté par Aline BESSIS Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DFPE 24.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-194

OBJET : 2021 DVD 90 Embellissement de la Porte Pouchet (17e). Subvention d'équipement à l'association Toqué Frères (montant: 50 000 €)

M. CHARPENTIER : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention de 50 000 € à une association que nous connaissons bien et que le 17e connaît bien puisqu'il s'agit des frères Toqué, qui sont natifs du 17e et qui déploient leurs fresques sur tous les murs aveugles de l'arrondissement depuis un certain nombre d'années. Cette fois, cette subvention concerne l'embellissement de la porte Pouchet. Ils sont intervenus il y a peu de temps porte de Saint-Ouen. Ils ont véritablement transformé la partie qui est en dessous du périphérique, et à vrai dire, c'est vraiment réussi. Il manque peut-être, nous en avons déjà

discuté avec Alix BOUGERET, un dernier élément de mise en valeur pour illuminer ces fresques sous la porte, c'est un peu sombre. Le projet concerne la porte Pouchet dans le même état d'esprit, et cela viendra parfaitement compléter la transformation actuelle de cet espace. Vous savez, beaucoup de choses sont arrivées récemment : le five, le centre social qui verra le jour, nous l'espérons, des commerces qui se sont implantés, des entreprises. C'est une véritable transformation, et cela viendra ajouter une touche culturelle à ce territoire qui était un peu en déshérence et qui se transforme aujourd'hui. Je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

Mme BOUGERET : M. CHARPENTIER a parfaitement tout expliqué. Nous nous félicitons effectivement de cette nouvelle subvention aux frères Toqué, cela va venir aussi, comme il le disait, embellir et égayer le quartier, et mettre une pierre supplémentaire au parcours de street-art que nous mettons en place depuis quelques semaines et qui a vocation à se développer dans les années à venir aux Batignolles, mais pas seulement, et particulièrement dans le quartier la porte de Saint-Ouen jusqu'à la porte de Clichy.

M. BOULARD : Je vous invite d'ailleurs à aller voir une de leurs deux dernières fresques rue Gauguin, faite en concertation avec le conseil consultatif de quartier Champerret-Berthier et Paris Habitat. Nous avons mis un peu de temps, mais cela a fini par arriver. C'est venu éclairer un peu le quartier. Et aussi porte de Saint-Ouen sous le périphérique, il y a encore un petit travail d'éclairage à faire pour mettre en valeur leur travail, mais nous nous félicitons que la Ville de Paris contribue au coût de ces projets associatifs de qualité et colorés, ce qui est important sur les quartiers périphériques qui en manquent parfois cruellement.

Mme TAIEB : Je voulais me féliciter aussi de ce très beau projet et surtout du résultat de cette porte Pouchet qui est absolument incroyable de réussite. On oublie finalement qu'il y a un périphérique au-dessus de notre tête, et il n'y a plus de porte entre le 17e arrondissement et les villes limitrophes. C'est une très grande réussite, et accompagner ces nouveaux espaces à travers l'art répond vraiment aux plus belles exigences de notre mandature.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511- 14 ;

Vu la délibération 2017 DVD 5 en date du 5 janvier 2017 approuvant la Stratégie Paris piéton et la signature de la Charte internationale de la marche ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Toqué Frères pour l'attribution d'une subvention d'équipement pour son projet « Ouvrons les Portes de Paris » valorisant la porte Pouchet (17e) ;

Sur le rapport présenté par Hugues CHARPENTIER Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DVD 90.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-195

OBJET : 2021 DDCT 41 Subventions à 72 associations pour le financement de 83 projets dans les quartiers populaires parisiens - Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2021

M. CHARPENTIER : Cette fois-ci, il s'agit de subventions à des associations du quartier politique de la Ville dans le cadre de l'appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République, CLVR pour ceux qui connaissent le sujet. Dans le 17e, nous sommes concernés par deux associations que nous connaissons bien et qui interviennent depuis longtemps sur le quartier politique de la Ville : la Fabrique des petits hasards avec son projet « République origine » : une subvention proposée de 7 000 € abondée par la DPSP à 1 500 €, et le centre Kirikou pour une subvention de 7 000 €. Nous les connaissons bien, ils font de l'excellent travail, rien à redire, je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14,

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2022,

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions pour le financement de 83 projets dans les quartiers populaires parisiens - Appel à projets Citoyenneté , Laïcité et Valeurs de la République 2021 ;

Sur le rapport présenté par Hugues CHARPENTIER Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet DDCT 41.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-196

OBJET : 2021 DASES 126 Subventions (1 118 220 euros) à 4 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté (1 convention et 1 avenant)

M. CHARPENTIER : La DASES 126 concerne l'attribution de subventions à quatre associations pour des actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion professionnelle, pour un montant de 312 220 €, donc plus de 300 000 €. Je dois vous dire que nous avons découvert ces propositions de subventions lorsque l'ordre du jour est arrivé pour le Conseil d'arrondissement. Nous n'avons jamais été sollicités sur ce sujet. Dans ces associations, nous en connaissons certes deux, mais il y en a deux autres que nous ne connaissons pas du tout : ARC-EA et le GRAJAR. Cela représente plus de 120 000 € de subventions. Que l'on ne nous associe pas, si on connaît les associations et que c'est « une affaire qui tourne », que l'on connaît les projets, cela pourrait peut-être ne pas interpeller, mais donner 300 000 € de subventions sans solliciter la Mairie d'arrondissement pour des associations qu'on ne connaît pas, je trouve que c'est un peu « fort de café ». Pour cette raison, je vais vous proposer de vous abstenir. Et c'est pour cette raison que nous avons aussi décidé de rattacher un vœu à cette subvention qui concerne plus particulièrement la manière dont fonctionne la DASES avec les mairies d'arrondissement. Le sujet est simple : nous avons constaté à plusieurs reprises que la DASES attribue des subventions à des associations sans solliciter à minima la Mairie du 17e. Je ne sais pas comment cela se passe dans les autres arrondissements, mais pour ce qui est du 17e, nous sommes rarement, voire pas du tout sollicités sur ces subventions. Quand on voit les montants, il y a de quoi s'interroger. Nous ne pouvons pas signer un chèque en blanc. Pour nos électeurs, nous ne pouvons pas attribuer des subventions sans avoir vu les dossiers. Aussi, nous demandons, dans le cadre de ce vœu, que la DASES associe systématiquement les mairies d'arrondissement à l'étude des dossiers d'attribution de subventions. Je vous remercie.

Mme MAMAN : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous et à toutes. Nous allons voter contre ce vœu et bien sûr pour cette délibération. Dans ce contexte de crise sanitaire qui a fortement fragilisé les parcours des jeunes, les clubs de prévention étaient quand même très présents. Nous en connaissons deux, mais nous savons globalement que les clubs de prévention spécialisée sont très engagés justement pour aider les jeunes déjà très impactés généralement par la crise dans le cadre de leur insertion professionnelle. Pour répondre à votre demande, depuis 2016, la DASES s'organise pour renforcer le lien avec les mairies d'arrondissement via la création des directions sociales de territoire. Ces directions sociales de territoire permettent de prendre en compte les spécificités locales et d'échanger avec les équipes d'arrondissement sur les projets soutenus dans les arrondissements. C'est un mouvement justement que la Mairie de Paris et Léa Filoche, adjointe à la maire en charge des solidarités, comptent renforcer, notamment avec le pari de l'action sociale qui a été présenté à tous les adjoints d'arrondissement pour s'intégrer pleinement dans la territorialisation de l'action municipale. Voilà pour répondre à votre question. Nous voterons contre ce vœu et pour cette délibération, merci.

M. BOULARD : Merci pour vos explications qui ne réussissent pas à nous convaincre. Ce n'est pas parce qu'une organisation administrative de la DASES est en route depuis 2015 que les maires d'arrondissement sont associés au choix des structures qui bénéficient de ces subventions importantes. Il y a plusieurs clubs de prévention dans le 17e arrondissement. Pourquoi est-ce ce club de prévention qui a été choisi ? Sur quels critères ? Sur quelle base puisqu'il n'est pas d'ailleurs fléché ? Le dispositif ne le flèche pas sur le quartier politique de la Ville. Comment tout cela a-t-il été fait ? Le CASP, que nous connaissons bien pour l'accueil notamment des migrants et des personnes en grande précarité, pourquoi a-t-il été choisi alors qu'il y a d'autres opérateurs ? Sur quelle base ? Tout cela est assez opaque. Par le vœu, nous souhaitons tout simplement que les mairies d'arrondissement, pas que le 17e arrondissement – parce que tout cela est très bureaucratique – et les élus, qui sont précisément élus, soient associés au processus, comme on le fait d'ailleurs avec Hugues CHARPENTIER sur un certain nombre de dispositifs qui touchent aux quartiers politiques de la Ville, avec l'Etat notamment, assez précisément sur le contenu des opérations, des actions, l'évaluation. Nous parlons quand même, vous en avez parlé, d'insertion socio-professionnelle des jeunes en difficulté. Moi, ce qui

m'intéresse, c'est aussi quels engagements nous avons de la part de ces structures. Je n'ai aucune information, nous ne pouvons pas voter comme cela un chèque en blanc. J'entends vos arguments, mais je pense qu'ils sont assez bureaucratiques et n'associent pas assez les élus au choix des structures sur le terrain.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511- 13, L 2511- 14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris, propose l'attribution de subventions à 4 associations dans le cadre d'actions de prévention et insertion jeunesse pour un montant total de 1 118 220 euros au titre de l'année 2021 et la signature d'un avenant à la convention du 06 février 2019 avec l'association le Centre d'Action Sociale Protestant (12e) pour son action de médiation et de prévention jeunesse sur le centre de Paris, et d'une convent ion avec l'association ARC-EA ;

Sur le rapport présenté par Hugues CHARPENTIER Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DASES 126.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 30

DELIBERATION N° 17-21-197

OBJET : V172021049 Vœu rattaché à la délibération 2021 DASES 126 - information des maires d'arrondissement dans le cadre des attributions de subventions par la DASES

Vœu présenté par Hugues Charpentier ;

Considérant la non-consultation et le manque d'information préalable des élus de la mairie d'arrondissement quant à la désignation de ces quatre associations ;

Considérant la nécessité que la mairie de Paris travaille en coordination avec la mairie d'arrondissement concernant l'attribution de subvention par la DASES, aux associations dans le cadre de la prévention et de l'accompagnement des jeunes ; et plus généralement sur tous type de subvention s;

Geoffroy BOULARD, Hugues CHARPENTIER, Hélène JACQUEMONT et les élus de la majorité d'arrondissement demandent à la Maire de Paris :
- La consultation systématique des maires d'arrondissement dans le cadre des attributions de subventions par la DASES.

Le conseil d'arrondissement :

Sur proposition de Geoffroy BOULARD, maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À la majorité, avis favorable est donné au vœu V172021049.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30
Suffrages exprimés contre : 6
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-198

OBJET : 2021 DJS 30 Subvention (121 500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Comité des O.M.S. et 12 O.M.S.

Mme DE LA MORANDIERE : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération porte sur les subventions attribuées à 12 OMS pour un montant global de 121 500 € dont 10 000 € à l'OMS du 17e, et sur la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Les subventions attribuées aux OMS leur permettent de développer des activités au profit des Parisiens. L'article 20 du statut-type des OMS parisiens prévoit des conventions pluriannuelles d'objectifs élaborées étroitement avec les mairies d'arrondissement. Ainsi sont précisées les actions proposées par chaque OMS et du comité des OMS dans le cadre de leur mission de coordination et d'animation des activités sportives dans l'arrondissement. Pour cette saison sportive 2020-2021, treize conventions pluriannuelles ont été établies, permettant le versement de la subvention annuelle de fonctionnement ; ainsi, le versement de la subvention pour l'OMS du 17e est de 10 000 €. Afin de permettre de financer les activités proposées par les OMS, et en particulier l'OMS du 17e, je vous propose, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. LAVAUD : Je souscris à ce qui vient d'être dit. J'en profite pour rappeler le dispositif gouvernemental de passeport : 50 € pour que les jeunes les plus défavorisés puissent payer une partie de leurs cotisations sportives. Cela marche très bien dans le 17e, cela va dans ce sens, donc je vote pour.

M. BOULARD : La date du 28 novembre est-elle confirmée pour les boucles du 17e organisées par l'OMS ?

Mme DE LA MORANDIERE : Oui c'est bien cela.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L - 2511 - 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux Offices du Mouvement Sportif des 6ème ; 8ème ; 10ème ; 11ème ; 12ème ; 14ème ; 15ème ; 16ème ; 17ème ; 18ème ; 19ème et 20ème arrondissements et au Comité des Offices du Mouvement Sportif (19ème) ;

Sur le rapport présenté par Athénaïs de la MORANDIERE Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DJS 30.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-199

OBJET : 2021 DDCT 77 Subventions (100.000 euros) à 5 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2021 du Budget Participatif

M. DE LIVONNIÈRE : La DDCT 77, mes chers collègues, porte sur l'attribution de subventions à hauteur de 100 000 € à cinq associations, dont une qui concerne le 17e : l'association Les Parques pour un montant de 41 000 €. L'objet de cette subvention est de favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2022 du budget participatif. Je vais rappeler le principe de bonne gestion qui dicte notre conduite dans cette Mairie d'arrondissement. Sur l'attribution des subventions que nous mettons au vote, nous attendons un certain nombre de résultats. Autant nous pouvons saluer l'idée de l'accompagnement du budget participatif – je rappelle que 180 projets ont été déposés dans le 17e arrondissement qui a placé les conseils de quartier en première position de Paris –, autant les résultats qui ont été affichés par Les Parques et cette démarche me laisse un doute. Aussi je vous appelle, chers collègues, à vous abstenir concernant cette subvention et, si vous me le permettez, à voter favorablement à un vœu auquel j'associe évidemment Monsieur le Maire ainsi qu'Alix BOUGERET afin de demander à Madame le Maire de présenter un bilan des actions conduites par l'association et financées par la collectivité, ainsi que la Mairie d'arrondissement, dans le cadre du budget participatif. Je vous demande, s'il vous plaît, de vous abstenir pour la première et de voter favorablement pour le vœu rattaché. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci pour cette présentation de délibérations et du vœu associé qui, comme cela a été rappelé, demande aussi qu'il y ait des bilans des actions subventionnées. En l'occurrence, il avait été, je cite : « Proposer des ateliers ludiques pour renforcer le pouvoir d'agir des habitants ». 41 000 euros, ce n'est pas rien. C'est réparti sur plusieurs arrondissements, et, pour avoir suivi avec mes adjoints, M. CHARPENTIER notamment et Mme DE LIVONNIERE, le travail de l'association, nous restons un peu perplexes. Nous ne sommes pas là pour signer des

chèques en blanc, nous l'avons dit, notre rôle est d'être vigilants, et donc aussi que nous rendions des comptes aux élus sur ce qui est fait. Beaucoup d'associations le font d'ailleurs, il n'y a aucun problème. Mais sur ce sujet et sur l'apport réel à la participation des habitants des quartiers populaires, parce que c'était l'objet de la subvention, nous restons sur notre faim.

Mme TAIEB : Nous allons bien évidemment voter la délibération et contre ce vœu. D'ailleurs, je suis assez étonnée parce que les adjoints, et j'en fais partie, sont tout à fait disponibles pour répondre aux questions. Je crois savoir que vous avez déjà sollicité le cabinet de Anouch Toranian pour Les Parques notamment, et que vous êtes tout à fait à même de demander en direct le bilan de telle ou telle action. Evidemment, je suis certaine que Anouch Toranian vous y répondra. Je ne comprends pas très bien ce vœu qui demande qu'un bilan soit fait. Il suffit de demander, et passer par le biais d'un vœu, c'est faire semblant de ne pas connaître la façon dont on peut procéder. Cela me gêne beaucoup, cette façon de faire. Vous avez des liens réguliers avec l'exécutif de la Ville de Paris, il faut continuer dans ce sens.

M. BOULARD : Merci, Madame TAIEB. Vous devez avoir des informations à nous communiquer sur l'action des Parques puisque vous êtes proche de l'exécutif. Vous en faites partie. Nous n'avons pas ces informations, nous ne devrions pas avoir à faire un vœu sur le sujet et sur le bilan d'une action d'une association subventionnée. A aucun moment, cela ne figure, à aucun moment nous n'avons un retour, donc c'est notre rôle de demander des comptes. Si vous êtes capable de nous présenter l'action qui a été portée par Les Parques dans le quartier populaire pour permettre aux habitants de participer, de créer des projets, faites-le maintenant, mais ne renvoyez pas vers l'adjointe. L'association est capable de prendre des contacts sur cette action précise parce qu'elle mène d'autres actions. Les Parques mènent d'autres actions que nous sommes capables de quantifier, que nous sommes capables de qualifier ; en l'occurrence, ce n'est pas le cas sur ce sujet. Cela fait partie de notre vigilance.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511- 1 et suivants,

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 5 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2021 du Budget Participatif, pour un montant total de 100 000 euros ;

Sur le rapport présenté par Scévole de LIVONNIERE Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À la majorité, avis favorable est donné au projet 2021 DDCT 77.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 30

DELIBERATION N° 17-21-200

OBJET : V172021052 Vœu rattaché à la délibération 2021 DDCT 77 - relatif au bilan de l'action dans le 17e de l'association « Les Parques » dans le cadre du Budget Participatif 2021

Considérant la subvention allouée à cette association de 41 000 euros pour le budget participatif 2021 ;

Considérant les « ateliers ludiques » proposés « pour renforcer le pouvoir d'agir des habitants » ;

Considérant qu'aucune information n'a été transmise à la mairie du 17e, concernant les actions entreprises ;

Considérant le faible impact sur la participation des habitants constatée suite aux ateliers réalisés par l'association, notamment en terme de contribution nette en nombre de projets ;

Présenté par Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Scévole de LIVONNIERE et les élus de la majorité d'arrondissement demandent à la Maire de Paris :

- De présenter le bilan des actions conduites par l'association et financées par la collectivité parisienne et la mairie d'arrondissement dans le cadre du budget participatif de ces dernières années.

Le conseil d'arrondissement :

Sur proposition de Geoffroy BOULARD, maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À la majorité, avis favorable est donné au vœu V172021052.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30
Suffrages exprimés contre : 6
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-201

OBJET : 2021 DDCT 50 Délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne rénovée

M. DE LIVONNIÈRE : La DDCT50 me met en joie, je dois vous le dire, puisque nous sommes dans le cadre d'une délibération-cadre, c'est dire le niveau important, avec évidemment une délibération qui concerne la participation citoyenne. Je ne manquerai pas de rappeler que cette délibération est arrivée assez tardivement tout de même au Conseil, c'est dire le sens de la démocratie exercée par l'exécutif parisien en ce moment. Cette délibération-cadre vise plusieurs choses : elle porte sur une nouvelle approche de la participation citoyenne, de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne renouvelée. Qu'est-ce que cela veut dire ? Premièrement, l'instauration d'une assemblée citoyenne. Je marque le silence parce que j'ai

l'impression de faire partie d'une assemblée citoyenne. Bref, on instaure une assemblée citoyenne qui a pour objectif d'assurer la veille citoyenne, c'est de l'information, de la prise de contact, du questionnement, de comprendre, décrypter et d'évaluer, nous en parlions à l'instant, les politiques publiques – bien –, de proposer et de peser sur la décision publique. Bien. Mes chers collègues de l'opposition, cette assemblée citoyenne est rémunérée. Je ne sais pas ce qu'il en est, pour ceux qui ne siègent pas à l'exécutif parisien ou au Conseil de Paris, ce n'est pas le cas. J'ai un problème de principe. Le fait d'être payé pour représenter ? Je vois le rapport.

Ensuite, il faut renforcer la démocratie du faire, avec la possibilité de s'engager et d'agir près de chez soi. Pour rappel dans le contexte, nous sommes en pleine territorialisation justement d'un certain nombre d'équipements et de directions, à commencer par les MVAC. Je trouve cet exercice quelque peu curieux et contracyclique. Et je ne suis qu'au premier point, qui est la constitution de cette assemblée citoyenne.

Le second point, c'est un meilleur accompagnement du secteur associatif avec l'instauration du Conseil parisien des associations composé de cent associations. J'ai omis de préciser que l'assemblée citoyenne était composée de cinquante membres. Sur le deuxième point, la constitution d'un Conseil parisien des associations composé de cent associations en vue de travailler sur des sujets qui touchent à la vie associative. Là encore une fois, je trouve ce mouvement contracyclique, à contre-courant, dans la mesure où nous sommes en pleine territorialisation avec des compétences détachées aux arrondissements, et tout d'un coup, on nous remet le couvert sur une recentralisation.

Troisième point – je fais un petit clin d'œil à mon cher collègue Atanase –, un mouvement de territorialisation pour les volontaires de Paris. Evidemment, cela se réfléchit, nous pouvons en discuter, mais comme nous sommes dans le cadre d'une délibération-cadre, je vous propose, mes chers collègues, de tout simplement voter contre. Cela illustre encore une fois le principe de cette Mairie de Paris très centralisatrice et vraiment hors-sol par rapport à ce qui peut se faire. Je rappelle le rôle des conseils de quartier qui, dans le 17e, se sont encore illustrés dernièrement dans le budget participatif. C'est tout simplement un non-sens, un non-sens démocratique, un non-sens politique, et je vous propose de voter encore une fois contre cette délibération, mes chers collègues.

M. LAVAUD : J'ai découvert effectivement également tardivement cette délibération. Je pense qu'il y a sans doute une intention louable qui est de rapprocher le citoyen de la chose publique. Je comprends très bien. Mais je suis assez dubitatif sur la manière de faire. Sur la rémunération, il y a un problème. Quand on est une assemblée citoyenne, tout le monde n'est pas rémunéré dans une assemblée citoyenne, nous pouvons en parler autour de cette table, donc attention à cela. L'esprit, je le vois, donc nous allons s'abstenir en présupposant que l'idée est de veiller à « réconcilier » les citoyens avec la démocratie locale.

M. BOULARD : Merci M. LAVAUD, vous n'avez pas l'air convaincu.

M. DUMESNIL : Je pense que ce projet part de très bonnes attention, néanmoins il n'est pas, à l'heure qu'il est, tout à fait abouti, il mérite quelques précisions. En conséquence de quoi les écologistes et Générations vont s'abstenir.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. J'entends l'exposé qui a été fait, mais évidemment, je suis personnellement, ainsi que le groupe Paris en commun, favorable à ce qu'il y ait une multiplicité des dispositifs de participation citoyenne. Cela ne m'a pas choqué. C'était déjà une délibération que nous avions votée en 2019, que nous avons mise dans notre programme ; l'appliquer est la moindre des choses. Il y a sûrement des choses à améliorer dans la

présentation du projet et dans le dispositif. Sur le fait qu'il y ait une rémunération, personnellement, cela ne me choque pas vraiment. Sur les jurys d'assises ou certains types de jurys, il y a un défraiement des personnes qui participent. S'il y a des associations qui donnent de leur temps, peut-être aussi une forme de rémunération pour le temps qu'elles vont consacrer au débat, cela permet à mon avis d'avoir un regard un peu différent. Effectivement, nous sommes des citoyens, mais il y a aussi ici une assemblée d'élus locaux. Là, nous parlons du monde associatif, ils apporteront sûrement un regard différent sur les politiques publiques parisiennes. Peut-être qu'ils voudront mettre à l'ordre du jour des sujets qui ne sont pas forcément identifiés, donc globalement, pour moi, cela va dans le bon sens. Evidemment, je vote cette libération.

M. BOULARD : Merci. Cela vient s'ajouter à la longue liste des conseils : conseil citoyen, conseil consultatif de quartier, conseil des générations futures, conseil de la jeunesse, conseil de la vie étudiante, j'en ai sans doute oublié. Nous parlons de territorialisation : renforçons les conseils de quartier. Donnons-leur les moyens d'agir en local, d'intéresser davantage d'habitants. Nous sommes en train de recréer une assemblée citoyenne avec des Parisiens rémunérés. Maintenant, il faut être rémunéré pour auditionner, je rappelle, les adjoints, les maires d'arrondissement, les services de la Ville, déposer des vœux – mais déposer des vœux, on peut le faire en conseil de quartier. Je trouve qu'il y a quelque chose qui n'est pas très clair. J'entends la position des écologistes et de Générations. Le projet m'a l'air peu abouti.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2143-1, L 2511-10-1 et L 2511-13 ;

Vu l'adoption de la Charte d'engagements réciproques entre la Ville de Paris et les associations par délibération 2019 DDCT 72 du 11 juillet 2019 ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris propose l'adoption des règlements Intérieurs de l'Assemblée Citoyenne et du Conseil Parisien des Associations ;

Sur le rapport présenté par Scévole de LIVONNIERE Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2021 DDCT 50.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 3
Suffrages exprimés contre : 29
Abstention : 4

DELIBERATION N° 17-21-202

OBJET : 2021 DAE 162 Mesures en soutien aux acteurs économique dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants non alimentaires

M. GUERRE : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre du plan de soutien en direction des acteurs économiques, face à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, la délibération porte sur des exonérations de droits de place dus par les commerçants. Dans le plan de soutien, il est prévu une exonération de deux mois des droits de place en l'appliquant sur les mois d'avril et mai 2021. Cette exonération concerne les commerçants non alimentaires pour notre arrondissement sur les marchés Batignolles et Terne. Je vous demande un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les décrets n° 2021- 296 du 19 mars 2021 et n° 2021- 384 du 2 avril 2021 encadrant la fermeture des commerces non alimentaires, à l'exception des fleuris tes, liée à l'épidémie de la Covid- 19 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder, à l'exception des fleuristes, une exonération des droits de place dus par les commerçants abonnés non alimentaires, des marchés couverts et des marchés découverts gérés par délégation de service public, les commerçants des marchés non alimentaires gérés en régie par la Ville, les commerçants abonnés des marchés aux puces gérés dans le cadre de délégation de service public ainsi que les exposants abonnés des marchés de la Création gérés par délégation de service public ;

Sur le rapport présenté par Philippe GUERRE Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DAE 162.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-203

OBJET : 2021 DAE 20 Marchés découverts alimentaires - Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19 – avenants

M. GUERRE : Toujours dans le cadre du plan de soutien en direction des acteurs économiques, pour notre arrondissement, sont concernés les marchés découverts. La gestion est confiée à la société Dadoun père et fils pour les marchés bio des Batignolles, Lebon et Navier. Le montant de l'exonération accordée par la Ville de Paris est de 12 044,17 € pour la redevance, et de 72 278,16 € pour la contribution forfaitaire au traitement des déchets, soit une exonération totale de 84 322,33 €. Je vous propose donc un avis favorable pour cette délibération autorisant la Maire de Paris à signer les avenants correspondants.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les conventions de délégation de service public du :
6 novembre 2019 relative à la gestion du secteur A des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens confiée à la société Groupe Bensidoun ;
6 novembre 2019 relative à la gestion du secteur B des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens confiée à la société Dadoun Père et Fils ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer des avenants aux conventions de délégation de service public relatives à la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques, afin de procéder à l'exonération des redevances au titre de la période de fermeture des marchés alimentaires liée à l'épidémie de Covid- 19, soit du 24 mars au 10 mai 2020 inclus ;

Sur le rapport présenté par Philippe GUERRE Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DAE 20.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-204

OBJET : 2021 DAE 280 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 4 000 euros.

M. GUERRE : Attribution d'une indemnisation amiable d'une société en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 de 4 000 €. La demande émane de la société SAS Le petit Maillot, 269 boulevard Pereire. Lors de la commission de règlement amiable du 25 juin 2021, il a été décidé d'attribuer une indemnisation de 4 000 € pris en charge selon la répartition suivante : 1 000 € par la Ville de Paris, 1 000 € par la RATP et 2 000 € pour Enedis. Pour information au Conseil, la demande de réparation indemnitaire demandée était de 120 000 €. Cette somme est peut-être excessive, mais le delta entre la demande et l'attribution de l'indemnité est énorme. Rappel des emprises :

- du 15 juin au 31 octobre 2020 : renouvellement des réseaux Enedis, tranchées sur le trottoir ;
- du 27 octobre au 30 novembre 2020 : travaux de désamiantage de la Ville de Paris, boulevard Pereire fermé à la circulation ;
- du 26 octobre 2020 au 9 mars 2021 : zone de stockage Ville de Paris, neutralisation du stationnement.

La proposition d'indemnisation a recueilli l'accord de principe du gérant le 3 août 2021. Je vous demande quand même de voter un avis favorable, mais les indemnités ne sont pas celles que nous attendons.

M. BOULARD : Merci, Philippe GUERRE, pour la présentation de cette délibération. L'indemnisation en pourcentage, ce n'est pas lourd au regard du préjudice subi. Ce n'est pas faute de saisir les concessionnaires, d'associer davantage de concessionnaires qui impactent durablement la vie de nos commerçants.

M. LAVAUD : Merci Monsieur le Maire. Pour rebondir sur les propos de Philippe GUERRE, nous avions proposé en février que la Mairie accompagne les commerçants impactés par les travaux pour améliorer la visibilité de leurs enseignes. Vous aviez dit, Monsieur GUERRE, que vous alliez y réfléchir avec la Mairie de Paris. La Mairie de Paris a-t-elle fait quelque chose sur le sujet ? Nous voyons bien qu'ils sont impactés financièrement, et en termes de visibilité, c'est quand même terrible.

M. GUERRE : Je ne vais pas répondre à la place de la Ville de Paris, mais nous, mission tramway, nous avons effectivement mis des panneaux un peu partout, aux abords de la porte Champerret notamment, puisqu'il va y a avoir de gros des travaux, donc nous avons fait le job, Monsieur LAVAUD.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511–1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 instituant une Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier de prolongement du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine,

Vu la proposition formulée par la Commission d'indemnisation amiable le 25 juin 2021 et l'engagement de la RATP et d'ENEDIS de participer à l'indemnisation de l'intéressé sur les bases proposées par cette dernière,

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'indemnisation à l'amiable d'une entreprise ;

Sur le rapport présenté par Philippe GUERRE Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DAE 280.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-205

OBJET : 2021 DAE 283 Huit marchés couverts alimentaires et un marché découvert parisiens – approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public

M. GUERRE : Il s'agit pour cette délibération de soumettre pour approbation le principe de l'exploitation du service public de huit marchés couverts alimentaires et d'un marché découvert parisien dans le cadre d'une consultation unique lancée par la passation de trois conventions distinctes de gestion déléguée d'une durée de 5 ans ; autoriser la Maire de Paris à procéder à une publication d'un appel à candidatures et accomplir tous les actes préparatoires à la conclusion de ces conventions. Les deux marchés du 17e arrondissements concernés par cette délibération sont les marchés couverts Batignolles et Ternes qui feront partie du lot 3.

Un petit historique pour les amateurs : d'abord, le marché des Ternes. En 1852 existait un marcher découvert sur l'avenue des Ternes, commune de Neuilly. En 1865 est décidée la construction d'un marché couvert entre le boulevard Pereire, la rue Bayen et la rue Pierre Demours, qui ouvre le 3 août 1868. Le marché a été reconstruit de 1968 à 1970, et le nouveau marché a ouvert le 11 décembre 1970.

Pour le marché des Batignolles, d'abord clandestin, il a été annexé par la Ville de Paris le 1er janvier 1860, autorisé par traité du 12 décembre 1865, le marché couvert est construit rue Lemercier et ouvre ses portes le 14 mai 1867. Le marché découvert fermant à cette même date, dans le cas d'une opération immobilière, le marché est reconstruit de 1975 à 1979.

Un petit point historique qui ne fait pas de mal lorsqu'un projet au budget participatif est en discussion en ce moment pour les marchés Batignolles et Ternes. Je me suis égaré, excusez-moi. Nous sommes bien, dans le cas présent, des marchés couverts, au stade de l'approbation de service public des marchés, et à autoriser la Maire de Paris à procéder à l'appel à candidatures. A ce stade, nous donnerons un avis favorable, mais nous voudrions porter une attention sur les conventions à venir avec les futurs délégataires sur les points suivants :

- nous serons extrêmement vigilants sur le cahier des charges proposé au futur délégataire, notamment sur la gestion des déchets qui est un réel souci si les bases ne sont pas définies en amont ;
- la gestion des petits travaux d'entretien très importants pour entretenir ces constructions anciennes et valoriser les marchés ;
- et la question des animations au sein des marchés afin de fidéliser la clientèle, apporter une ambiance conviviale au sein de ces marchés et permettre de retrouver dans l'ensemble de ces marchés couverts un peu de couleur et de dynamisme.

Dans ces conditions, je vous demande de bien vouloir émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci pour cette présentation et ce rappel historique, cela ne fait pas de mal.

M. DUMESNIL : Pour vous remercier pour le petit historique et pour vous dire qu'on peut regretter les destructions des années 1970 avec des opérations immobilières absolument monstrueuses qui ont détruit des constructions du XIXe siècle que nous pouvons encore voir en photographie, mais hélas, que nous n'avons plus.

M. BOULARD : Je souscris pleinement à vos propos, Monsieur DUMESNIL. Cette halle Baltard, si vous regardez des photos, rue Lemercier, était très jolie. Il y a encore quelques halles dans Paris préservées, mais peu, et c'est bien dommage.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la troisième partie du Code de la commande publique consacrée aux contrats de concession ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411- 1 à L 1411- 19 ;
Vu l'avis du comité technique de la direction de l'attractivité et de l'emploi en date du 15 mars 2021 ;

Vu l'avis émis le par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en application de l'article L 1411- 4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le principe du renouvellement de la gestion déléguée de huit marché s couverts et d'un marché découvert pour une durée de cinq ans avec une composition en trois lots respectivement de trois, deux et quatre marchés et de l'autoriser à accomplir tous les actes préparatoires à la passation desdits contrats ;

Sur le rapport présenté par Philippe GUERRE Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DAE 283.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-206

OBJET : 2021 DAE 94 Conventions et subventions (1 430 500 euros) à 36 structures lauréates de l'appel à projets "Alimentation durable et solidaire 2021"

Mme HAZARABEDIAN : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers, collègues. Cette délibération concerne une convention et subvention d'un montant de 1 430 500 € à 36 structures lauréates de l'appel à projet « alimentation durable et solidaire 2021 ». En ce qui concerne l'association qui intervient dans le 17e, il s'agit de Moissons Solidaires qui collecte depuis 2016 en fin de marché les légumes et fruits invendus afin de les redistribuer sur place aux personnes qui souhaitent en bénéficier. Elle est actuellement présente sur quatre marchés dans les 11e, 19e, et 20e arrondissements. Elle a valorisé près de 200 tonnes d'invendus en 2019 et a pu bénéficier à 14 000 personnes. Elle a entamé une phase de déploiement de ses activités pour couvrir 14 marchés parisiens dans les 11e, 13e, 17e, 18e, 19e, et 20e arrondissements d'ici la fin de l'année. La subvention de fonctionnement qui est proposée est de 12 000 €. Nous avons rencontré cette association qui est déjà présente sur le marché Berthier le samedi matin, qui collecte les fruits et légumes invendus et qui les distribue rue du Marquis d'Arlandes juste à la sortie du marché, avec une population qui n'est liée ni aux ressources ni aux conditions sociales. Cela s'adresse à tout le monde. C'est une très belle association. Nous regrettons juste, en termes de labellisation

des associations du même type, que l'ouest parisien ne soit pas représenté pour le moment par rapport aux subventions de la Mairie. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le règlement (CE) n ° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu la convention en date du 5 août 2021 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » et sur le fondement du régime d'aide «soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE- PME » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le règlement d'intervention pour la politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder des subventions de fonctionnement et d'investissement à 36 structures et de l'autoriser à signer une convention avec chacun d'entre eux ;

Sur le rapport présenté par Sonia HAZARABEDIAN Conseillère du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DAE 94.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-207

OBJET : 2021 DASCO 115 Collèges publics – Contribution (2.005.969 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2022.

Mme HAZARABEDIAN : Merci Monsieur le Maire. La DASCO 115 fait suite à la DASCO 51 qui avait été votée au mois de juin dernier en Conseil d'arrondissement et soumise au Conseil de Paris au mois de juillet. Il s'agit des contributions de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2022. En ce qui concerne le 17e arrondissement, il s'agit du collège Stéphane Mallarmé pour lequel, je vous le rappelle, des travaux assez importants de restructuration de la cuisine sont prévus de façon à ce qu'en 2024, elle soit intégrée à la Caisse des écoles. Le montant de la subvention est de 167 359 €. Je souhaite juste attirer l'attention sur le fait que le Conseil de Paris a été sensibilisé au fait que les reports des budgets d'investissements mettent évidemment un peu en péril ces travaux qui, pour le moment, n'ont pas pu avancer. Cela avait été porté par Alix BOUGERET au Conseil de Paris en juillet, et Patrick BLOCHE a émis le souhait d'être particulièrement vigilant sur la suite qui sera donnée à ce projet. Je vous remercie d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.212- 1 ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L 213- 2 et R 531- 52 ;

Vu la délibération 2010 DASCO 1G en date des 10 et 11 mai 2010 relative à la tarification et financement des services de restauration scolaire et d'internat des collèges parisiens, hormis ceux qui sont situés dans une cité scolaire, notamment ses articles 10 et 11 ;

Vu la délibération 2021 DASCO 51 en date des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 portant organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose de fixer les contributions aux services de restauration et d'internat au profit des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2022 ;

Sur le rapport présenté par Sonia HAZARABEDIAN Conseillère du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DASCO 115.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-208

OBJET : 2021 DEVE 62 Plan de sortie des plastiques Subventions (378 638 euros) aux gestionnaires de la restauration collective et convention avec le CASVP

Mme HAZARABEDIAN : Je partage cette délibération avec Hélène JACQUEMONT. Je vais vous présenter la partie qui concerne la Caisse des écoles et la restauration scolaire dans le 17e. La DEVE 62 concerne le plan sortie des plastiques. La subvention globale est de 378 638 € et concerne les gestionnaires de la restauration collective et une convention avec le CASVP. En ce qui concerne la Caisse des écoles du 17e arrondissement, relativement à la législation et à la loi EGalim, nous sommes sortis du plastique. Néanmoins, le cahier des charges demandé par la Ville de Paris est beaucoup plus poussé. Par exemple, on nous demande, y compris dans les cuisines centrales collectives, de sortir complètement du plastique. Cela nous paraît un petit peu prématuré à ce stade. Nous faisons de notre mieux, néanmoins, je vais vous donner un exemple concret : si vous prenez une planche à découper, on nous demande de ne plus utiliser des planches en plastique, le bois est interdit en restauration collective, et on nous propose aujourd'hui des planches à découper en verre qui ne sont pas sécuritaires. Donc, nous avons certains matériels pour lesquels il nous sera compliqué, à ce jour et faute de propositions complémentaires des prestataires, de pouvoir sortir à 100 % du plastique. Pour ma part, je propose un vote favorable à cette délibération, merci.

Mme JACQUEMONT : Je vais compléter la présentation de la délibération pour le volet CASVP pour rappeler que le CASVP sert environ 2 000 repas par jour dans l'un des 43 restaurants Emeraude. Il y en a deux dans 17e : un à la résidence des Ternes et un à la résidence des Epinettes. Le CASVP sert également environ 2 000 repas à domicile auprès de seniors. Le CASVP est investi depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable et de remplacement des matériaux, qui est organisé en fonction du type de contact alimentaire, fréquence d'utilisation, etc.

Je vais vous donner des exemples des actions menées contre le plastique depuis 2018 : le remplacement des raviers plastiques par des raviers en verre ; le déploiement de fontaines à eau dans les EHPAD ; l'abandon de commandes plastiques ; évidemment l'abandon de sacs plastiques pour la distribution des repas à emporter. Il reste encore un certain nombre d'actions à mener, notamment le passage au conditionnement inox pour des liaisons froides ; la poursuite de la suppression des bouteilles en plastique, et je vous en passe. Il y en a encore beaucoup d'autres.

C'est un vaste programme qui s'engage, et conformément au souhait de la Ville de Paris, des actions de plan de sortie des plastiques s'étendront sur l'ensemble de la mandature.

M. LAVAUD : Dans ce plan de sortie des plastiques, la Ville dit aller plus loin que la loi EGalim ; elle a pourtant tardé à s'engager, et elle se contredit, notamment en page 4, puisqu'il est questions de réduire notre volume de déchets plastiques en supprimant le recours aux plastiques d'ici 2026, alors que la loi prévoit l'interdiction du plastique dans la restauration collective au 1er janvier 2025. Malgré tout, nous poursuivons les mêmes objectifs. Tant mieux si la Ville essaie d'aller au-delà la loi. Donc, nous allons voter néanmoins favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Vu le vœu 244 adopté par le Conseil de Paris du 2, 3, 4 mai 2018 relatif aux cantines sans plastique ;

Vu la délibération 2017 DASCO 117 Caisses des écoles relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extra-scolaire pour la période 2018-2020 ;

Vu la délibération 2020 DASCO 92 Caisses des écoles relative à la prolongation pour l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

Vu la délibération 2019 DRH 65 relative à la convention quadriennale liant la Ville de Paris et l'ASPP ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'adopter le Plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne, d'attribuer les subventions aux gestionnaires de la restauration collective parisienne et de signer une convention pluriannuelle entre la Ville de Paris et le CASVP ;

Sur le rapport présenté par Sonia HAZARABEDIAN Conseillère du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DEVE 62.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-209

OBJET : 2021 DASES 24 Participations pour l'année 2021 aux 6 Maisons des aînés et des aidants au titre des CLIC (centres locaux d'information et de coordination) autorisés à Paris (3 247 510 euros) et signature d'avenant

Mme JACQUEMONT : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, la délibération que je vous présente vise à faire voter la part financière de la Ville de Paris aux six maisons des aînés des aidants situées sur le territoire parisien. Qu'est-ce qu'une maison des aînés des aidants ? C'est une maison chargée d'assurer la coordination gérontologique sur le territoire parisien, c'est-à-dire l'intégration des différents dispositifs :

- les CLI, qui sont des centres locaux d'information ;
- les MAIA, qui sont des méthodes d'action et d'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie ;
- et les réseaux de santé gérontologique.

L'objectif de tout ceci est d'améliorer la visibilité de ces centres ressources avec un décloisonnement des champs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, ainsi que leur lisibilité

dans l'objectif de simplifier le parcours usagers, simplifier le parcours des aidants et faciliter l'accès à ces ressources par les professionnels. La maison des aînés des aidants Paris nord-ouest est portée par l'APHP dans les locaux de l'hôpital gériatrique Bretonneau et couvre les territoires des 8e, 17e et 18e arrondissements. Je vous remercie de voter favorablement cette subvention.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411–1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DASES 88G en date du 20, 21 et 22 mars 2018 autorisant Madame la Maire de Paris à signer la convention de labellisation pour le fonctionnement de la Maison des Aînés et des Aidants des arrondissements de centre parisien (1er au 6 ème arrondissement).

Vu la délibération 2019 DASES 29M en date du 4, 5 et 6 février 2019 autorisant Madame la Maire de Paris à signer la convention de labellisation pour le fonctionnement de la Maison des Aînés et des Aidants des territoires du Nord Est (9, 10 et 19ème arrondissement) et du Nord-Ouest (8, 17 et 18ème arrondissement).

Vu la délibération 2019 DASES 76 en date du 1, 2, 3 et 4 avril 2019 autorisant Madame la Maire de Paris à signer la convention de labellisation pour le fonctionnement de la Maison des Aînés et des Aidants du territoire du Sud (13 et 14ème arrondissement).

Vu la délibération 2019 DASES 111 en date du 8 au 12 juillet 2019 autorisant Madame la Maire de Paris à signer la convention de labellisation pour le fonctionnement de la Maison des Aînés et des Aidants des territoires de l'Est (11, 12 et 20ème arrondissements) et de l'Ouest (7, 15 et 16ème arrondissements)

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une participation de fonctionnement aux 6 Maisons des Aînés et des Aidants au titre de l'année 2021 et la signature d'avenant à la convention de labellisation :

Sur le rapport présenté par Hélène JACQUEMONT Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DASES 24.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-210

OBJET : 2021 DASES 147 Actions d'aide alimentaire (397 984 euros) : 6 subventions de fonctionnement (252 142 euros) et 2 subventions d'investissement (145 842 euros). Conventions-Avenant.

Mme JACQUEMONT : Il nous est demandé, à travers cette délibération, de voter des subventions de fonctionnement et d'investissement pour des actions d'aide alimentaire, qu'il s'agisse de distributions de repas chauds ou de colis alimentaires. Les associations concernées et bénéficiaires des subventions allouées dans cette délibération sont Action contre la faim, Food sweet food, Tableau vert, Montparnasse rencontres, Restos du cœur et Mama mama. Il ne vous a pas échappé que 17e est concerné, notamment avec une distribution des Restos du cœur porte de Saint-Ouen. Il ne vous a pas échappé non plus que cette distribution autorisée a attiré d'autres distributions, non autorisées, provoquant des nuisances importantes pour les riverains, ce qui n'est pas acceptable pour les élus que nous sommes. Pour cette raison, je vous suggère de vous abstenir sur cette délibération et de voter favorablement le vœu rattaché qui va vous être présenté par Hugues CHARPENTIER, délégué du quartier Epinettes-Bessières.

M. CHARPENTIER : Effectivement, sur le mail Bréchet, nous vivons une situation un peu compliquée depuis plusieurs mois. Depuis le 1er décembre, le mail Bréchet accueille une distribution alimentaire, comme l'a dit Hélène JACQUEMONT, organisée par les Restos du cœur, le mardi et le vendredi à partir de 20 h. Nous avons eu l'occasion de nous y rendre à plusieurs reprises avec Geoffroy, mais d'autres élus également, pour constater les faits.

S'il n'y a rien à redire sur l'organisation de la distribution par les Restos du cœur, en revanche, nous constatons que des distributions alimentaires sauvages se sont organisées aux alentours, profitant de la zone de chalandise ainsi créée. Le problème est que ces distributions alimentaires non autorisées et donc non encadrées – c'est bien là le problème – se font au détriment de toute organisation de l'espace et du temps et drainent une certaine population sur le mail, les incitent à se sédentariser. Nous avons constaté que les campements de Roms dans les voitures s'agrandissaient au fil des mois. Cela implique également un certain nombre de nuisances liées à la propreté puisque ces distributions alimentaires non autorisées ne nettoient pas derrière elles, ce qui provoque aussi la prolifération des rongeurs. Tout cela met en place un cercle vicieux : les habitants sont excédés. Je pense que tout le monde autour de la table est d'accord : quiconque est allé sur le mail Bréchet a eu ces témoignages d'habitants.

Il faut désormais que nous organisions les choses peut-être un peu différemment. Geoffroy BOULARD a sollicité Ian BROSSAT en juin 2021, avant l'été, pour solliciter un déplacement de cette distribution alimentaire. Nous avons fait notre part du travail, ce serait bien aussi que les autres arrondissements le fassent aussi. Nous avons donc proposé de déplacer la distribution alimentaire des Restos du cœur non loin de là, juste de l'autre côté de l'avenue de Saint-Ouen, derrière l'hôpital Bichat, là où il y a très peu d'habitations. C'est une zone qui est tout aussi accessible que le mail Bréchet et qui aurait l'avantage de ne pas provoquer de nuisances directement sous les fenêtres des habitants. A ce jour, nous n'avons évidemment eu aucune réponse. J'imagine que Ian BROSSAT est trop occupé à faire la campagne de Fabien ROUSSEL, c'est pour cela qu'il n'a pas le temps de répondre au courrier. Ce que nous demandons est très simple, c'est que la Ville de Paris organise de manière efficace les distributions alimentaires sur l'ensemble de l'espace parisien. Il ne s'agit pas de dire si nous en voulons ou pas. Tout le monde doit participer à un effort collectif pour mettre en place ces distributions alimentaires qui sont nécessaires ; nous le voyons au regard du nombre de personnes qui sont servies tous les jours. Organiser les choses de manière plus efficace dans le temps et dans l'espace, et enfin réinstaller ces distributions alimentaires des Restos du cœur du mail Bréchet derrière l'hôpital Bichat, de manière à ce que les choses se fassent de manière plus sereine.

Mme MAMAN : Merci Monsieur le Maire. Nous, nous allons nous abstenir sur ce vœu, car nous n'avons pas l'avis du 18e ni des associations concernées – que nous félicitons pour leur travail. Il faut savoir que l'afflux des bénéficiaires est très hétérogène. Il y a des familles, des étudiants, depuis la crise sanitaire, et nous pensons qu'il est important que le 17e fasse également sa part.

Voilà notre position, et nous n'allons pas nous engager pour le 18e, donc, cela va de soi, nous nous abstiendrons.

M. LAVAUD : Il est sûr que c'est un problème, je partage ce qui a été dit par Hugues CHARPENTIER. Juste une question, vous venez de m'y faire penser : ne faudrait-il pas prendre contact avec la Mairie du 18e pour lui demander si elle est d'accord ? Si cela n'avance pas en haut, cela peut peut-être avancer entre la Mairie du 17e et la Mairie du 18e. C'est juste une suggestion. Mais bon, je suis favorable évidemment au déplacement du point de distribution.

M. BOULARD : Merci. Petit rappel historique : j'avais répondu favorablement à une proposition de Ian BROSSAT d'accueillir ces distributions alimentaires dans le cadre de l'urgence alimentaire liée au contexte sanitaire que vous connaissez. Elles venaient du 18e arrondissement en lien avec Eric LEJOINDRE, le Maire du 18e. J'avais accepté que nous puissions le faire là. Nous n'en avons pas qu'une, nous en avons plusieurs. Hugues CHARPENTIER en a parlé, l'Armée du salut sert plusieurs fois par semaine un petit déjeuner, plus les distributions en soirée et toutes les problématiques qui se posent, non pas avec les Restos du cœur et l'Armée du salut que nous connaissons, qui font partie de notre coordination – Hélène JACQUEMONT réunit régulièrement des acteurs de la solidarité. Le sujet, c'est que, sur le même endroit, à quelques dizaines de mètres, nous avons une concentration de distributions alimentaires. J'estime, en lien avec le 18e arrondissement, qui est tout à fait informé de la démarche – le terrain a été identifié, balisé, nous y sommes allés avec Hugues CHARPENTIER –, [qu'il faut] maintenir ces distributions alimentaires sur un site approprié tant pour les personnes accueillies que pour les organisations qui les proposent. Nous avons un sujet, nous avons un ras-le-bol des habitants, et nous le comprenons. J'assume le fait d'avoir accepté ces distributions alimentaires. J'estime aujourd'hui que cela doit tourner et qu'on ne peut pas concentrer sur la même porte ces distributions, elles doivent être équitablement réparties sur un périmètre. J'attends les retours de Ian BROSSAT qui a été prompt à me le proposer. J'ai été prompt à répondre parce que le 17e est un arrondissement solidaire, qui n'a pas de leçon à recevoir, cela fait partie de notre ADN au niveau de l'équipe municipale et la majorité de l'arrondissement, mais il faut aussi regarder la réalité en face. C'est un quartier qui concentre un certain nombre de difficultés, et là, nous avons des populations très précarisées, on ne va pas se raconter d'histoire, qui se concentrent dans ce quartier et qui viennent d'ailleurs. Elles ont à l'évidence besoin de ces distributions. Nous avons aussi une problématique, cela a été rappelé par Hugues CHARPENTIER, de sédentarisation, pas uniquement dans des véhicules, mais désormais dans le square qui s'appellera bientôt Jacques Manavian, qui nous inquiète fortement, et qui est quasiment pris d'assaut par des personnes qui ne viennent que pour les distributions alimentaires du matin et du soir. Donc, la jouissance de ce petit square du mail Bréchet, pour les habitants, en est clairement altérée. Il y a beaucoup de facteurs qui plaident pour retravailler et relocaliser un certain nombre de distributions alimentaires. L'idée n'est pas de rejeter toutes les distributions alimentaires, mais en tout cas qu'il y ait une vraie discussion.

Voilà ce qui était l'enjeu de cette délibération. Nous sommes évidemment en soutien de ce que font les Restos du cœur, nous les accompagnons d'ailleurs sur un projet logistique puisqu'ils recherchent actuellement un local pour collecter un certain nombre de denrées. C'est un travail que nous suivons avec cette association. Le sujet n'est pas dirigé contre les organisations, mais ce vœu est adressé à l'exécutif de manière à ce que les mairies d'arrondissement, toutes les mairies, soient consultées et prennent aussi leur part. Je n'ai pas honte de ce que nous avons fait et de ce que nous allons faire, mais en l'occurrence, sur le quartier, cela fait beaucoup. Il faut que l'exécutif montre une volonté de trouver des conditions d'accueil de ces distributions les plus appropriées et les plus éloignés des habitations de ce quartier.

Position de vote : Marianne MAMAN, qui est partagée par l'ensemble de votre groupe politique ?

Mme MAMAN : C'est la position du groupe Paris 17 en commun et les écologistes.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 ; L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2021, 10 subventions au bénéfice de 6 associations différentes, pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies ;

Sur le rapport présenté par Hélène JACQUEMONT Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À la majorité, avis favorable est donné au projet 2021 DASES 147.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 30

DELIBERATION N° 17-21-211

OBJET : V172021050 Vœu rattaché à la délibération 2021 DASES 147, relatif aux distributions alimentaires solidaires situées rue André Bréchet

Considérant que depuis le 1er décembre 2020, la rue André Bréchet accueille deux distributions alimentaires des Restos du Cœur du mardi au vendredi à partir de 20h suite au déménagement du site CAP 18 situé rue d'Aubervilliers dans le 18e arrondissement et de l'Armée du Salut le matin ;

Considérant que des distributions non autorisées se sont installées à proximité ;

Considérant les nombreux signalements de riverains concernant des nuisances causées par ces distributions et le fait que ce quartier sensible ;

Considérant qu'un courrier a été adressé à M. Ian Brossat le 16 juin 2021 afin de proposer une solution de déplacement de la distribution des Restos du Coeur ;

Geoffroy BOULARD, Hélène JACQUEMONT, Hugues CHARPENTIER, Lourdes FERNANDES et les élus de la majorité d'arrondissement demandent à la Maire de Paris :

- D'assurer une rotation effective des lieux autorisés pour les distributions alimentaires solidaires à l'échelle parisienne en lien avec les mairies d'arrondissement.
- De réinstaller les distributions alimentaires solidaires actuellement autorisées de la rue André Bréchet, vers la rue Louis Pasteur, Valléry Radot dans une zone faiblement habitée.

Le conseil d'arrondissement :

Sur proposition de Geoffroy BOULARD, maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À la majorité, avis favorable est donné au vœu V172021050.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 6

DELIBERATION N° 17-21-212

OBJET : 2021 DVD 16 Parcs de stationnement Carnot Prony (17e). Convention de concession avec la SAEMES pour leur exploitation.

M. LEDRAN : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit du regroupement du choix d'un nouveau délégataire pour la gestion des parcs de stationnement Carnot et Prony. Au vu des dossiers qui ont été présentés, nous vous proposons de retenir la SAEMES comme futur délégataire pour 15 ans pour l'exploitation de ces deux parcs, en sachant qu'une option concernant le parc Prony est intéressante. Elle concerne le déploiement de bornes de recharge qui pourraient couvrir jusqu'à la moitié du parc de stationnement de cet équipement. Je vous remercie de bien vouloir approuver favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2511- 1 et suivants et L 1411- 1 et suivants ;

Vu l'avis émis le 17 septembre 2019 par la "Commission Consultative des Services Publics Locaux" en application du CGCT et notamment des articles L 1411- 4 et L 1413- 1 ;

Vu la délibération 2019 DVD 54 de la séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019 approuvant le principe de délégation du service public et autorisant Madame la Maire de Paris à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation pour la modernisation et l'exploitation des parcs de stationnement Carnot et Prony à Paris 17e, pour une durée de 15ans pour chaque parc ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres siégeant en "Commission Concessions" en application des articles L 1411 – 1 et L 1411 – 5 du CGCT, en date du 23 janvier 2020, relatif aux candidatures ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres siégeant en "Commission Concessions" en application des articles L 1411 – 1 et L 1411 – 5 du CGCT, en date du 29 septembre 2020, relatif aux offres ;

Vu le rapport du service sur le déroulement de la procédure et les motifs du choix du délégataire avec ses annexes en application de l'article L 1411 – 5 du CGCT ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer, avec la Société Anonyme d'Économie Mixte Exploitation du Stationnement (SAEMES), la convention de concession concernant la modernisation et l'exploitation des parcs de stationnement Carnot et Prony (17e) pour une durée de 15ans ;

Sur le rapport présenté par Christophe LEDRAN Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DVD 16.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-213

OBJET : 2021 DVD 55 Prolongement du RER E EOLE à l'ouest et aménagement de la place Porte Maillot (17e). Exonération de SNCF Réseau et la SPL PariSeine des redevances d'occupation du domaine public pour les travaux

M. LEDRAN : Il s'agit d'une demande d'exonération de la part de SNCF réseau et de la SPL Paris Seine de redevances d'occupation temporaire du domaine public pour les travaux effectués actuellement sur le périmètre de la porte Maillot, s'agissant donc des chantiers du RER Eole et de l'aménagement de la porte Maillot, avec notamment l'arrivée du tramway. Renseignements pris, il s'avère que nous n'avons jamais vu aucune exonération de cette nature pratiquée pour ce type de chantier. Sur le principe, nous ne sommes pas forcément contre, mais en revanche, nous attirons votre attention sur le fait que cette exonération est simplement un détail par rapport à l'importance du sujet que nous allons évoquer devant vous au travers du vœu qui est associé et que nous allons vous présenter. C'est la raison pour laquelle nous allons vous demander de bien vouloir vous abstenir sur cette délibération, pour vous présenter le vœu associé qui concerne la convocation en urgence du comité Maillot. L'idée étant d'être au rendez-vous important pour l'image de la ville de Paris des jeux olympiques de 2024 pour ce quartier qui accueillera notamment la délégation officielle du CIO dans les hôtels Hyatt et Méridien, et la presse écrite internationale au Palais des congrès. A ce jour, nous avons de fortes inquiétudes, depuis un certain nombre de mois, concernant le respect des calendriers de travaux des différents projets qui sont imbriqués, notamment les travaux d'Eole qui pourraient

ne pas être achevés à l'horizon 2024. C'est la raison pour laquelle nous sollicitons la convocation en urgence du comité Maillot qui est une instance conduite par la Mairie de Paris et qui ne s'est pas réunie depuis septembre 2020 ; le but étant d'assurer la bonne exécution des travaux et le respect des délais.

M. DUMESNIL : Effectivement, ce site est impacté par plusieurs chantiers qui nécessitent tout un travail d'information et de concertation ; la municipalité la première en est demandeuse. Pour ce qui la concerne, la mission tramway fait le nécessaire pour l'information et la concertation. Néanmoins, ces projets ne sont pas rendus compliqués parce que le comité ne s'est pas réuni, mais ils sont rendus compliqués parce que la SNCF, qui est responsable du chantier Eole, est absente de toute démarche de concertation. C'est bien là que le bât blesse, si je puis dire. Nous sommes favorables à ce vœu parce qu'il est nécessaire de se réunir et de pousser l'un des partenaires, en l'occurrence la SNCF, qui semble avoir du mal à gérer ce chantier Eole, qui pose des problèmes. Il y a un calendrier que vous avez évoqué, et nous sommes favorables à ce qu'une réunion soit organisée, même si je crains que nous ayons quelques difficultés à réunir tous les partenaires.

M. LAVAUD : Je partage le point de vue général, et j'en profite pour dire que si jamais ce comité se réunit, nous aurons peut-être des nouvelles de la zone « constructible » suite au PLU et de son avenir devant le Palais des congrès.

M. BOULARD : De quelle zone parlez-vous, Monsieur LAVAUD ?

M. LAVAUD : Nous parlons bien de la Porte Maillot ?

M. BOULARD : Oui

M. LAVAUD : Tout à fait.

M. BOULARD : Parlez-vous du parvis ?

M. LAVAUD : Si le comité se réunit, nous parlons de la réunion du comité, nous aurons peut-être des nouvelles du parvis, puisque j'ai vu qu'il y avait un certain nombre d'acteurs, dont des acteurs économiques, qui faisaient partie du comité.

M. BOULARD : L'avenir du parvis a été discuté et échangé dans notre Conseil, cela ne vous a pas échappé. Il ne s'agit pas de remettre en cause la végétalisation du parvis, Monsieur LAVAUD.

M. LAVAUD : Non, mais par contre, nous ne savons pas ce qui va être construit dans la zone réservée comme constructible devant le Palais des congrès. C'est ce qui a été voté. Moi, j'ai voté contre, mais c'est ce qui a été voté lors de notre Conseil. C'est cela que j'évoque.

M. BOULARD : Aujourd'hui, il n'y a aucun projet. Emmanuel GREGOIRE, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, m'a assuré qu'il n'y avait aucun projet dans les tuyaux de construction sur cette parcelle. Il y a eu un débat, donc je veux bien que nous refassions l'histoire, et nous pouvons chercher un loup qui n'existe pas, mais il n'y a aucun projet. Viparis n'a aucun projet, nous sommes en lien avec eux. Il y a un débat justement et des échanges avec Viparis sur l'avenir, la modernisation du palais qui ne passe plus par l'extension sur le parvis. Les choses sont claires. Vous n'avez pas les bonnes informations. Nous sommes plutôt en train de travailler sur les abords du parvis, de le moderniser, de moderniser ses accès latéraux, dont un qui donnera directement sur le tracé du tramway, mais en l'occurrence, sur le parvis, il n'y a pas de sujet, de fantasme, de fake-news à divulguer et colporter sur les réseaux. J'ai lu beaucoup de choses fausses. Il n'y a pas de projet aujourd'hui. Nous avons un consensus politique pour faire

en sorte que nous gardions l'attractivité du palais par une autre voie qu'une extension du Palais des congrès sur l'emprise qui appartient, je le rappelle, à Viparis, devant le palais porte Maillot. Que les choses soient dites et claires.

Le sujet du comité Maillot, c'est vraiment de remobiliser tout le monde, Monsieur DUMESNIL l'a dit. Il y a urgence, il y a une inquiétude. J'ai rencontré Tony ESTANGUET il y a quelques semaines, il est également inquiet, et je pense qu'il est urgent de se mettre autour d'une table avec toutes les directions de la Ville, le secrétariat général mais également nos partenaires, vous l'avez très bien dit, la SNCF, c'est pour cela que nous tirons la sonnette d'alarme. Il y a aussi des sujets liés par exemple au parking Pershing et donc l'aéroport de Beauvais, il y a des sujets liés au concessionnaire, liés au tramway, puisque, vous l'avez compris, tout cela est imbriqué, Eole et tramway. Je rappelle qu'un délégué interministériel est sur le sujet et mobilisé, mais aujourd'hui, personne n'est réuni. Donc, je pense qu'il est temps que nous nous réunissions et que, comme vous le rappeliez, nous mettions la pression. C'est enjeu qui dépasse l'arrondissement, c'est un enjeu national et olympique, donc merci de votre soutien sur cette délibération.

M. ZIADY : J'ai assisté à certaines réunions quand j'ai remplacé mon collègue Pierre RABADAN qui s'occupe de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques. Donc, effectivement, il y a un enjeu puisque l'objectif est que le chantier soit terminé avant les Jeux olympiques. Cela paraît logique, mais nous nous inquiétons un peu des retards pris par Eole et par le fonctionnement de la SNCF. Cela a été rappelé par mon collègue Jean-Luc DUMESNIL, le parvis n'est pas à l'ordre du jour des discussions. Il faut, compte tenu de la multiplicité des chantiers, mettre tout le monde autour de la table. C'est pour cela que nous votons favorablement le vœu. Etant donné qu'il y a aussi le sujet du parking pour l'aéroport de Beauvais, il faut que l'Etat participe aussi et nous donne ses positions. Même si je sais que Madame la députée Brigitte KUSTER a beaucoup travaillé sur ce sujet, il faut qu'il y ait une coordination des chantiers. Mais compte tenu de l'enjeu, cela ne peut pas être une coordination uniquement menée par la Mairie centrale. Il est important que nous nous parlions entre nous, aussi du côté de la Mairie de Neuilly et tous les autres acteurs privés qui seront impactés.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1531-1, L. 2121-29 et L. 2511-1 et suivants ;

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2422-5 et suivants ;

Vu le code de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L. 2125-1 ;

Vu le mandat de maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement de la Porte Maillot (16e et 17e) signé le31 mai 2018 avec la Société Publique Locale PariSeine et son avenant n°1 signé le 10 mars 2021 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation d'exonérer SNCF Réseau et la SPL ParisSeine des redevances d'occupation temporaire du domaine public pour les travaux de réaménagement de la porte Maillot (16e et 17e);

Sur le rapport présenté Christophe LEDRAN Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À la majorité, avis favorable est donné au projet 2021 DVD 55.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 30

DELIBERATION N° 17-21-214

OBJET : V172021055 Vœu rattaché à la délibération 2021 DVD 55 - relatif à la convocation en urgence d'une réunion du comité Porte Maillot

Considérant l'ensemble des projets d'infrastructures et d'aménagements ayant cours Porte Maillot : prolongement du RER EOLE, aménagement de l'Axe Majeur, prolongement du tramway T3B ;

Considérant la nécessaire coordination de l'ensemble de ces travaux pour permettre le respect des calendriers des différents projets ; avec la perspective Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 ;

Considérant que la Porte Maillot accueillera pendant les jeux les délégations officielles du CIO dans les hôtels Hyatt et Méridien et de la presse écrite internationale au Palais des Congrès ;

Considérant comme impératif l'achèvement de tous les travaux et embellissements nécessaires avant l'ouverture des Jeux, et ce pour une question de commodité des transports et de qualité du séjour des délégations ;

Considérant que cela engage l'image de la Capitale ;

Considérant les fortes inquiétudes concernant le respect des calendriers, impliquant que certains aménagements notamment ceux d'EOLE ne seraient pas achevés à horizon 2024 ;

Considérant que l'instance « Comité Porte Maillot » conduite par la Mairie de Paris ne s'est pas réunie depuis septembre 2020 ;

Considérant que cette instance coordonnant les directions de la Ville dans la conduite des différents projets, a pour but de s'assurer de la bonne exécution des travaux et du respect des délais de livraison ;

Considérant que cette instance doit être ouverte aux partenaires extérieurs ;

Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Benjamin MALLO, Christophe LEDRAN, Pierre-François LOGEREAU et les élus de la majorité d'arrondissement demandent à la Maire de Paris de

- Réunir en urgence un Comité Porte Maillot élargi comprenant les directions de la Ville engagées dans les travaux d'aménagement, ainsi que la SNCF (EOLE), la Préfecture de Police, la RATP, IDFM, l'Aéroport de Beauvais, la DGJOPGE, le DIJOP, Paris 2024, les mairies des Villes limitrophes ; et les principaux acteurs économiques afin de s'assurer de la livraison des différents ouvrages fin 2023 et de la bonne coordination des différents chantiers.

Le conseil d'arrondissement :

Sur proposition de Geoffroy BOULARD, maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172021055.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-215

OBJET : 2021 DVD 58 Subventions Plan Vélo (197 000 €) et conventions avec 16 associations.

M. LEDRAN : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit donc de plusieurs subventions afin d'avoir la signature de conventions dédiées à attribuer des subventions de fonctionnement et d'investissement pour ces associations, dont deux qui œuvrent principalement sur le 17e arrondissement et que nous connaissons bien.

Dans un premier temps, 4 500 € pour l'association Séjours sportifs solidaires qui, depuis 2018, développe son activité autour du réemploi de matériels et équipements sportifs, de vélos trottinettes et rollers, dans sa boutique atelier du boulevard Bessières, plus connue sous le nom de La recyclerie sportive. L'idée, pour cette association, est de proposer des animations tournées vers le vélo à travers des ateliers d'apprentissage, vélos-école et de co-réparation favorisant l'autonomie des cyclistes. L'autre association, pour un montant de subvention de 15 000 €, c'est l'association REPAR, le Réseau parisien des ateliers de réparation, vélo participatif et solidaire, qui intervient sur plusieurs arrondissements dont le 17e et dont les missions concourent à la promotion active de l'usage du vélo en milieu urbain pour en faciliter l'acquisition, l'entretien, la réparation, le recyclage et le réemploi. En 2020, le réseau s'est mobilisé pour organiser près de 200 ateliers dans les résidences notamment de Paris Habitat, en particulier dans les quartiers politiques de la Ville, dont le 17 e arrondissement. L'objectif pour l'emploi de cette subvention est de poursuivre ses actions et de continuer à accompagner le changement de comportement pour favoriser le réemploi. Je vous remercie de bien vouloir approuver cette délibération.

M. BOULARD : Je veux saluer notre bourse aux vélos première édition que nous avons organisée avec le réseau MDB qui s'est bien très bien déroulée. Nous allons chercher à développer cet événement dans les prochains mois car il a rencontré un certain succès.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511- 14 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec les associations Animation, Insertion, Culture et Vélo, Mieux se Déplacer à

Bicyclette, Développement Animation Vélo Solidaire, La Petite Rockette, La Cyclofficine, Solicycle Etudes et Chantiers, 3S Séjour Sportif Solidaire, RéPAR, Paillettes et Cambouis, Cocyclette, Le Petit Biclou, Cyclocube, Rosa Parks Paris, Paris sans Voiture, Vélo École du 20e et La Maison du Canal des conventions leur attribuant des subventions pour promouvoir la culture et la pratique du vélo ;

Sur le rapport présenté par Christophe LEDRAN Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement,

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DVD 58.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-216

OBJET : 2021 DEVE 76 Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore

M. LEDRAN : Je suis beaucoup moins convaincu par cette délibération concernant un projet de plan d'amélioration de l'environnement sonore. On nous présente un peu comme la panacée la réduction du bruit routier par la mise en place de la limitation de vitesse à 30 km/h, une solution miracle. C'est sans compter sur les nuisances sonores qui sont diverses et variées, nouvelles ou en tout cas d'une autre ampleur, qui sont apparues ces derniers mois et pas seulement liées à la voiture et le fait que les Parisiens semblent de plus en plus sensibles au bruit, notamment depuis les confinements successifs que nous avons vécus. Le démarrage au feu ou le bruit provoqué par les embouteillages qui sont nombreux compte tenu de la politique mise en place par la Maire de Paris continueront bien évidemment à provoquer du bruit.

Par ailleurs, on nous présente également la qualité des infrastructures, c'est-à-dire l'amélioration des infrastructures comme étant aussi un réducteur de bruit. Quand on voit que le budget de la voirie parisienne a chuté de 14 % au niveau des dépenses de travaux et d'entretien de voirie, on peut être dubitatif quant à cet argument.

Enfin, je dirai, pour terminer, deux éléments de réflexion : les coronapistes, très bien, mais il faudra presque 2 ans pour pouvoir les voir pérennisées avec les travaux qui vont démarrer notamment, en ce qui nous concerne, nous y reviendrons tout à l'heure, sur l'avenue de Clichy et l'avenue de Saint-Ouen. C'est beaucoup trop long, et cela va générer des nuisances importantes au niveau des travaux de pérennisation.

Le dernier point concerne la future police municipale que nous attendons toujours avec impatience, et le rôle qu'elle pourrait avoir qui est très important dans les actions de médiation et de régulation des mauvais comportements sur l'espace public. Et là, il n'y a rien du tout qui est proposé.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous vous proposons donc une abstention sur cette délibération, et de nous accompagner sur le vœu associé qui est donc le suivant : il concerne la

pollution sonore à proximité des portes du 17e, notamment l'utilisation des sirènes deux tons par les nombreux véhicules administratifs et le recours sur la voie publique. Les équipements que nous avons dans le 17e arrondissement : le Tribunal de Paris, la Direction régionale de la police judiciaire ou la caserne Berthier induisent l'utilisation d'avertisseurs sonores puissants qui génèrent, par définition, des nuisances sonores importantes. Le seul problème, c'est que ces nuisances sonores sont maintenant quasi-quotidiennes. Il s'agit d'un enjeu de santé publique, et nous avons depuis quelques mois des plaintes récurrentes pour ne pas dire quotidiennes d'habitants, dues à l'utilisation, qui nous semble aussi parfois injustifiée, à toute heure du jour et de la nuit, de ces sirènes, et dues au passage de fréquents convois de l'administration pénitentiaire, des administrations diplomatiques et gouvernementales, notamment sur l'avenue de Clichy, l'avenue de Villiers et l'avenue de Wagram. Cela nous a conduits, avec Geoffroy BOULARD, le Maire du 17e, à adresser au préfet de police en date du 9 septembre un courrier lui demandant de mieux réguler le trafic aux abords de la porte d'Asnières notamment et de réduire l'utilisation de ces sirènes deux tons, ainsi que de faire respecter le franchissement des carrefours des portes de Paris pour éviter des encombrements. C'est la raison pour laquelle Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Christophe LEDRAN, Pierre-François LOGEREAU et les élus de la majorité d'arrondissement demandent à la Maire de Paris et au préfet de police de rappeler le cadre réglementaire de l'utilisation de ces sirènes deux tons ; de mettre en place la vidéo-verbalisation à tous les franchissements de carrefours situés le long du tracé actuel et futur du tramway T3 ; et enfin, avec effet immédiat, de réguler par la présence d'agents de circulation les franchissements afin de faire appliquer le code de la route.

M. DUMESNIL : Tout d'abord, il faut insister sur le fait que la pollution sonore est ressentie très fortement par nos concitoyens et qu'il n'y a pas que la circulation automobile, mais qu'elle en est quand même une forte responsable. Contrairement à ce que vous affirmez, la réduction de la vitesse permet justement de réduire entre autres le bruit et les embouteillages.

En ce qui concerne le vœu proprement dit, l'usage des sirènes deux tons n'est pas toujours approprié et génère de réelles nuisances sonores pour les riverains et les passants. Toutefois, elles ne sont pas du ressort de la Ville de Paris. Ce sont les services de l'Etat qui utilisent ces sirènes pour les véhicules de police ou de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. De même, leur usage par les ambulanciers est réglementé et doit être contrôlé par les services du préfet de police. C'est donc à lui qu'il convient s'adresser, et non à la municipalité.

Concernant la vidéo-verbalisation que vous évoquez dans le vœu également. Cette vidéo-verbalisation dépend de la possibilité d'utiliser les caméras de la préfecture de police subventionnées au demeurant par la Ville. C'est donc à nouveau au préfet de police qu'il convient de s'adresser. Mais je doute qu'il donne accès à la Ville pour vidéo-verbaliser sur l'ensemble du tracé du tramway, car il y a notamment quelques sites sensibles qui sont sous vidéo-surveillance. Je doute qu'il nous permette d'utiliser ces caméras.

Enfin, concernant la régulation de la circulation. Monsieur le Maire, vous avez toute latitude pour demander à la DPSP d'agir sur le terrain en fonction des besoins. Toutefois, il convient de rappeler que les agents de la DPSP n'ont que peu de capacité de verbaliser les infractions du code de la route, la plupart étant, là encore, de la compétence de la préfecture de police.

Vous comprendrez donc que si nous partageons le constat des nuisances dues à la circulation automobile, nous ne pouvons que nous abstenir sur ce vœu. Je vous remercie.

M. LAVAUD : Je rejoins le constat. Effectivement, la préfecture de police, même si pas seulement, doit agir. Stanislas GUERINI avait également émis un courrier à la préfecture sur le sujet, donc nous allons voter favorablement le vœu.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Monsieur DUMESNIL, vous avez dit dans un premier temps « la Mairie de Paris n'a rien à voir » et en même temps « Monsieur le Maire, il faut appeler la DPSD ». La DPSP, c'est la Ville de Paris. C'est pour cela que le vœu s'adresse à la fois à la Mairie de Paris et au préfet de police. J'avoue qu'on a du mal à s'y retrouver sur qui fait quoi, qui mobilise quoi. La vidéo-verbalisation, cela fait des années que nous en parlons pour permettre au tramway de circuler. Il est prioritaire, rappelons-le, sur toutes les portes de Paris et dans le 17e arrondissement, mais aujourd'hui, avec le déconfinement, la rentrée, la situation est invivable. Les conducteurs en viennent aux mains, les piétons sont menacés physiquement dans leur intégrité ; pour franchir régulièrement certains carrefours, je peux en témoigner. Les cyclistes sont évidemment aussi concernés. Nous ne pouvons pas rester les bras ballants. Il faut absolument que nous avancions sur ce sujet de manière constructive, chacun dans ses compétences : la préfecture, vous l'avez rappelé, à une responsabilité ; la DPSP, même si vous l'avez expliqué, n'a pas le pouvoir de verbaliser, mais peut être présente et fluidifier le trafic. Aujourd'hui, ce sont les habitants qui le font, ce qui est tout à fait inacceptable et dangereux, quand ce ne sont pas certains élus, notamment celui qui est à ma droite et qui l'a fait récemment. Tout cela n'est pas acceptable, nous ne pouvons rester comme cela. Nous sommes obligés de mobiliser tout le monde, il y a trop d'enjeux, d'inquiétude et d'incivilités routières. Le code de la route doit être appliqué. Il y a cet enjeu. La police de la circulation est quelque part partagée entre la préfecture et la Mairie de Paris, et les agents doivent être mobilisés. Vous m'avez demandé de mobiliser la DPSP, c'est ce que je fais. Même elle ne peut pas verbaliser ; elle peut venir physiquement et cela peut aider. Ce qui m'inquiète le plus, c'est qu'à la préfecture de police, le service qui est en charge de la circulation, qui verbalise pour le coup, est assez impacté par l'absentéisme puisque 140 des 150 agents, comme l'a révélé un syndicat policier il y a quelques jours, ne sont pas à leur poste. Cela va être compliqué, mais je ne désespère pas de convaincre le préfet avec le soutien évidemment des élus.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, pour lancement de la consultation publique.

Sur le rapport présenté par Christophe LEDRAN Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À la majorité, avis favorable est donné au projet 2021 DEVE 76.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 30

DELIBERATION N° 17-21-217

OBJET : V172021053 Vœu rattaché à la délibération 2021 DEVE 76 - relatif à la pollution sonore à proximité des portes du 17e et à l'utilisation des sirènes « deux-tons » par les véhicules administratifs et de secours sur la voie publique

Considérant la présente délibération dont l'objet s'inscrit dans une démarche d'amélioration sonore ;

Considérant que ce plan vise notamment les nuisances sonores liées aux mobilités ;

Considérant la présence dans le 17e d'acteurs comme le Tribunal de Paris, la Direction Régionale de la Police Judicaire ou encore la caserne Bessières ;

Considérant que leurs activités induisent l'utilisation d'avertisseurs sonores puissants, générant des nuisances quotidiennes ;

Considérant qu'il s'agit d'un enjeu de santé publique ;

Considérant les plaintes récurrentes des habitants dues à des utilisations parfois injustifiées à toute heure de la journée et de la nuit de ces sirènes ;

Considérant le passage fréquent de convois de l'administration pénitentiaires, diplomatiques et gouvernementaux avenues de Wagram, Clichy, Villiers ;

Considérant le courrier par le maire du 17e adressé au Préfet de Police, daté du 9 septembre 2021 ;

Considérant la nécessaire régulation du trafic aux portes du 17e - notamment Porte d'Asnières et le respect des règles de franchissement des carrefours pour éviter les encombrements ;

Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Christophe LEDRAN, Pierre-François LOGEREAU et les élus de la majorité d'arrondissement demandent à la Maire de Paris et au Préfet de police

- De rappeler le cadre réglementaire de l'utilisation des sirènes deux tons sur l'espace public par les véhicules administratifs et de secours ;
- De mettre en place la « vidéo-verbalisation » à tous les franchissements de carrefours situés le long du tracé actuel et futur du tramway t3 ;
- De réguler par la présence d'agents de circulation, les franchissements et de faire appliquer le code de la route

Le conseil d'arrondissement :

Sur proposition de Geoffroy BOULARD, maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À la majorité, avis favorable est donné au vœu V172021053.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 5

DELIBERATION N° 17-21-218

OBJET : 2021 DAE 78 Conventions et subventions (100.000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2021

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cher public, j'associe bien évidemment à cette délibération ma collègue Carline LUBIN-NOËL. Cette délibération est relative à l'octroi d'une subvention totale de 100 000 € à dix associations qui œuvrent dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, des associations lauréates du 13e appel à projets des trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2021, et plus précisément sur le volet émergence, afin de les aider au démarrage ou au changement d'échelle. Parmi les dix associations, une nous concerne plus particulièrement, car déjà partenaire du 17e arrondissement : l'association SAS ESUS ARTIL qui développe des solutions de cartographie et de guidage GPS à destination des piétons et en particulier toutes les personnes dites fragilisées, donc personnes en situation de handicap, personnes à mobilité réduite, seniors. Dans ce cadre, ARTIL a développé Streetco, une application GPS qui sécurise et facilite les déplacements de tous les piétons et particulièrement des personnes en situation de handicap ; une structure bien connue de ma collègue et voisine Aline BESSIS qui pourra d'ailleurs compléter mes propos.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération permettant ainsi d'attribuer à chacun des organismes lauréats une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2021 pour un montant total de 100 000 €. Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511- 1 et les suivants ;

Vu la convention en date du 24 juillet 2020 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale» et sur le fondement du régime d'aide «soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE- PME» ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017- 14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le règlement d'intervention pour la politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à 10 organismes et de l'autoriser à signer une convention avec chacun d'entre eux ;

Sur le rapport présenté par Benjamin MALLO Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DAE 78.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-219

OBJET : 2021 DAE 278 Subvention (50 000 euros) et convention avec l'association Tremplin Paris 17 pour la préfiguration du projet "Territoires Zéro Chômeur" dans le 17ème arrondissement

M. MALLO : Voilà une bonne nouvelle. Cette délibération est relative à l'octroi d'une subvention de 50 000 € à l'association Tremplin Paris 17, acteur de la préfiguration du projet territoire zéro chômeur de longue durée dans notre arrondissement. Cette association nouvellement créée est constituée par trois acteurs majeurs et moteurs dans la construction de cette démarche innovante que sont FISPE qui agit pour l'insertion professionnelle des migrants, La maison qui aide entre autres à la recherche d'emploi et Passerelles 17 agréée entreprise d'insertion dont les compétences, l'expérience et la rigueur mèneront sans aucun doute à bien ce projet et permettront de présenter une candidature solide. Cette subvention, pour votre information, a vocation à financer les travaux de mobilisation du territoire économique et social, identifier les gisements d'activité et enfin préfigurer la future entreprise à but d'emplois.

Cette délibération est aussi l'occasion de rappeler que le projet territoire zéro chômeur de longue durée est un projet qui nous tient à cœur et qui sera notre cheval de bataille sur l'emploi pour cette nouvelle mandature. Le projet territoire zéro chômeur de longue durée est dirigé par la directrice de projet Magdalena SCORO qui sera épaulée par une chef de projet ou un chef de projets financé grâce à cette subvention.

Un petit point d'avancement sur ce projet. Nous lançons une première opération de recherche d'emplois cachés, de besoins non couverts dès ce jeudi. Nous nous retrouverons autour de la projection du film *Nouvelle cordée* qui retrace la naissance de ce projet national le samedi 9 octobre prochain à la Maison des associations et débattrons avec les demandeurs d'emploi afin de faire émerger leurs besoins. Ces actions, ainsi que celles déjà réalisées et engagées, permettront de bâtir un dossier de candidature solide avec l'appui nécessaire, je le rappelle, de l'association l'APIL dont la coordination des territoires nous sera utile et nécessaire. Toutes les forces vives sont donc les bienvenues.

Juste un petit rappel, aussi très important : je suis heureux de constater que, quasiment chaque semaine, nous sommes sollicités par des habitants des quartiers, puisque, dans ce projet, il y a les entreprises, les associations, les demandeurs d'emploi et aussi les habitants qui sont nécessaires à la conduite de ce projet. Nous les invitons à nous rejoindre dans cette démarche. Voici donc les informations relatives à cette délibération, et un petit point d'étape relatif à la conduite de ce projet. Je vous invite à voter favorablement. Je vous remercie.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Je m'inscris totalement dans ce qui vient d'être dit par mon collègue Benjamin MALLO, pour rappeler évidemment que le dispositif territoire zéro chômeur, c'est avant tout aussi une démarche territoriale, puisque c'est la Ville de Paris qui dépose des dossiers de candidatures qui seront habilités, comme c'est le cas pour tous les autres arrondissements. Nous avons une délibération de 50 000 € pour un travail de préfiguration, et cela a été rappelé également, nous avons maintenant l'accélérateur parisien Innovations locales pour l'emploi, dont le conseil d'administration, je pense et je l'espère, a

vocation à s'ouvrir ensuite pour le 17e arrondissement. Donc, nous avons là une ingénierie des moyens de la Ville de Paris au service des territoires et du 17e arrondissement, et c'est une très bonne nouvelle. Merci.

M. LAVAUD : Je partage également ce satisfecit général. Je rappelle que tout cela est possible aussi grâce au vote, le 14 décembre 2020, de la loi portant sur la prolongation de l'expérimentation sur les dix premiers territoires, et évidemment à son extension à un minimum de cinquante nouveaux.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi n° 2020- 1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation «Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée» ;

Vu le décret n° 2021- 863 du 30 juin 2021 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511- 1 et les suivants ;
Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Tremplin Paris 17 (17e) et de l'autoriser à signer la convention avec cette structure ;

Sur le rapport présenté par Benjamin MALLO Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DAE 278.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-220

OBJET : 2021 DU 77 Appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris - Site Porte de Saint-Ouen (17e) - Avenant à la promesse de vente conclue avec la SNC PARIS 17 AND CO.

M. MALLO : Cette délibération est relative au projet 17 AND CO, porté par BNP Paribas immobilier entreprise, lauréat, je le rappelle, de l'appel à projets Inventons la métropole du Grand Paris, bien sûr l'initiative de la métropole du Grand Paris sur le modèle de ce qu'a fait la Ville de Paris pour le site de la porte de Saint-Ouen. C'était le 17 octobre 2017. Pour rappel, ce projet porté par BNP Paribas immobilier entreprise qui a remporté l'appel à projet propose de rétablir une continuité urbaine sur l'avenue de la porte de Saint-Ouen et de recréer une certaine urbanité, assurant une liaison de qualité et apaisée avec la commune de Saint-Ouen à travers, je le rappelle, des bureaux, un incubateur, des commerces, un hôtel, une auberge de jeunesse, un pôle de mobilité, un parc public de stationnement de 500 places et une station-service avec distribution de gaz naturel de ville, projet auquel j'associe mon collègue et ami

Christophe LEDRAN. Tout cela nous réjouit aussi bien sûr pour le projet territoire zéro chômeur de longue durée, pour lequel ce projet sera un lieu de gisement économique incontournable.

A la suite des différentes délibérations de 2019 préalables aux constructions, la promesse de vente a été signée le 18 décembre 2019, comportant notamment un calendrier d'exécution devant aboutir à une signature de l'acte de cession au plus tard le 21 janvier 2021. Or, plusieurs éléments ont conduit à l'impossibilité de tenir le calendrier envisagé dans la promesse signée en 2019, comme l'obtention d'un permis purgé de tout recours, la désinfection du terrain, l'absence vérifiée de dépassement des seuils financiers relatifs à la dépollution des sols et aux fondations spécifiques, le permis de construire n'ayant pu être délivré que le 10 août dernier. Cette délibération vous propose donc un avenant permettant de mettre à jour les conditions suspensives, permettant d'acter celles qui ont déjà été réalisées à ce stade et celles qui nécessitent une révision du calendrier, ainsi que la réévaluation des engagements financiers réciproques au regard des évolutions du projet. Nous n'allons pas ici dérouler l'ensemble des éléments détaillés, mais énoncer les éléments les plus structurants, à savoir :

- une mise à jour des surfaces, donc augmentation légère des surfaces liées aux bureaux, aux commerces et aux pôles de mobilité, et diminution vraiment légère des surfaces liées à l'hôtel et à l'auberge de jeunesse ;
- la modification de la conduite suspensive de désaffection des terrains ;
- suppression de la clause résolutoire avec modification des conditions d'entrée en jouissance des terrains qui pourront être désinfectés après la signature de l'acte et éviter ainsi un nouveau report ;
- et enfin une mise à jour des modalités financières : la recette totale pour la Ville de Paris par la vente du foncier oscillera entre 36 et 40 M€.

Au regard des éléments mentionnés ci-avant et en tenant compte de cet avenant qui permettra d'avancer sur ce projet bénéfique pour le quartier auquel j'associe mon collègue et ami Hugues CHARPENTIER pour le 17e, pour Paris et pour le Grand Paris, nous vous proposons de voter favorablement pour cette délibération. Je vous remercie.

M. CHARPENTIER : Merci, Benjamin, de tes propos. Je voulais juste vous dire que ce projet est une vraie chance pour le quartier. C'est quelque chose de considérable, Benjamin l'a dit, nous partons pour 7 à 8 ans de travaux au total, donc c'est très long, mais cela va apporter quelque chose de nouveau à la porte de Saint-Ouen qui, aujourd'hui, de ce côté-là , en face de la barre Camille Blaisot, est devenue un no man's land – vous le savez pour ceux qui y passent, c'est un territoire désertifié. Nous allons avoir la chance d'avoir un bâtiment qui va apporter une nouvelle population avec une mixité dans les locaux qui vont être proposés, du commerce en pied d'immeuble, des bureaux, un hôtel. Voilà quelque chose de tout à fait nouveau qui vient s'ajouter à l'ensemble des transformations que le quartier va continuer à vivre au quotidien. Evidemment, nous serons vigilants à la tranquillité des habitants parce que ce n'est pas rien. Je vous rappelle que les JO arrivent, qui vont transformer, ou en tout cas faire évoluer, le complexe sportif Max Rousié. Nous avons une réflexion sur les abords avec le mail Bréchet. Nous avons bien sûr derrière l'allée des Cerisiers. Pas loin, nous avons le projet Noc42. Nous avons des transformations considérables dans ce quartier. Celle-là, c'en est une, et de taille. Pour autant, nous serons quand même vigilants, comme je vous l'ai dit, à ce que les habitants soient informés et associés au projet. Nous serons aussi attentifs à ce que BNP Paribas contribue à ce que le quartier puisse vivre cette transformation dans la quiétude la plus importante possible.

M. BOULARD : Ce projet avait été initié en 2017. Le temps passe vite. En l'occurrence, il n'y a pas eu non plus beaucoup d'aléas liés à ce permis, mais vous voyez, le temps en matière d'urbanisme est parfois très long, alors que là, il n'y a pas eu de sujet pour voir éclore ces projets qui transforment une des portes importantes du nord de Paris et qui touche le 17e mais aussi le 18e arrondissement.

Une réunion publique aura lieu en novembre sur ce projet.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations 2019 DU 93 DVD 1° à 4° approuvées lors du Conseil de Paris des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019 et portant sur :

- La désignation du projet « 17 AND CO » lauréat de l'appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris et l'approbation de la promesse synallagmatique de vente des terrains au bénéfice de la SNC PARIS 17 AND CO ;
- L'approbation de l'acquisition par la Ville de Paris du futur volume nécessaire à la reconstitution – du parc public de stationnement ;
- L'approbation du principe du déclassement du terrain d'assiette et autorisation donnée à BNP Paribas Immobilier de déposer toute demande d'autorisation administrative nécessaire à la réalisation du programme de construction ;

L'approbation de l'avenant n°2 portant sur la scission de la convention d'occupation domaniale unique pour les stations-services de la Porte de Saint-Ouen ainsi que le nouveau contrat d'occupation du domaine public pour la station-service côté 17è arrondissement ;

Vu la délibération 2019 DU 268 approuvée lors du Conseil de Paris des 9 au 13 décembre 2019 et portant sur :

- Le déclassement par anticipation des emprises nécessaires au projet ;
- L'abrogation de l'alignement avenue de la Porte de Saint-Ouen ;
- Le déclassement du domaine public de l'ancienne voie Toulouse-Lautrec ;

Vu la promesse synallagmatique de vente signée le 18 décembre 2019 avec la SNC PARIS 17 AND CO ;

Vu le projet d'avenant à la promesse synallagmatique de vente ci-annexé ;

Vu le projet en délibération 2021 DU 77 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver le projet d'avenant à la promesse synallagmatique de vente signée le 18 décembre 2019 avec la SNC PARIS 17 AND CO ;

Sur le rapport présenté par Benjamin MALLO Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DU 77.

Nombre de votants : 36 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

M. BOULARD : Avant d'aborder les sujets qu'il nous reste à étudier et notamment en lien avec les affaires scolaires et avant de passer la parole à Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, je voulais avoir

une pensée pour Eric RUBIO qui était le principal du collège Pierre de Ronsard. J'en parle au passé puisque, malheureusement, il nous a quitté il y a quelques jours assez brutalement, même s'il était malade depuis plusieurs mois. Il a été le principal de cet établissement que nous connaissons bien, avec lequel nous avions des contacts étroits, directs, francs, et un travail qui a été fait avec Alix BOUGERET sous la précédente mandature, poursuivi avec Géraldine ROUAH-ZANGRILLI et Sonia HAZARABEDIAN, concernant la restauration scolaire. Je voulais que nous ayons une pensée pour sa famille, ses amis, mais aussi les professeurs et les agents du collège Pierre de Ronsard. Nous avons dû prévenir les élèves de 3e assez vite après l'annonce de son décès, de manière à ce que les collégiens, et notamment les 3e et 4e qui l'avaient connu il y a quelques années, aient l'information. C'était un moment assez fort, vécu avec Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, avec le directeur académique et avec évidemment la principale qui avait été nommée pour cette rentrée et son adjointe. Je voulais partager ce moment et cette pensée collective pour sa famille et toute l'équipe pédagogique et évidemment les élèves qui étaient attachés à ce principal d'un établissement du 17e arrondissement.

Mme TAIEB : Monsieur le Maire, je voulais vous remercier pour ces mots, parce que j'ai eu l'occasion de le connaître depuis que je suis élue puisque j'ai pu assister à un conseil d'école en sa présence. C'était une rare séance en présentiel alors que la crise commençait, et effectivement, je m'associe pleinement à tous les mots que vous avez dits. C'est toujours une grande tristesse de voir partir un proviseur qui s'est investi pleinement pour les enfants et notamment ceux du 17e. Un de mes fils a été scolarisé à Pierre de Ronsard. Je m'associe aussi à tous les mots que vous avez dits à l'intention de ses proches, de sa famille et de tous les élèves qui doivent être très tristes de cette disparition. Merci.

DELIBERATION N° 17-21-221

OBJET : 2021 DASCO 109 Divers collèges - Dotations (837 576 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs - Dotations (14.350 euros) dans le cadre de l'Action Collégiens.

Mme ROUAH-ZANGRILLI : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. La DASCO 109 porte sur des dotations visant à soutenir des projets éducatifs dans le cadre du dispositif de la Ville appelé Actions collégiens. Les projets peuvent prendre différentes formes, activités éducatives, voyages ou sorties scolaires. Les dotations 2021-2022 sont évidemment ajustées au vu des bilans d'utilisation de la dotation de l'année écoulée et d'éventuels reliquats. Pour l'année 2020-2021, les reliquats exceptionnellement importants du fait de nombreux projets non aboutis compte tenu du contexte particulier connu et des mesures sanitaires en ayant résulté pour l'organisation en présentiel dans les collèges. Ces reliquats non consommés, comme ceux des années antérieures, viennent abonder la trésorerie du collège concerné. Pour le 17e arrondissement, nous parlons de 45 802 €, ce qui est à peu près 5,5 % de la dotation totale. Sont concernés les établissements suivants :

- André Malraux pour 2 900 € ;
- Boris Vian pour 13 080 € ;
- Carnot pour 1 932 € ;
- Honoré-de-Balzac pour 17 500 € ;
- Pierre de Ronsard ne fait pas l'objet de dotation, il est à zéro ;
- la Rose blanche pour 9 250 € ;
- et Stéphane Mallarmé pour 1 140 €.

Par ailleurs, la Ville de Paris développe dans les collèges en éducation prioritaire une mission de prévention éducative en direction des collégiens toujours dans le cadre du programme Actions collégiens. Au sein de chaque collège concerné, un adjoint éducatif mène un travail de repérage des adolescents, de médiation, d'information et d'accompagnement des élèves les plus en difficulté, en concertation avec les bénéficiaires, leurs familles et la communauté éducative. Afin de permettre aux adjoints éducatifs de poursuivre leurs actions de prévention éducative, il vous est proposé d'attribuer un financement de 350 € en renouvellement de dotations. Pour ce qui est du 17e arrondissements, sont concernés Stéphane Mallarmé avec donc 350 € et Boris Vian également. Je vous demande de bien vouloir voter pour cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Projet Éducatif Territorial Parisien 2016- 2021 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer des dotations aux collèges pour le financement de projets éducatifs et le fonctionnement de «l'Action collégiens» ;

Sur le rapport présenté par Géraldine ROUAH-ZANGRILLI Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DASCO 109.

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-222

OBJET : 2021 DASCO 110 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (233 887 euros), subventions d'équipement (79 920 euros) et subventions pour travaux (189 219 euros).

Mme ROUAH-ZANGRILLI : La DASCO 110 porte sur des dotations complémentaires de fonctionnement, des subventions d'équipement et des subventions pour travaux dans les collèges publics parisiens. Conformément au code de l'éducation, la collectivité prend en charge le fonctionnement, l'équipement et les travaux dans les collèges publics parisiens. A ce titre, les établissements publics locaux d'enseignement, EPLE, peuvent recevoir tout au long de l'année des dotations complémentaires de fonctionnement qui sont destinées à assurer le financement des charges nouvelles ou exceptionnelles qui n'avaient pas été prises en compte dans les dotations initiales votées en septembre 2020. La collectivité peut également verser des

subventions pour prendre en charge l'équipement et les travaux dans les établissements. Il s'agit ici de dépenses de chauffage, de dépenses de fluides hors chauffage, le transport vers les installations sportives, la maintenance et le remplacement des extincteurs.

Par ailleurs, les subventions d'équipement proposées viennent en complément du recensement annuel des besoins en matériels et mobiliers réalisé auprès de l'ensemble des collèges publics parisiens. Elles permettront de répondre à de nouvelles demandes formulées récemment par les collèges.

Enfin, si les principaux travaux dans les collèges sont conduits par la direction des constructions publiques et de l'architecture et la direction des affaires scolaires, il a été mis en place un dispositif d'attribution de subventions à ces établissements, leur permettant de faire face à des travaux urgents ou ne présentant pas de technicité particulière. Des marchés publics correspondants sont passés directement par les collèges.

Pour notre arrondissement, trois collèges sont concernés au titre des dépenses de chauffage :

- Boris Vian pour 4 500 € ;
- Stéphane Mallarmé pour 5 000 € ;
- la Rose blanche pour 4 000.

Deux collèges sont concernés au titre de travaux :
- Stéphane Mallarmé pour 7 700 € pour le remplacement d'éléments de chaufferie ;
- la Rose blanche pour 7 000 € pour le remplacement de pompes à chaleur.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir voter pour cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2020 DASCO 112, du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2021 des collèges autonomes (10 500 406 euros) ;

Vu la délibération 2020 DASCO 113, du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2021 des collèges imbriqués avec un lycée (2 056 925 euros) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (233 887 euros), de subventions d'équipement (79 920 euros), et de subventions pour travaux (189 219 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Géraldine ROUAH-ZANGRILLI Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DASCO 110.

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-223

OBJET : 2021 DASCO 111 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2022 (10 925 189 euros)

Mme ROUAH-ZANGRILLI : La DASCO 111 concerne les dotations initiales de fonctionnement 2022 à l'endroit les collèges publics autonomes. Dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues par le code de l'éducation, la collectivité a en charge le fonctionnement des 85 collèges publics autonomes parisiens. A ce titre, elle attribue des dotations permettant de couvrir les dépenses pédagogiques, les dépenses de maintenance et d'entretien des locaux, ainsi que les dépenses de fluides. Le présent projet de délibération porte sur la fixation du montant des dotations de fonctionnement pour l'année 2022. Aussi :

- pour le collège Malraux, la dotation totale 2022 est de 98 587 € ;
- pour Boris Vian 175 138 € ;
- Pierre de Ronsard, 127 528 € ;
- la Rose blanche : 156 982 € ;
- et Stéphane Mallarmé : 252 212 €.

Je vous demande de bien vouloir voter pour cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2020DASCO111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les dotations initiales de fonctionnement des collèges publics autonomes pour 2022 (10 925 189 euros) ;

Sur le rapport présenté par Géraldine ROUAH-ZANGRILLI Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DASCO 111.

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-224

OBJET : 2021 DASCO 112 Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2022 (2 779 824 euros)

Mme ROUAH-ZANGRILLI : Cette délibération porte sur des dotations initiales de fonctionnement versées aux collèges publics imbriqués avec un lycée. Pour le 17e arrondissement, elles concernent deux établissements : Carnot pour 92 708 € et Honoré de Balzac pour 165 440 €. Je vous demande de bien vouloir voter pour cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2020DASCO111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à son approbation les dotations initiales de fonctionnement des collèges imbriqués avec un lycée pour l'année 2022 (2 779 824 euros) ;

Sur le rapport présenté par Géraldine ROUAH-ZANGRILLI Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DASCO 112.

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-225

OBJET : 2021 DASCO 143 Convention de partenariat « Accompagnement du projet Oasis » avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement.

Mme ROUAH-ZANGRILLI : La DASCO 143 porte sur la signature d'une convention de partenariat au titre de l'accompagnement du projet Oasis avec le conseil d'architecture,

urbanisme et environnement, CAUE. Les cours d'école et de collèges parisiens étaient peu à peu transformés en cours Oasis, et aujourd'hui, le mouvement s'accélère, quoi qu'il en coûte visiblement. Qu'est-ce qu'une cour Oasis ? Je vais refaire la définition ici. La définition officielle, je vous la lis : « Les cours rénovées proposent des espaces naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques et adaptés aux besoins des enfants, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace. Un des objectifs premiers du projet reste l'amélioration du bien-être des enfants. Pensées comme de véritables îlots de fraîcheur au cœur des quartiers, ces cours pourront également accueillir un public plus large en dehors des temps éducatifs et devenir notamment des refuges pour les personnes vulnérables durant les vagues de chaleur. » Dans ce cadre, la direction des Affaires scolaires souhaite renforcer le partenariat avec le conseil d'architecture, urbanisme et environnement de Paris, le CAUE 75. L'objectif de la présente convention et subvention est de permettre une montée en puissance du nombre de cours Oasis réalisées annuellement. Il nous est donc ici proposé de signer cette convention de partenariat et de participation financière à cet accompagnement du projet Oasis avec le CAUE 75, et donc de leur allouer la somme de 150 000 €.

Outre le fait que, dans notre arrondissement, toutes les cours ne se prêtent pas à ce dispositif coûteux, que nombreux sont les habitants et les directions d'école qui lèvent leurs boucliers et s'y opposent soit parce que la cour est trop petite, soit trop parce que patauger dans la gadoue n'est pas du goût de tous les parents ni enseignants des enfants qui remontent en classe, soit parce que la cour dite Oasis n'apporte rien de différent d'une cour normal – je cite ici le directeur de l'école Dautancourt que nous avons vu la semaine dernière avec Philippe GUERRE –, soit qu'ils ne trouvent pas de sens à l'ouverture des écoles en dehors des temps scolaires et périscolaires, notamment pour des raisons de sécurité et de propreté – je cite ici la directrice de l'école Berthier qui me permet de la citer et qui préférerait que les enfants ne reviennent pas le week-end dans l'école mais qu'ils en sortent. La réalité, c'est que nous manquons de précisions sur l'intervention du CAUE qui ne se justifie pas, à notre sens, tout comme la pertinence de sa mission, à faire décliner un dispositif de manière frénétique avec l'ambition d'ouvrir les écoles en dehors des temps scolaires et périscolaires pour des activités qui se pratiquent, comme l'avait dit notre sénatrice, Catherine DUMAS, dans nos parcs et jardins. Sans plus de précisions de la démonstration et de la pertinence du rôle du CAUE dans ce projet, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir vous abstenir sur cette délibération.

Mme TAIEB : Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais évidemment, quand on appelle à s'abstenir sur des cours Oasis, c'est dommage, parce que c'est vraiment améliorer la qualité de vie de ces enfants qui, justement, passent un très grand nombre d'heures de leur semaine et de leur vie dans ces écoles qui sont des lieux où ils peuvent évidemment vivre, s'amuser, jouer, nous le savons très bien. Ouvrir ces cours Oasis le reste du temps, comme nous l'avons souhaité, dans le cadre de la ville du quart d'heure, permet non seulement, et pas seulement, à des enfants de cette école d'y venir, mais à d'autres, puisque ces cours sont ouvertes le week-end pour d'autres personnes, évidemment sur inscription, etc. Je trouve que cela va vraiment dans le bon sens, et surtout je fais confiance à ce fameux Conseil d'architecture, urbanisme et environnement qui a été créée en 1981 – donc ce n'est pas d'aujourd'hui – et qui sait faire se conjuguer architecture et environnement. Nous pouvons leur faire confiance sur ce point, et, en tout cas, je me félicite de ces cours Oasis qui n'en sont qu'à leur démarrage. Nous n'en sommes qu'aux balbutiements, et je suis certaine que les habitants de tous les quartiers vont très vite se les approprier.

Comme la directrice de cette école que vous avez citée, nous sommes d'accord pour dire que nous aimerions bien que les enfants puissent aller ailleurs qu'à l'école les jours de week-end, mais vous n'êtes pas sans savoir que certains enfants n'ont pas cette possibilité de pouvoir aller en vacances ou en week-end, ou même aller parfois au musée avec leurs parents. C'est une

façon aussi d'ouvrir ces écoles à autre chose que ce qu'on fait à l'école d'habitude. Je plébiscite ces cours Oasis, non seulement pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire cet apport de fraîcheur et cet apport d'écologie dans la ville, mais aussi parce qu'elles sont ouvertes le week-end, et c'est aussi une ouverture sur autre chose que l'école.

Mme LAVAUD : Je vais voter favorablement parce que Paris est une ville très dense, qui a peu d'espaces verts. Il faut savoir qu'en termes de réchauffement climatique, une étude est sortie récemment : les villes vont beaucoup plus vite que le reste du pays. Paris pourrait être aux 2 degrés beaucoup plus rapidement. Il est sûr que, dans ces circonstances-là, avoir des endroits, des espaces rafraîchis avec de la végétalisation, notamment pour les enfants, cela doit être une priorité. Pour cette raison, je voterai favorablement. Pour info, Toulouse réfléchit à faire la même chose.

Mme ROUAH-ZANGRILLI : Nous nous abstenons, nous ne votons pas contre. Comme je vous l'ai dit, il y a des écoles qui s'y prêtent, d'autres qui ne s'y prêtent pas. Nous avons visité une école, Gustave Doré, où il y a tout un parcours qui a été fait et qui a été étudié préalablement, en concertation, avec l'équipe pédagogique et avec nous-mêmes et la CASP, et cela s'est très bien passé. Il faut croire que l'espace permet de le faire avec le retour d'expérience aussi, parce qu'avec les premières cours Oasis dans l'arrondissement, des directeurs ont eu une mauvaise expérience : rabaissement du sol qui s'abîme très vite, les enfants tombent. C'est le retour d'expérience dans la vraie vie. Les enfants qui se blessent. Et dans d'autres cours, comme la rue Dautencourt, peut-être que le jeu qui est au milieu de la cour n'est pas celui qui était initialement prévu au titre du projet, et il n'apporte rien d'autre qu'un toboggan classique. Quant à la végétalisation ou le point d'eau, ce sont des gestions un peu compliquées, donc finalement, cela reste une espèce de fontaine qui n'est pas utilisée parce que cela dégénère. Il y a des choses bien, moins bien, des parents qui s'inquiètent aussi des copeaux de bois. C'est la vraie vie, ce sont les retours d'expérience de gérer ce genre de matériaux. Cela peut se faire, peut-être pas dans toutes les écoles, peut-être dans un temps un certain nombre d'écoles quand c'est fait en concertation et quand l'endroit s'y prête. A la rue des Renaudes, nous avons eu un soulèvement absolu, donc nous avons travaillé avec la CASPE, nous y travaillons encore pour qu'ils puissent avoir une cour Oasis cohérente, notamment de sa taille. La préoccupation des parents, ce n'est pas simplement qu'il y ait des parcours et autres, c'est que les enfants puissent courir et que l'espace ne soit pas réduit par tout un parcours qui les stoppe. Nous avons beaucoup de retours d'expérience aujourd'hui, à part Gustave Doré dont nous avons vu la cour qui était en phase de finition et le directeur qui nous a dit que cela avait été apprécié des enfants et des parents, l'ensemble des retours que nous avons n'est pas bon à ce stade. Cela coûte très cher, et il faut retravailler les concepts pour pouvoir les adapter à nos écoles. Nous ne sommes pas contre, nous ne sommes pas dogmatiques, il y a tout un tas de choses à valider ensemble et sur lesquelles se concerter avant de pouvoir décliner cela de manière globale dans les écoles de l'arrondissement.

M. BOULARD : Merci pour ce complément. Nous n'avons jamais été, en tant que mairie d'arrondissement, associés à la sélection du CAUE pour la phase expérimentale. Il y a peut-être d'autres organisations qui sont capables d'accompagner les écoles pour aménager leurs cours. Aujourd'hui, le retour d'expérience est plutôt mitigé. Nous avons évidemment en tête les enjeux du réchauffement climatique, de désimperméabiliser un maximum les cours d'école, mais nous avons aussi des sujets liés à l'épanouissement des enfants dans des cours d'écoles parisiennes toujours très contraintes, notamment sur le secteur Laugier/Renaudes puisque nous allons avoir des travaux qui vont être engagés pour rénover l'annexe de cette école qui est amiantée. Cela fait une dizaine d'années que la mairie d'arrondissement et Brigitte Kuster la première avait porté cette demande d'investissements pour rénover cette annexe dans ce groupe scolaire. Nous avons eu un arbitrage favorable de l'exécutif, et je remercie et Paul SIMONDON de son écoute au mois de juillet, pour financer la rénovation dans la mandature.

Cela ne va pas être simple et va avoir un impact sur la cour de ce groupe scolaire qui était visé par une cour Oasis un peu dogmatique. Il a fallu refaire une concertation. Il n'y avait plus le CAUE, qui est payé 300 000 €, les élus d'arrondissement avaient en responsabilité cette concertation et cette médiation pour améliorer la cour. Je referme la parenthèse et je ne suis pas convaincu par le travail d'accompagnement du CAUE. Sur le principe cour Oasis, cela se discute établissement par établissement, mais en l'occurrence, permettez-nous d'être un peu plus mesurés sur l'emballement sur les cours Oasis.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, propose d'approuver une convention « accompagnement du projet Oasis » avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (CAUE 75) ;

Sur le rapport présenté par Géraldine ROUAH-ZANGRILLI Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À la majorité, avis favorable est donné au projet 2021 DASCO 143.

Nombre de votants : 35 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 7
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 28

DELIBERATION N° 17-21-226

OBJET : 2021 DLH 126 – Réalisation dans les 9e, 11e ,13e et 17e arrondissements d'un programme de création de 6 logements PLA-I par SNL-Prologues.
DLH 126 – 9 Réalisation, 1 bis, boulevard Berthier (17e) d'un programme d'acquisition-améliora t ion de 1 logement social (1 PLA I) par SNL Prologue s - Subvention (45 958 euros).
DLH 126 - 10 Réalisation, 1 bis, boulevard Berthier (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 1 logement social (1 PLA I) par SNL Prologues - Garantie du prêt PLAI garanti par la Ville (15 000 euros)

Mme TOURY : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, SNL Prologues est une entreprise solidaire à utilité sociale qui mène une politique active de captation de logements situés dans des copropriétés parisiennes. En fait, ils identifient des particuliers qui sont dans l'incapacité d'assumer les travaux sur des biens dégradés. Après ces travaux, ces logements sont conventionnés en PLAI et ont vocation à accueillir de manière transitoire des ménages en difficulté, de les préparer à accéder à un logement dans le parc social. C'est un peu le même principe que ce que nous venons de voir avec le projet Oasis : sur le papier, c'est assez merveilleux, mais en réalité, nous savons par expérience que cela ne fonctionne pas. D'une part,

finalement, la Ville de Paris rachète ces logements privés bon marché à des classes populaires ; et puis, par ailleurs, on met en fait dans ces logements sociaux des personnes qui n'ont pas l'habitude d'habiter dans des logements. Ces personnes se trouvent dans le diffus, mises au milieu de personnes qui sont propriétaires ou locataires, et l'accompagnement n'est pas adapté. Le lieu n'est pas adapté. Nous avons beaucoup d'expériences et beaucoup d'exemples qui montrent que cela ne marche pas, malheureusement. Je vous propose un vote contre ce projet de délibération. Merci.

M. DASSIE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. Quand on sait la crise par laquelle nous passons et ses corollaires sur le plan social, quand on sait le nombre de personnes demandeuses de logements qui est de plus en plus important, quand on connaît les prix fulgurants des logements à Paris dans le 17e arrondissement – et ce n'est pas Agnès TOURY ou Philippe GUERRE avec qui nous travaillons en commission des émissions de logements qui nous diront le contraire –, quand on connaît la difficulté de demandes trop importantes face à des offres très faibles, en particulier sur les PLAI, nous l'avons déjà dit dans cette assemblée à plusieurs reprises, j'ai beaucoup de mal à comprendre cette position un peu dogmatique de votre part. Cela d'autant plus, encore une fois, que vous dites : « Cela ne marche pas, ce type de "mixité" ». Essayez la rue, cela marche encore moins. Sur ces questions-là, vous n'êtes pas sans ignorer la difficulté que l'on peut avoir de préhension de bâtiments dans ces quartiers ou encore plus à l'ouest, Je pense que nous devrons aussi, face à ces propositions et ces solutions qui sont apportées, avoir de la lucidité et de la responsabilité face à ces demandes qui sont, encore une fois, d'une gravité capitale. Je vous remercie.

M. LAVAUD : J'entends bien votre discours, mais je retiens aussi ce qu'a dit Agnès TOURY, donc c'est un peu compliqué de prendre position. Je pense qu'il faut partir du principe qu'il faut qu'il y ait une mixité dans les logements.

M. BOULARD : Le « en même temps » de Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Mais oui, mais c'est la solution du problème, parce que si vous avez effectivement cette mixité sociale, cela fonctionne. Ce que je comprends, c'est que là, il y aurait effectivement mixité puisqu'il y a intégration dans un immeuble déjà existant de ménages et dans un immeuble où il y a d'autres habitants ; et c'est l'accompagnement qui, semble-t-il, pose problème. Je vais m'abstenir tout simplement, mais je pense que le diagnostic est là. Ce serait peut-être bien d'y remédier.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition- amélioration de 1 logement social (1 PLAI) à réaliser par SNL Prologue s au 1 bis, boulevard Berthier (17e);

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de l'emprunt PLAI à contracter par SNL Prologues en vue du financement d'un programme d'acquisition-amélioration de 1 logement social (1 PLA I) à réaliser au 1 bis, boulevard Berthier (17e);

Sur le rapport présenté par Agnès TOURY Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2021 DLH 126.

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 27
Abstention : 1

DELIBERATION N° 17-21-227

OBJET : 2021 DLH 168 Modification de la délibération 2020 DLH 256 portant location de l'ensemble immobilier « Clichy II » à ELOGIE-SIEMP.

Mme TOURY : C'est une délibération qui est assez technique puisqu'elle a pour objet la régularisation des actes portant sur la location de l'ensemble immobilier Clichy II. Vous vous en souvenez, nous avions déjà voté contre ce projet de délibération dans ce Conseil d'arrondissement, et également notre groupe au Conseil de Paris, puisque, dans ce quartier, nous nous opposons au conventionnement pour toutes les raisons que nous avons déjà exposées précédemment. Pour être en accord et en cohérence, même si cette délibération est très technique, nous vous proposons un vote contre cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche mari time et notamment ses articles L.451- 1 et suivants ;

Vu le bail emphytéotique en date du 27 juillet 2006 portant location au profit de la société ELOGIE de divers ensembles immobiliers ;

Vu les avenant s au bail emphytéotique du 27 juillet 2006 susvisé en date des 21 novembre 2012, 2 décembre 2013, 22 décembre 2014, 20 octobre 2015, du 29 novembre 2017, 12 novembre 2018, le 15 octobre 2019 et le 12 mars 2020 ;

Vu l'acte de vente à la SEMAPA du 6 mars 2015 portant notamment scission du bail emphytéotique du 27 juillet 2006 ;

Vu la délibération 2016 DFA 145 DLH en date des 7, 8 et 9 novembre 2016 validant la fusion entre ELOGIE et la SIEMP ;

Vu la délibération 2020 DLH 256- 1 des 15 16 et 17 décembre 2021 autorisant la résiliation partielle de bail emphytéotique pour en distraire l'ensemble immobilier «Clichy II» (17e) et l'agrément des conditions des locations à la société ELOGIE- SIEMP de cet ensemble immobilier dans le cadre d'un nouveau bail emphytéotique ;

Considérant que les groupes « Clichy II » et « Clichy I » occupent le même ensemble immobilier;

Vu les états descriptifs de divisions de l'ensemble immobilier cadastré DG n° 16, DG n° 17, DG n°18 et DG n° 19 à paris (17e) établis par le Cabinet de géomètre- expert le 27 juillet 2021 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris se propose de modifier la délibération 2020 DLH 256- 1 des 15, 16 et 17 décembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Agnès TOURY Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2021 DLH 168.

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 27
Abstention : 1

DELIBERATION N° 17-21-228

OBJET : 2021 DLH 170 Location de l'immeuble 89-91, boulevard Gouvion Saint Cyr (17e) à la RIVP-bail emphytéotique.

Mme TOURY : Nous sommes au 89-91 boulevard Gouvion-Saint-Cyr, et faisant exercice de son droit de préemption, la Ville de Paris a notifié le 29 juin son offre d'acquérir, pour un montant de 11 M€, l'immeuble cité précédemment en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux. Cette offre a été acceptée. C'est un immeuble situé sur une parcelle de 430 m². Il s'agit de bâtiments à usage commercial élevé en R+2 et R+1 d'une surface de 279 m². Le projet consiste en une réhabilitation et une surélévation du bâtiment, ce qui permettrait de créer 20 logements sociaux et de commerce. Sur le principe, nous sommes dans un quartier où l'on pourrait avoir effectivement du logement social. Par ailleurs, contrairement à beaucoup de préemptions qui sont faites, ici, ce n'est pas habité, donc c'est de la vraie création de logements sociaux. Cependant, Monsieur le Maire a proposé qu'à cet endroit, en tout cas, en rez-de-chaussée, on fasse une crèche puisque, dans ce lieu, il y a un déficit de crèches. C'est l'objet du vœu qui est rattaché. Ce vœu est présenté par Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Aline BESSIS et les élus de la majorité d'arrondissement pour étudier l'implantation d'un établissement petite enfance au sein du programme immobilier 89-91 boulevard Gouvion-Saint-Cyr. Ce qui est assez encourageant, c'est que le Maire a reçu une réponse du secrétariat général en date du 1er septembre 2021 pour lequel cette hypothèse est étudiée. Tout cela est assez positif puisque nous aurions à la fois une création de logements sociaux et en même temps la création d'un établissement de petite enfance.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Nous voterons évidemment favorablement la délibération et le vœu, cela va dans le bon sens. Nous manquons de places en crèche dans notre arrondissement, donc si nous avons du foncier et que nous pouvons faire un établissement d'accueil à cet endroit, allons-y.

M. LAVAUD : J'ai juste une question parce que ce quartier est quand même un quartier d'affaires. Il y avait deux restaurants à cet endroit, si je ne me trompe pas. On est à proximité de deux très grands hôtels. Pourquoi cette préemption ? Je comprends bien les raisons

structurelles, nous manquons de logements sociaux, nous pourrions faire une crèche. Mais n'aurions-nous pas pu imaginer que d'autres restaurateurs auraient pu s'implanter et pérenniser l'activité commerciale dans ce quartier ? C'est juste une question que je me suis posé en voyant le dossier, tout simplement. Et si on met une crèche, à quelle distance sont les habitats qui pourraient être intéressés par la crèche ? C'est aussi une question je me pose, mais je vais voter favorablement.

M. BOULARD : Monsieur LAVAUD, à ce stade, le secrétariat général a répondu assez rapidement, et j'ai remercié la secrétaire général de manière à ce que, vraiment, soit étudiée la possibilité. Ensuite, pour l'imbrication technique, je fais confiance aux services de la DLH, de la Ville, qui seront à même de nous dire ce qui est faisable dans un quartier lourdement carencé. Je parlais à l'instant et en aparté à Frédéric PÉCHENARD sur le secteur de la plaine Monceau, très fortement carencé, où nous recherchons évidemment des opportunités. La Ville est prête à accompagner cette demande que nous formulons de renforcement. Nous aurons, rue Salleneuve, un nouvel établissement, mais vous savez que c'est très long, ce type de projet et de création d'établissement de petit enfance. La rue Labie, par exemple, est un projet que nous attendons depuis un certain nombre d'années, un immeuble Paris Habitat avec du logement social, toujours pas livré. Cela ne devrait pas tarder, mais ce sont des projets extrêmement longs. L'enjeu, c'est d'être mobilisé dès qu'il y a des opportunités. Il y en avait une à nos yeux sur le boulevard Gouvion-Saint-Cyr à cette adresse.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche mari time et notamment ses articles L.451- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris se propose de soumettre à son agrément les conditions de location à la RIVP de l'immeuble 89- 91, boulevard Gouvion Saint Cyr (17e) ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 27 juillet 2021 ;

Sur le rapport présenté par Agnès TOURY Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À la majorité, avis favorable est donné au projet 2021 DLH 170.

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 28

DELIBERATION N° 17-21-229

OBJET : V172021054 Vœu rattaché à la délibération 2021 DLH 170 - relatif à l'implantation d'établissement de petite enfance au sein du programme immobilier 89-91 boulevard Gouvion Saint-Cyr

Considérant la pénurie d'établissements dédiés à la petite enfance dans les quartiers Ternes – Maillot, Courcelles - Wagram et Legendre - Lévis ;

Considérant le nombre croissant de demandes de place en crèche reçues en mairie du 17e et non satisfaites ;

Considérant le courrier du maire du 17e en date du 26 juillet 2021 adressant une demande de création d'une crèche dans cet immeuble ;

Considérant la réponse de la Secrétaire générale en date du 1er septembre 2021 ;

Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Agnès TOURY, Aline BESSIS et les élus de la majorité d'arrondissement demandent à la Maire de Paris

- L'étude de l'implantation d'un établissement de petite enfance dans le programme immobilier mentionnée

Le Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172021054.

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-230

OBJET : 2021 DLH 179 Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP
DLH 179 - 8 Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP – Garantie des prêts PLAI et PLUS finançant le programme réalisé 101, rue de la Jonquière (17e).

Mme TOURY : Cela va être très rapide, il s'agit d'une modification et demande de garantie d'emprunt finançant divers programmes de logement social de la RIVP. Il y a plusieurs adresses dans Paris, et celle qui nous concerne ici est le 101 rue de la Jonquière dans le 17e pour le financement 12 logements ; un avis favorable.

M. DASSIE : Merci, Monsieur le Maire. Un mot extrêmement rapide pour saluer l'action de la RIVP avec la Ville de Paris de leur travail important sur les questions de rénovation énergétique ces dernières années, et leur investissement considérable sur les questions et les concepts d'éco-mobilier. Nous sommes à l'ère de la transition écologique, on en parle, mais c'est vrai que dans ce qui est fait de plus en plus, nous voyons qu'il y a un effort réel en ce sens et pas que dans les mots. Dire ici que nous sommes assez satisfaits de cette démarche et de ce process mis en avant par la RIVP qui est concernée par cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2021 DLH 77 du Conseil de Paris en date des 13, 14 et 15 avril 2021 accordant la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des emprunts à contracter par la RIVP en vue du financement d'un programme de logements sociaux situé 18, rue de la Jonquière (17e) ;

Considérant une erreur matérielle concernant l'adresse du programme de logements dans la délibération 2021 DLH 77 susmentionnée et le contrat de prêt contracté par la RIVP auprès du groupe Caisse des Dépôts et Consignations n°116523, annexé et partie intégrante du présent délibéré ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des emprunts à contracter par la RIVP en vue du financement d'un programme de logements sociaux situé 101, rue de la Jonquière (17e);

Sur le rapport présenté par Agnès TOURY Adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2021 DLH 179.

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

M. BOULARD : C'était la dernière délibération qui recueillait notre avis en tant que Conseil d'arrondissement avant d'achever en beauté notre Conseil par l'examen de deux vœux non rattachés, tout en précisant que le vœu relatif à la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques a été retiré par la majorité d'arrondissement, le sujet étant réglé et traité par la direction de l'Environnement et des espaces verts du 17e arrondissement.

DELIBERATION N° 17-21-231

OBJET : V172021056 Vœu relatif à la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant les nombreux signalements de présence de frelons asiatiques dans le 17e notamment à proximité du parc Martin Luther King ou du square des Batignolles ;

Considérant qu'actuellement le signalement de présence de frelons asiatiques sur l'espace public se fait que travers de l'application « Dans ma rue » ;

Considérant l'absence d'informations sur le suivi des interventions demandées aux services compétents par la mairie d'arrondissement ;

Considérant que la lutte contre les espèces envahissantes est un enjeu de santé publique pour la collectivité parisienne ;

Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Aurélie ASSOULINE et les élus de la majorité d'arrondissement demandent à la Maire de Paris :

- De communiquer aux habitants le dispositif actuel de lutte contre la prolifération des frelons asiatiques ;
- D'informer les mairies d'arrondissement du suivi des interventions demandées aux services compétents ;
- D'adapter le dispositif pour prendre en compte le nombre de plus en plus fréquent de signalements.

Le vœu a été retiré en séance.

DELIBERATION N° 17-21-232

OBJET : V172021047 Vœu relatif à l'aménagement des pistes cyclables avenue de Clichy et avenue de Saint-Ouen

M. LAVAUD : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un vœu relatif à l'aménagement des pistes cyclables avenue de Clichy et avenue de Saint-Ouen. Je ne vous apprends rien en vous disant qu'il va y avoir des travaux par tronçons entre novembre 2021 et mars 2023, qui vont parfois entraîner la mise en sens unique, y compris pour les bus et véhicules autorisés pendant les travaux. Ce vœu est pour inciter la Ville à veiller à ce que les travaux des pistes cyclables s'effectuent avec toutes les précautions de sécurité, tout en conservant une piste cyclable pendant les travaux. J'insiste sur ce point parce que ce n'est pas toujours le cas sur les travaux actuellement dans l'arrondissement. Quand ce n'est pas le cas, c'est dangereux pour les cyclistes.

Deuxième point : que la Ville organise la circulation de manière à la rendre la plus fluide possible, c'est une évidence, mais surtout fournisse le plan de circulation et informe les habitants et commerçants sur le déroulement des travaux. Je vous remercie.

M. DUMESNIL : Nous nous réjouissons de voir l'intérêt que suscite l'aménagement du réseau cyclable à Paris et dans le 17e. Ce vœu est en cohérence avec les engagements qui ont été pris par David BELLIARD lors de la réunion publique de présentation du projet, et donc nous le voterons avec plaisir.

M. LEDRAN : Merci, Monsieur le Maire. S'agissant de ce projet de pérennisation des pistes cyclables des avenues de Clichy et de Saint-Ouen, à l'initiative de Geoffroy BOULARD et en accord avec Eric LEJOINDRE, le Maire du 18e, un groupe de travail a été composé de leurs adjoints concernés par les thématiques du projet, dans lequel se trouvaient donc mes collègues Philippe GUERRE, Hughes CHARPENTIER, Paul HATTE et Pierre-Françoise LOGEREAU pour la partie 17e, et ce groupe de travail s'est réuni tous les mois en alternance à la Mairie du 17e ou à la Mairie du 18e. Ce cycle de réunions a abouti à la réunion publique de

concertation à laquelle vous faisiez référence, Monsieur DUMESNIL, le 15 septembre dernier, qui s'est tenue à la Mairie du 17e : concertation des associations, des commerçants et des habitants. Réunion à laquelle, sauf erreur de ma part, cher Bertrand, nous ne vous avons pas vu. Une autre réunion publique aura lieu, de validation du projet sur la base des avis recueillis des habitants qui s'expriment actuellement sur le sujet. Vous pouvez le faire vous-même d'ailleurs sur le site internet de la Mairie du 17e. Le plan de circulation durant les travaux et la sécurité du chantier sont des sujets qui sont bien évidemment abordés lors de celle de ces réunions, donc celle qui a eu lieu est celle qui aura lieu à une date pas encore à arrêter au mois d'octobre. Le but de ces travaux est bien évidemment de pérenniser la piste cyclable. Des études sont actuellement en cours d'ailleurs sur le phasage précis des travaux, avec pour objectif d'essayer de pouvoir maintenir une continuité cyclable pendant les travaux. Enfin, lors de la réunion publique du 15 septembre, Geoffroy BOULARD et les représentants de la Mairie du 18e ont réclamé à la Ville de Paris un nouveau plan de circulation pour l'ensemble des quartiers concernés : Epinettes, Batignolles et Grandes carrières. C'est la raison pour laquelle nous considérons que ce vœu n'a pas d'objet, et nous vous demandons de bien vouloir le retirer.

M. BOULARD : Bertrand LAVAUD, vous avez la possibilité de reprendre la parole. Maintenez-vous votre vœu ?

M. LAVAUD : Oui.

Vœu présenté par Bertrand Lavaud ;

Considérant la décision de pérennisation des pistes cyclables avenue de Clichy (entre Place de Clichy et La Fourche) et l'avenue de Saint-Ouen ;

Considérant la nécessité de permettre aux cyclistes de circuler en toute sécurité ;

Considérant le droit des commerçants de pouvoir effectuer des livraisons sur des espaces adaptés et adéquats ;

Considérant les travaux par tronçon entre novembre 2021 et mars 2023 (mise en sens unique y compris pour les bus et véhicules autorisés pendant les travaux) ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud, la Mairie du 17ème arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris :
- Veille à ce que les travaux des pistes cyclables s'effectuent avec toutes les précautions de sécurité pour les commerçants, cyclistes et piétons, tout en conservant une piste cyclable durant les travaux
- Organise la circulation de manière à la rendre la plus fluide possible durant la durée des travaux, fournisse le plan de circulation et informe les habitants et commerçants sur le déroulement des travaux

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Geoffroy BOULARD, maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172021047

Nombre de votants : 7 dont 0 pouvoir écrit

Suffrages exprimés pour : 7
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-233

OBJET : V172021048 Relatif aux allées du Parc Martin Luther King

M. LAVAUD : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un vœu concernant les allées du parc Martin Luther King. Vous savez que le gouvernement a édité une liste de 318 noms issus de la diversité qu'il souhaite honorer et utiliser pour baptiser les rues de France. L'idée est donc venue de le faire pour les allées du parc Martin Luther King. L'idée serait de sélectionner une liste de mots inspirée notamment par celle proposée par le gouvernement, d'identifier les allées à nommer et que ces noms fassent l'objet d'une consultation citoyenne et qu'enfin les allées soient baptisées.

Mme PEREZ : Bonjour, chers collègues. On ne peut qu'être d'accord avec ce vœu, simplement ne pas oublier les femmes dans la liste des personnalités proposées, car souvent encore malheureusement, elles ne figurent pas dans les listes. Merci.

M. BOULARD : Donc, votre position de vote ? Ce n'est pas un amendement.

Mme PEREZ : Oui, pour.

Mme BOUGERET : Merci, Monsieur le Maire. L'idée est bonne évidemment de dénommer les allées du parc Martin Luther King, comme c'est d'ailleurs déjà le cas dans plusieurs squares, notamment le square des Batignolles, mais j'ai un problème de fond et de forme sur votre vœu. De fond déjà, parce que vous suggérez d'inclure les citoyens, etc. ; donc, je pense que ce serait bon d'intégrer le travail des conseils de quartier a minima dans les considérants, puisque c'est un peu leur rôle et leur travail. C'est assez contradictoire avec le fait que vous demandiez que la Mairie de Paris sélectionne une liste de noms. Je trouve que la procédure habituelle et le travail qui est fait habituellement avec la Mairie de Paris qui fonctionne très bien, à savoir des noms qui sont émis, portés, par la Mairie d'arrondissement, par le Conseil d'arrondissement, par les conseils de quartier, par des ayants-droit, par des habitants eux-mêmes, est la bonne et suggérée aussi par la Mairie de Paris. C'est assez contradictoire. Je préfère les choses qui viennent d'en bas. Une concertation citoyenne, pourquoi pas, par les conseils de quartier, encore mieux, plutôt que cela vienne de la liste de noms du gouvernement. Donc, la formulation me bloque un peu sur le fait qu'on émettrait le vœu que la Mairie Paris sélectionne une liste de noms. Cette procédure ne me convient pas.

M. BOULARD : Donc, c'est une proposition d'amendement ?

Mme BOUGERET : Oui, a minima.

M. BOULARD : A quel niveau ?

Mme BOUGERET : Peut-être ajouter les conseils de quartier dans les considérants. Sur la participation, l'importance d'inclure les citoyens et de changer la formule parce que cela ne peut pas être « sur proposition de Bertrand LAVAUD, la Mairie du 17e émet le vœu que la Mairie de Paris sélectionne une liste de noms ». C'est soit : « Bertrand LAVAUD émet le vœu que la Mairie du 17e engage une concertation en lien avec la Mairie de Paris »…. Enfin, il faut quelque chose de plus ouvert. Et puis, la référence à la liste éditée par le gouvernement, pourquoi pas,

mais cela ne peut pas être exclusif, et en tout cas, il faut qu'on oriente le plus possible avec des personnalités de l'arrondissement, que cela vienne des habitants eux-mêmes si possible.

Mme TAIEB : Je suis tout à fait d'accord avec les propos d'Alix BOUGERET. L'idée de nommer des allées de ce parc est une bonne idée, on l'a fait dans d'autres jardins du 17e. Je pense au square Sainte-Odile avec les enfants de Toulouse notamment. Donc, c'est quelque chose qui se fait déjà, mais je pense qu'il faut laisser une liberté de choix. Comme l'a dit Alix BOUGERET, il y a des idées qui viennent des habitants et de la réalité de l'époque que nous traversons. Il y a des personnes qu'on a envie d'honorer à un moment donné. En tant qu'adjointe en charge du patrimoine, nous travaillons aussi avec le Maire du 17e arrondissement sur la question de la mémoire ferroviaire de cet arrondissement, la proximité avec cette gare. Pourquoi ces allées ne prendraient pas justement le nom de celles et ceux qui sont liés à cette histoire ferroviaire de l'arrondissement ? Je pense qu'il ne faut pas se bloquer aujourd'hui avec un choix déterminé sur une liste. Il y a énormément de choses qui font que l'on choisit à un moment donné ou à un autre de nommer des rues , des lieux ou des allées.

M. BOULARD : Merci, Karen TAIEB, nous souscrivons à vos propos suite aux propositions d'Alix BOUGERET. Bertrand LAVAUD veut-il revenir sur la liste jupitérienne de noms ?

M. LAVAUD : Cette liste est mentionnée, mais vous noterez que, dans le premier considérant « sélectionne une liste de noms inspirés notamment », c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'exclusivité, pour répondre à tout le monde.

M. BOULARD : Etes-vous prêt à ouvrir formellement ? Ce qui a été proposé par Alix BOUGERET, soutenu par Karen TAIEB et, je pense, les élus Paris 17 en commun et les écologistes ?

M. LAVAUD : Oui, je suis d'accord.

Mme BOUGERET : Il faut modifier la formulation d'accroche, si je peux me permettre. Cela ne correspond pas à la procédure habituelle que nous avons l'habitude de faire en lien avec la Mairie de Paris. Ce n'est pas la Mairie de Paris qui sélectionne le nom des rues. Il faut trouver une autre formulation pour ouvrir aux conseils de quartier pour permettre cette très belle idée sur l'histoire du quartier, et notamment, si vous voulez, laisser la liste.

M. LAVAUD : C'est d'accord.

Vœu présenté par Bertrand Lavaud ;

Considérant que certaines allées du parc Martin Luther King ne portent pas de nom ;

Considérant les nombreuses demandes de dénominations concernant des personnalités locales, adressées à la mairie du 17ème ;

Considérant que le gouvernement a édité une liste de 318 noms issus de la diversité qu'il souhaite honorer et utiliser pour baptiser des rues de France ;

Considérant les messages du pasteur Martin Luther King de défense des droits, d'égalité et d'émancipation :

Considérant l'importance d'inclure les parisiens dans la vie de leur quartier notamment sur le choix des dénominations des rues, places et allés,

Sur proposition de Bertrand Lavaud, la mairie du 17ème émet le vœu que la Mairie de Paris :

- Engage une réflexion concernant la dénomination des allées du parc Martin Luther King, en concertation avec la commission des dénominations, à partir des noms transmis par la mairie du 17ème, après consultation des habitants, dans le cadre du Conseil de quartier Martin Luther King.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Geoffroy BOULARD, maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172021048

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-21-171
OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172021025)

DELIBERATION N° 17-21-172
OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021 (172021028)

DELIBERATION N° 17-21-173
OBJET : 2021 DDCT 58 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2022

DELIBERATION N° 17-21-174
OBJET : V172021051 Vœu rattaché à la délibération 2021 DDCT 58 - Relatif aux critères de répartition de la dotation d'animation locale

DELIBERATION N° 17-21-175
OBJET : 2021 DDCT 59 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2022

DELIBERATION N° 17-21-176
OBJET : DDCT 60 Inventaire des Équipements de proximité pour l'exercice 2022

DELIBERATION N° 17-21-177
OBJET : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2022 (172021029)

DELIBERATION N° 17-21-178
OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172021027)

DELIBERATION N° 17-21-179
OBJET : 2021 DAC 633 Subvention (500 euros) à l'association Union pour le Patrimoine du Lycée Carnot (UPALYCA) au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement.

DELIBERATION N° 17-21-180
OBJET : 2021 DAC 246 Subventions (239.000 euros), convention et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des TAP

DELIBERATION N° 17-21-181
OBJET : 2021 DASCO 113 Subventions (256.000 euros) et conventions avec des associations ou organismes, pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir.

DELIBERATION N° 17-21-182
OBJET : 2021 DAC 568 Subventions (165.000 euros) et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens.

DELIBERATION N° 17-21-183
OBJET : 2021 DAC 236 Subvention d'équipement (350.000 euros) et convention avec le Centre d'Études et de Mémoire du Judaïsme (17e)

DELIBERATION N° 17-21-184
OBJET : 2021 DEVE 67 Protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Paris et les consorts SABATIER lié à la destruction de l'œuvre murale «Mur de Lave» du sculpteur Pierre SABATIER située dans le square Balagny (17e).

DELIBERATION N° 17-21-185
OBJET : 2021 DEVE 104 Plan Arbre, Charte de l'Arbre et modification barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers.

DELIBERATION N° 17-21-186
OBJET : 2021 DEVE 90 Subventions à 6 associations de protection des chats libres dans le cadre de l'appel à projets « Animaux en ville » (15 000 euros).

DELIBERATION N° 17-21-187
OBJET : 2021 DVD 94 Schéma Directeur de la Chaleur Urbaine à Paris. Adoption

DELIBERATION N° 17-21-188
OBJET : 2021 DFPE 166 Subvention (9 110 921€) et avenants avec la fondation des Œuvres de la Croix St Simon (FOCSS) pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance.

DELIBERATION N° 17-21-189
OBJET : 2021 DFPE 171 Subventions (553 184 euros) et avenants n° 1, 4 et 6 avec l'association France Horizon (10e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION N° 17-21-190

OBJET : 2021 DFPE 199 Subventions (3 420 570 euros), convention et avenants 2, 3, 4, 5 et 6 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) dans le 10e pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.

DELIBERATION N° 17-21-191
OBJET : 2021 DFPE 215 Subvention de (234 000 €) et convention avec l'association La Maison Kangourou pour des travaux de restructuration pour le multi accueil 2 rue Albert Roussel 17e

DELIBERATION N° 17-21-192
OBJET : 2021 DFPE 218 Subventions (6 375 542 euros), avenants n° 1, n° 3 et n° 6 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION N° 17-21-193
OBJET : 2021 DFPE 24 Subvention (1.972.258€) à 16 associations, conventions et avenants pour la gestion de 28 LAEP à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations dans les centres sociaux

DELIBERATION N° 17-21-194
OBJET : 2021 DVD 90 Embellissement de la Porte Pouchet (17e). Subvention d'équipement à l'association Toqué Frères (montant: 50 000 €)

DELIBERATION N° 17-21-195
OBJET : 2021 DDCT 41 Subventions à 72 associations pour le financement de 83 projets dans les quartiers populaires parisiens - Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2021

DELIBERATION N° 17-21-196
OBJET : 2021 DASES 126 Subventions (1 118 220 euros) à 4 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté (1 convention et 1 avenant)

DELIBERATION N° 17-21-197
OBJET : V172021049 Vœu rattaché à la délibération 2021 DASES 126 - information des maires d'arrondissement dans le cadre des attributions de subventions par la DASES

DELIBERATION N° 17-21-198
OBJET : 2021 DJS 30 Subvention (121 500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Comité des O.M.S. et 12 O.M.S.

DELIBERATION N° 17-21-199
OBJET : 2021 DDCT 77 Subventions (100.000 euros) à 5 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2021 du Budget Participatif

DELIBERATION N° 17-21-200
OBJET : V172021052 Vœu rattaché à la délibération 2021 DDCT 77 - relatif au bilan de l'action dans le 17e de l'association « Les Parques » dans le cadre du Budget Participatif 2021

DELIBERATION N° 17-21-201
OBJET : 2021 DDCT 50 Délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne rénovée

DELIBERATION N° 17-21-202

OBJET : 2021 DAE 162 Mesures en soutien aux acteurs économique dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants non alimentaires

DELIBERATION N° 17-21-203
OBJET : 2021 DAE 20 Marchés découverts alimentaires - Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19 - avenants

DELIBERATION N° 17-21-204
OBJET : 2021 DAE 280 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 4 000 euros.

DELIBERATION N° 17-21-205
OBJET : 2021 DAE 283 Huit marchés couverts alimentaires et un marché découvert parisiens – approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public

DELIBERATION N° 17-21-206
OBJET : 2021 DAE 94 Conventions et subventions (1 430 500 euros) à 36 structures lauréates de l'appel à projets "Alimentation durable et solidaire 2021"

DELIBERATION N° 17-21-207
OBJET : 2021 DASCO 115 Collèges publics – Contribution (2.005.969 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2022.

DELIBERATION N° 17-21-208
OBJET : 2021 DEVE 62 Plan de sortie des plastiques Subventions (378 638 euros) aux gestionnaires de la restauration collective et convention avec le CASVP

DELIBERATION N° 17-21-209
OBJET : 2021 DASES 24 Participations pour l'année 2021 aux 6 Maisons des aînés et des aidants au titre des CLIC (centres locaux d'information et de coordination) autorisés à Paris (3 247 510 euros) et signature d'avenant

DELIBERATION N° 17-21-210
OBJET : 2021 DASES 147 Actions d'aide alimentaire (397 984 euros) : 6 subventions de fonctionnement (252 142 euros) et 2 subventions d'investissement (145 842 euros). Conventions-Avenant.

DELIBERATION N° 17-21-211
OBJET : V172021050 Vœu rattaché à la délibération 2021 DASES 147, relatif aux distributions alimentaires solidaires situées rue André Bréchet

DELIBERATION N° 17-21-212
OBJET : 2021 DVD 16 Parcs de stationnement Carnot Prony (17e). Convention de concession avec la SAEMES pour leur exploitation.

DELIBERATION N° 17-21-213
OBJET : 2021 DVD 55 Prolongement du RER E EOLE à l'ouest et aménagement de la place Porte Maillot (17e). Exonération de SNCF Réseau et la SPL PariSeine des redevances d'occupation du domaine public pour les travaux

DELIBERATION N° 17-21-214

OBJET : V172021055 Vœu rattaché à la délibération 2021 DVD 55 - relatif à la convocation en urgence d'une réunion du comité Porte Maillot

DELIBERATION N° 17-21-215
OBJET : 2021 DVD 58 Subventions Plan Vélo (197 000 €) et conventions avec 16 associations.

DELIBERATION N° 17-21-216
OBJET : 2021 DEVE 76 Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore

DELIBERATION N° 17-21-217
OBJET : V172021053 Vœu rattaché à la délibération 2021 DEVE 76 - relatif à la pollution sonores à proximité des portes du 17e et à l'utilisation des sirènes « deux-tons » par les véhicules administratifs et de secours sur la voie publique

DELIBERATION N° 17-21-218
OBJET : 2021 DAE 78 Conventions et subventions (100.000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2021

DELIBERATION N° 17-21-219
OBJET : 2021 DAE 278 Subvention (50 000 euros) et convention avec l'association Tremplin Paris 17 pour la préfiguration du projet "Territoires Zéro Chômeur" dans le 17ème arrondissement

DELIBERATION N° 17-21-220
OBJET : 2021 DU 77 Appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris - Site Porte de Saint-Ouen (17e) - Avenant à la promesse de vente conclue avec la SNC PARIS 17 AND CO.

DELIBERATION N° 17-21-221
OBJET : 2021 DASCO 109 Divers collèges - Dotations (837 576 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs - Dotations (14.350 euros) dans le cadre de l'Action Collégiens.

DELIBERATION N° 17-21-222
OBJET : 2021 DASCO 110 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (233 887 euros), subventions d'équipement (79 920 euros) et subventions pour travaux (189 219 euros).

DELIBERATION N° 17-21-223
OBJET : 2021 DASCO 111 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2022 (10 925 189 euros)

DELIBERATION N° 17-21-224
OBJET : 2021 DASCO 112 Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2022 (2 779 824 euros)

DELIBERATION N° 17-21-226
OBJET : 2021 DLH 126 – Réalisation dans les 9e, 11e ,13e et 17e arrondissements d'un programme de création de 6 logements PLA-I par SNL-Prologues.
DLH 126 – 9 Réalisation, 1 bis, boulevard Berthier (17e) d'un programme d'acquisition- améliora t ion de 1 logement social (1 PLA I) par SNL Prologue s - Subvention (45 958 euros).
DLH 126 - 10 Réalisation, 1 bis, boulevard Berthier (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 1 logement social (1 PLA I) par SNL Prologues - Garantie du prêt PLAI garanti par la Ville (15 000 euros)

DELIBERATION N° 17-21-225
OBJET : 2021 DASCO 143 Convention de partenariat « Accompagnement du projet Oasis » avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement.

DELIBERATION N° 17-21-227
OBJET : 2021 DLH 168 Modification de la délibération 2020 DLH 256 portant location de l'ensemble immobilier « Clichy II » à ELOGIE-SIEMP.

DELIBERATION N° 17-21-228
OBJET : 2021 DLH 170 Location de l'immeuble 89-91, boulevard Gouvion Saint Cyr (17e) à la RIVP-bail emphytéotique.

DELIBERATION N° 17-21-229
OBJET : V172021054 Vœu rattaché à la délibération 2021 DLH 170 - relatif à l'implantation d'établissement de petite enfance au sein du programme immobilier 89-91 boulevard Gouvion Saint-Cyr

DELIBERATION N° 17-21-230
OBJET : 2021 DLH 179 Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP
DLH 179 - 8 Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP – Garantie des prêts PLAI et PLUS finançant le programme réalisé 101, rue de la Jonquière (17e).

DELIBERATION N° 17-21-231
OBJET : V172021056 Vœu relatif à la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques

DELIBERATION N° 17-21-232
OBJET : V172021047 Vœu relatif à l'aménagement des pistes cyclables avenue de Clichy et avenue de Saint-Ouen

DELIBERATION N° 17-21-233
OBJET : V172021048 Relatif aux allées du Parc Martin Luther King